



HAL
open science

L'e-mail comme nouveau type d'écrit, générateur d'un nouveau langage et de nouvelles pratiques de communication

Sophie Courtin

► **To cite this version:**

Sophie Courtin. L'e-mail comme nouveau type d'écrit, générateur d'un nouveau langage et de nouvelles pratiques de communication. Sciences de l'information et de la communication. 1999. dumas-01725049

HAL Id: dumas-01725049

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01725049>

Submitted on 7 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sophie COURTIN

Maîtrise de Sciences de l'Information de la Documentation

Mémoire :

**L'e-mail comme nouveau type d'écrit,
générateur d'un nouveau langage
et de nouvelles pratiques de communication.**

Université Charles de Gaulle
Lille 3
UFR Idist

Septembre 1999



Sophie COURTIN

Maîtrise de Sciences de l'Information de la Documentation

Mémoire :

**L'e-mail comme nouveau type d'écrit,
générateur d'un nouveau langage
et de nouvelles pratiques de communication.**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier monsieur Dominique Cotte pour son aide précieuse apportée tout au long de la progression de ce travail , pour ses conseils, sa patience et ses encouragements.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :	4
1 Les métamorphoses de l'écrit.	7
1.1 Qu'est ce que l'écrit ?	7
1.1.1 De la communication orale à la communication écrite.	7
1.1.2 Les trois principales fonctions de l'écrit.	14
1.1.3 Du codex à l'écran : les effets de la mutation du support.	17
1.1.4 De la graphosphère à la vidéographosphère et de l'écrit à l'écrit d'écran	22
1.2 L'écrit et la communication	26
1.2.1 Les usages de l'écrit et la notion de transmission d'information.	26
1.2.1.1 La notion de support : est ce le support qui influence le type et la forme de l'écrit ou est ce la fonction que l'on choisit de donner à cet écrit qui favorise l'emploi de tel ou tel support.?	26
1.2.1.1.1 La lettre manuscrite : avec le mail peut on parler d'un retour de l'épistolaire ?	28
1.2.1.1.2 Le télégraphe et le télex	29
1.2.1.1.3 Le fax	32
1.2.1.1.4 Le Minitel	33
1.2.1.1.5 Le courrier électronique.	37
1.2.2 Ce nouvel écrit s'inscrit –il en rupture ou en continuité avec ce qui a précédé ?	39
1.3 La structure de l'e-mail.	41
1.3.1 Peut-on rapprocher la structure de l'e-mail de celle de la lettre ?	41
1.3.2 Un écrit morcelé.	42
1.3.3 Des champs proches de ceux de la lettre : les champs From, To et Subject	45
1.3.4 La duplication possible de l'écrit : les champs Carbon Copy et Blind Carbon Copy	47
1.3.5 Les logiciels de messagerie sont-ils des obstacles à la distinction radicale entre lettre et message électronique ?	48
1.4 Une transformation de la forme de l'écrit	48
1.4.1 Un écrit sémiotiquement riche	48
1.4.2 La mouvance de cet écrit : la notion de mise en page est –elle toujours porteuse de sens ?	50

1.4.3	De l'inventivité pour contourner la contrainte de la communication écrite et du clavier : les émoticons, les polices de caractères.	53
1.4.4	La tendance à la concision.	57
1.4.5	Une mutation de la langue : une communication écrite teintée d'oralité, une langue plus familière, la disparition de l'accentuation des mots, une orthographe approximative et une syntaxe en mutation ou syntaxe incorrecte : pourquoi les tolère t-on ?	58
1.4.6	Un écrit soumis à des règles : la nétiquette	61
1.4.7	L'utopie du langage universel.	62
2	<i>De l'espace privatif de la lettre à la notion d'espace public liée au mail.</i>	65
2.1	Internet et la notion d'espace public.	65
2.1.1	Le village global de Mac Luhan	66
2.1.2	La notion d'espace public chez Habermas	68
2.1.3	La mondialisation de la communication et le mythe de la société de communication.	72
2.2	La responsabilité de l'auteur	75
2.2.1	Une responsabilité du contenu plus importante.	76
2.2.2	La notion de trace.	79
2.2.2.1	L'archivage des messages : un risque supplémentaire.	81
2.2.3	Le risque de cette nouvelle donne communicationnelle : un échange personnel publicisé.	82
2.2.4	L'affaire David H : genèse d'un échange privé médiatisé à l'échelle mondiale.	84
2.3	L 'e-mail peut - il avoir valeur de preuve ?	89
2.4	La notion d'identité	92
2.4.1	La modification de la notion d'identité dans le cyberspace.	92
2.4.2	Une impression d'anonymat : la possibilité de l'emploi de pseudonyme	94
2.4.3	Le risque d'usurpation d'identité	96
2.5	L'utilisation volontaire de cette médiatisation ?	97
3	<i>L'instantanéité du réseau, le problème de la mondialisation de la communication et de la virtualisation : un nouveau rapport au temps à l'espace au corps.</i>	100
3.1	L'apparition d'un nouveau rapport au temps.	100
3.1.1	La mutation de la notion de temporalité.	100

3.1.2L'e-mail :un outil de communication asynchrone.	103
3.1.3L'attente de la réponse : une angoisse très présente.	107
3.2 La modification de la notion de lieu.	109
3.3 Sur la matérialité de cet objet.	112
3.3.1Dématérialisation de l'écrit électronique ou nouvelle matérialité ?	112
3.3.2La notion de mouvement : illusion ou réalité ?	116
3.4 La présence à distance :mutation du rapport au corps.	118
3.4.1Le corps et la virtualisation : nouveau rapport au monde et à l'écrit.	118
3.4.2Les signes du corps dans l'écrit électronique :comment se manifeste la présence de l'Homme dans le courrier électronique ?	120
3.4.3Du fétichisme épistolaire au fétichisme électronique : peut-on croire en l'émergence d'un nouveau rapport à l'écrit électronique ?	122
4 Analyse méthodologique : genèse d'une première action de recherche, récit d'un parcours initiatique.	126
CONCLUSION :	129
BIBLIOGRAPHIE :	130

INTRODUCTION :

Le courrier électronique via Internet est une technologie récemment intégrée dans nos pratiques de correspondances. L'e-mail en tant que nouveau type d'écrit est un objet d'étude qui, jusqu'à présent, a suscité peu d'engouement. Par conséquent on constate une faible quantité de littérature portant précisément sur cet objet. Peut-être n'avons nous pas encore pris suffisamment de recul par rapport à cette technologie fraîchement débarquée, peut-être n'avons nous pas suffisamment pris conscience de son importance et de sa particularité ou peut-être qu'en définitive nous ne lui accordons que peu d'intérêt. Sur ce dernier point pourtant, Nous dirons qu'on ne découvre la véritable valeur de l'objet qu'en l'étudiant. Et c'est ce vers quoi se travail voulait tendre : définir une première approche généraliste pour resituer l'e-mail dans une théorie de l'évolution de l'écrit, le confronter avec d'autres médias, le projeter dans une perspective psycho-sociologique et linguistique et analyser les pratiques qu'il génère. Pourtant l'usage de la messagerie électronique en France n'est en aucune façon un phénomène nouveau. Déjà c'est au travers de l'utilisation du Minitel, que cette technologie avait connu ses premiers balbutiements et ses premiers « adeptes ». Bien que récent, le courrier électronique n'est donc pas dépourvu d'un certain poids de l'histoire de la communication humaine, car comme nous le verrons il porte des traces du passé en lui. Objet de fascination, au même titre que l'Internet, c'est autour de lui que se trame et se construit une mythologie particulière. Dans cette société, désignée comme étant en mal de communication, l'e-mail est entré dans nos pratiques avec l'image du sauveur de notre avenir communicationnel. Une certaine idée de lui a été diffusée en masse par les médias . Cette diffusion idéologique ressemble d'ailleurs plus à une stratégie marketing pour lui assurer un succès plus grand et plus durable que la messagerie télématique sur le Minitel. Cette diffusion de mythes et d'images est menée aussi bien dans la presse généraliste, mais les mêmes idées se retrouvent dans une presse plus spécialisée. Dans une revue dédiée au management, on qualifie l'e-mail d' « outil révolutionnaire »¹. Aujourd'hui le Nec plus ultra, ou le signe extérieur de modernité est d'avoir une « e-mail address ». Tout comme pour le téléphone portable, les récalcitrants sont traités d'anti-progressistes, de conservateurs, de « has been », de frileux. Pourtant s'il suffisait d'avoir une adresse électronique pour être en parfaite adéquation avec son époque, cela se saurait. Eric Tenin rapporte des propos de

¹ TENIN, Eric, VILAGINES, Yves. E-mail, ce que ça change pour vous. *L'Essentiel du Management*, août 1999, P.33-44, p.33

cadres d'entreprises privées. Ils disent notamment de l'e-mail que « C'est le seul outil qui permette de communiquer aussi facilement en se jouant des horaires et des frontières »². Avec cette commodité qu'on lui prête, naissent plusieurs types d'usages. Le courrier électronique est utilisé pour la simple transmission d'information factuelle dans le cadre professionnelle, mais son usage peut permettre de nouer des relations amicales voire même amoureuses. C'est ce que nous raconte d'ailleurs Bill Gates, le magnat de l'informatique, quand il évoque, dans *La route du futur*³, quelques anecdotes concernant son histoire amoureuse avec son épouse, Mélissa. Mais l'utilisation de ce moyen de communication ne sert pas uniquement à compter fleurette à son interlocuteur, utilisé dans un but de nuire, il peut également devenir un redoutable instrument de guerre. Dans les entreprises, par exemple, on assiste à des règlements de compte par messages électroniques interposés ou on diffuse à l'insu du correspondant un message qu'il aurait écrit. Cette pratique du lynchage est aussi présente sur le Net, c'est notamment ce que nous verrons avec l'affaire David H. Autres vertus ou inconvénients, on lui assigne le pouvoir de réduire physiquement et hiérarchiquement les distances entre les correspondants. Bien que la légèreté de ton soit davantage tolérée, il faut être prudent avec cette idée car il est nécessaire de prendre conscience du fait que ce n'est pas l'outil seul qui crée cette mutation des rapports interpersonnels. Le croire seul responsable, serait adopter un raisonnement techniciste. En bref, cet objet soulève de nombreuses interrogations. A travers ce travail, nous avons tenté de déterminer si l'e-mail est un nouvel écrit et de quelle façon il s'inscrit par rapport aux autres médias de l'écrit. Sur le plan communicationnel, le but a été de déterminer les changements et les effets qu'avait pour conséquence l'utilisation du courrier électronique. Dans cette optique, c'est à travers trois axes principaux de réflexion que ce travail s'oriente. Traiter de ce sujet peut déboucher sur des thématiques et des pistes très diverses, éclectiques et vastes ; mais bien que ce travail s'inscrive dans une démarche plus généraliste, il fallut resserrer davantage le cadre de la recherche pour plus de cohérence et de consistance. Ainsi ,dans un premier temps, nous nous sommes attachés à la définition de cet objet en tant qu'écrit en prenant soin de le remettre dans le contexte d'une perspective historique et technologique. De ce panorama, témoignant de l'impact de la communication écrite, de l'évolution des médias de l'écrit et de la transformation des supports, nous nous sommes après avoir mieux défini l'objet d'analyse, penchés sur les usages que son utilisation engendre tant d'un point de vue sociologique que linguistique. Dans un second mouvement c'est à l'aspect communicationnel que nous nous sommes

² TENIN, Eric, VILAGINES, Yves, ref 1, p.33

³ GATES, Bill. *La route du futur*. Paris :Robert Laffont, 1995. 395p.

intéressés. Nous avons essayé de soulever les enjeux d'une communication écrite via Internet compte tenu de son caractère public, en situant cette problématique dans un environnement théorique faisant état de la mondialisation de la communication et des conséquences sur la préservation de l'espace privé. Nous avons ensuite posé le problème de la responsabilité de l'auteur dans ce qu'il écrit et transmet compte tenu du risque grandissant d'une diffusion, à l'échelle mondiale, d'une correspondance interpersonnelle. Dans la même lignée, nous poserons le problème du statut juridique de l'e-mail, car bien qu'écrit peut-il néanmoins servir de preuve ? Enfin c'est sur le problème soulevé par la notion d'identité que nous nous pencherons, suivi d'un questionnement sur l'utilisation volontaire et calculée de cette possibilité de médiatisation offerte aux « électro-communicants ». Dans un dernier mouvement, nous nous intéresserons aux mutations provoquées par l'instauration des réseaux de communication, notamment sur la notion de temps, sur le concept d'espace, sur la matérialité de l'écrit électronique et enfin nous poserons le problème du rapport au corps. Cette interrogation sur la notion de corporalité, nous amènera à poser la question de l'existence d'un fétichisme électronique en évoquant au préalable la présence d'un fétichisme épistolaire. C'est donc autour de ces trois axes thématiques que nous avons essayé de définir de façon plus précise, cet exemple d'écrit électronique, l'e-mail.

1 Les métamorphoses de l'écrit.

L'écrit est une forme de communication mais également un objet qui a subi quelques avatars au gré des évolutions technologiques et des mutations des pratiques communicationnelles. Après un travail de définition, qui nous amènera à parler de l'écrit électronique et plus particulièrement de l'e-mail, nous traiterons de cet objet générateur de questionnements de manière plus minutieuse pour en révéler l'essence. Comment se situe-t-il par rapport à ce qui a précédé ? Quelle forme d'écrit la messagerie électronique via Internet engendre-t-elle ? Comment définir cet objet technique ? Dans quelle logique de communication s'inscrit-il ? C'est à travers cet exposé que nous allons tenter d'éclairer ces problématiques.

1.1 Qu'est ce que l'écrit ?

L'écrit est un objet complexe et mutant. Les avatars dont il fut l'objet, provoquèrent des changements sur le plan communicationnel (modification de la façon de communiquer), sur le plan formel (mutation de l'écrit et de la langue), sur l'aspect concernant la transmission et le transport de l'information (transformation du support agissant sur le mode de transmission et de réception de l'information). C'est par une promenade à travers les âges et la multiplicité des concepts que nous tenterons de mieux définir, de mieux cerner l'essence de l'écrit électronique et plus particulièrement du mail.

1.1.1 De la communication orale à la communication écrite.

Toute communication repose sur une émission et une réception de signes. Selon Robert Escarpit dans *L'écrit et la communication* « La communication est un processus complexe fonctionnant à travers un certain nombre d'appareils dont les médias ne sont que la partie technologique[...]. Elle est toujours bi ou multilatérale. »⁴. Qu'elle soit orale ou écrite le système est similaire. La communication humaine repose sur un double système de transmission d'information et de communication : elle emprunte le canal oral et le canal écrit. Aujourd'hui nous

⁴ ESCARPIT. Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e ed. Paris : PUF, 1993. Conclusion : Le rôle de la communication écrite, II. Laïcité de la communication, p.115

sommes habitués à jongler entre ces deux modes et sommes coutumiers des deux systèmes. Pourtant avant que n'apparaisse l'écriture, seul l'oral permettait aux hommes de communiquer entre eux. Ce type d'échange se fonde sur la parole mais également sur la gestuelle qui l'accompagne ou qui trouve sa propre autonomie (exemple le langage des signes). Daniel Bounoux dit d'ailleurs que « L'oralité est saturée d'indices et d'opérateurs de contact : enthousiastes descriptions de combats, fortement rythmées et soutenues d'appuis pris sur le corps »⁵. Trois sens sont principalement convoqués : la vue, le toucher et l'ouïe. Pourtant sans médium la communication orale doit nécessairement s'effectuer dans un espace restreint qui inclut les deux locuteurs. La communication orale engendre également un langage qui lui est propre se définissant principalement par une syntaxe quelque peu modifiée, un discours davantage décousu, une tendance à la redondance, un caractère chronologique important. La durée de vie d'un discours prononcé oralement est assez courte. Toutefois il est possible qu'il perdure un temps, mais pas toujours en conservant intacte sa forme initiale. Il peut traverser l'épreuve du temps si la mémoire humaine assure le relais et lui sert de médium : c'est le cas dans la tradition orale. Pourtant ce système est fragile et bon nombre d'œuvres littéraires, mais pas seulement, se sont éteintes à jamais, sans renaissance possible, et sont tombées aux mains de l'oubli. L'oral agit dans un autre registre et possède un pouvoir et une influence qui lui sont propres. Daniel Bounoux dans son livre *La communication par la bande*, paru en 1991 écrit, pour souligner cela, que « En régime oral et d'une façon générale, la sonorité du mot agit comme pouvoir et action. »⁶. Il développe cette thématique, en évoquant plus précisément la principale valeur de l'oral, en disant que « L'orateur sera redondant ou « copieux » ; face à son environnement humain immédiat, il doit flatter les idées reçues de l'auditoire pour obtenir son assentiment, s'adapter à lui pour maintenir le contact [...]. Dans une telle communication la relation d'énonciation tend à supplanter le contenu de l'énoncé. »⁷. Il évoque à travers cette remarque la valeur « phatique » du langage oral qu'il définit en tant que « fonction de contact dans le célèbre tableau des six fonctions de la communication selon Jakobson ; opérateur d'ouverture et de mise en relation des partenaires d'une interlocution [...]. Par extension, on dira la communication phatique chaque fois qu'elle sert à entretenir le canal, à occuper le créneau ou le réseau [...] »⁸

⁵ BOUGNOUX, Daniel *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998.5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'oral à l'écrit, quelques traits du mode de la communication orale, p.76

⁶ BOUGNOUX, Daniel, ref 5, p.75

⁷ BOUGNOUX, Daniel, ref 5, p.76

⁸ BOUGNOUX, Daniel, ref 5, Glossaire, p.266

Dans le désir de transmettre des messages à distance, les hommes ont voulu fixer la parole sur un support et par le biais de pictogrammes, d'idéogrammes, de phonogrammes ou d'objets symboliques. Comme le rapporte Marianne Bélis dans *Communication : des premiers signes à la télématique, Essai*,⁹ ce sont les signes mnémoniques qui apparurent tout d'abord pour relater un événement. Ils pouvaient consigner l'information par leur simple forme : c'est le cas des « quipo » utilisés par les Indiens d'Amérique du Nord et du Sud. Cette cordelette nouée à des endroits multiples et ornées de fils de couleur et de laine était porteuse d'un message. C'est sa structure globale qui déterminait sa signification. Mais on pouvait également trouver cette sorte de signes dans du bois sculpté, des ossements, des pierres mais aussi sous forme d'inscriptions sur une peau animale par exemple. L'apparition des pictogrammes fut une évolution considérable dans la communication écrite, c'est la série de signes qui est porteuse de l'idée. Comme le souligne Marianne Bélis « Celle-ci [l'écriture pictographique] est une écriture figurative qui permet de représenter une idée par une suite de dessins. Il s'agit de scènes symboliques relatives à l'histoire de la tribu, comprenant des animaux, des personnes, des phénomènes naturels. L'écriture pictographique est un essai d'adaptation du dessin de souche artistique ou magique, aux nécessités de la communication. A cette fin, le dessin a du acquérir un caractère systématique et conventionnel, se déroulant de façon linéaire pour communiquer une idée. »¹⁰. En ce sens ce système d'écriture est encore très imprégné par l'oralité puisque l'écriture n'est pas linéaire. C'est l'oral qui répond à cette caractéristique. A mesure du temps une métamorphose s'est exercée sur cette écriture qui est devenue idéographique. Le passage de l'une à l'autre résulte, comme le dit Marianne Bélis, d'une séparation, d'une dissociation entre le signe graphique et sa signification. Elle donne d'ailleurs une définition assez explicite de cette nouvelle écriture émergente. Elle dit : « L'idéographie ou écriture des idées est un système supérieur à la pictographie à cause du symbolisme avancé de ses signes à contenu sémantique élevé. »¹¹. En un mot elle permet d'accéder à un degré d'abstraction supérieur. Au départ chaque signe était employé pour une seule idée mais par la suite on procéda par association d'idées : ainsi un même signe signifia plusieurs concepts. Pourtant, comme le souligne également Marianne Bélis, cette nouvelle écriture ne tarda pas à

⁹ BELIS, Marianne. *Communication : des premiers signes à la télématique, Essai* Paris :Eyrolles/Editions fréquences, 1989. Chapitre II : La communication humaine, 2.2 la langue parlée et écrite, 2.2.2 la langue écrite, p.42-48

¹⁰ BELIS, Marianne, ref 9, p.44

¹¹ BELIS, Marianne, ref 9, p.45

s'enrichir du phonogramme, qui permet d'utiliser la valeur phonique d'un signe pour autoriser la constitution des mots complexes. La rencontre de ces trois unités symboliques incarnées par le pictogramme, l'idéogramme et le phonogramme a engendré l'apparition de l'écriture hiéroglyphique et de l'écriture cunéiforme. Les hiéroglyphes sont un système de signes qui, du pictural, passa à un état reposant sur la rencontre des idéogrammes et des phonogrammes. Selon Marianne Bélis, on dénombra environ sept cents « graphèmes ». Chacun d'entre eux est associé à un ensemble d'idées plus ou moins concrètes ou au contraire plus ou moins figuratives. De son côté l'écriture cunéiforme apparut en Mésopotamie entre 5000 et 300 avant J-C, auprès des peuples sumériens, babyloniens et assyriens. Cette écriture reposait également sur une combinaison d'idéogrammes et de phonogrammes, après avoir été purement pictographique dans un premier temps. Elle connut une évolution et une simplification au gré des utilisations faites et des aménagements entrepris par les différentes civilisations qui sont à son origine. En dépit des premières tentatives effectuées, comme l'affirme Marianne Bélis, par les Assyro-Babyloniens et les Egyptiens, pour élaborer un système d'écriture alphabétique, son invention fut accordée aux Phéniciens, peuple du premier millénaire avant notre ère. Daniel Bougnoux souhaite rompre avec ce malentendu lorsqu'il dit dans *La communication par la bande* que « Les Phéniciens n'ont pas découvert le phonétisme ; déjà présent dans les idéogrammes et les hiéroglyphes ; mais il est remarquable que les Egyptiens qui avaient isolé les consonnes, n'en aient pas fait la base d'une simplification rationnelle, par pitié sans doute envers les valeurs magiques ou sacrées, les valeurs d'attachement qui reliaient pour eux les signes et les choses. »¹². Les grecs ont ensuite adjoint à cet alphabet phonétique des voyelles puisque celui ci n'en comprenait pas. Daniel Bougnoux dit d'ailleurs qu'ils « perfectionnement la décomposition alphabétique en inventant autour du VIII e siècle avant J-C les voyelles, qui analysent la chaîne vocale jusqu'aux phonèmes, atomes insécables de la parole. La séquence graphique se subordonne dès lors presque complètement au verbal, phonè et graphè convergent et l'homme dispose d'un langage unique, linéaire et canalisant de mieux en mieux la chaîne des raisons. »¹³. La métamorphose de l'alphabet, mais également celle de l'écriture (la forme des lettres par exemple), se sont poursuivies par un passage chez les Etrusques puis chez les Romains. Une unification de l'alphabet et de l'écriture s'est d'abord faite au sein de l'Empire romain s'accompagnant d'une diffusion uniforme sur l'ensemble de ce territoire. Mais loin de

¹² BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998. 5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'oral à l'écrit, le passage à l'écrit, p.81

¹³ BOUGNOUX, Daniel, ref 12, p.81-82

s'arrêter là, comme l'affirme Marianne Bélis, cette unification et cette influence s'est étendue aux populations celtiques, aux pays scandinaves, à la France, à la Grande Bretagne et à l'Espagne. Cet alphabet latin, très répandu aujourd'hui, s'est installé plus lentement dans les pays germaniques et baltiques qui utiliseront encore l'écriture gothique (du nom de l'Evêque goth Ulfilas) apparue au IV^e siècle et l'alphabet cyrillique (inventé par les frères Méthode et Cyrille) qui fut utilisé au IX^e siècle pour la traduction du grec des textes sacrés. Comme le pense bon nombre d'historiens de l'écrit c'est avant tout pour des raisons économiques que l'on décida de mettre sur support et de consigner. La transcription sur le papyrus, la peau ou l'argile a permis une comptabilisation des biens et l'instauration de « contrats », de factures lors de ventes ou d'échanges.

Le passage de l'oral à l'écrit a induit des changements également sur le mode de pensée. Daniel Bougnoux ¹⁴ illustre une partie de ces avatars engendrés par le passage d'un état de communication orale à un état de communication écrite, en reprenant et en aménageant un tableau élaboré par Horton et repris par Goody, dans *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*¹⁵. En parlant de systèmes « ouverts » ou « fermés », on induit un mode de communication avec ou sans l'écriture. Ainsi le découpage est le suivant :

« Systèmes « fermés »

Mots, idées et réel sont liés
par les circonstances

Pensée non réflexive

Discours personnalisé et
Ouvert aux identifications

Systèmes « ouverts »

La déliaison de l'énoncé et de
l'énonciation permet de lier les
idées entre elles, d'où le discours
autonome et la longue chaîne de
des raisons.

Repli de la chaîne sémiotique,
d'où le métalangage et l'épistémologie

Enoncés impersonnels

¹⁴ BOUGNOUX, Daniel, ref 12, p.76-83

¹⁵ GOODY, Jack. *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*. Paris : Ed. de Minuit, 1986.

Protections défensives et
élaborations secondaires

Scepticisme systématique
et « falsifiabilité »

Pas d'idée de progrès
appui sur les ancêtres

Intériorisation du futur et
de l'événement. »¹⁶

C'est l'écriture qui apporte à ce mode de transmission une pérennité, une dimension de mémoire qui lui manquait. Robert Escarpit dit d'ailleurs dans *L'écrit et la communication* « le son d'un phonème et la forme d'un écrit n'ont pas du tout la même valeur. D'autre part le fait que l'écriture soit un système de traces lui confère une solidité, et une pérennité que ne possède pas la parole. Elle est sémantiquement plus résistante. Le vouloir-dire s'impose avec beaucoup plus de vigueur par l'écrit que par l'oral. »¹⁷. Cela introduit la notion du statut de l'écrit par rapport à l'oral. Il incarne une autorité plus importante. C'est d'ailleurs une des pistes de réflexion que propose Jack Goody, dans son livre, *La logique de l'écriture*¹⁸. Il met également en avant les enjeux sociaux, culturels, religieux, politiques, juridiques de l'apparition de l'écriture. C'est également ce qu'évoque Emmanuël Souchier dans son article intitulé, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique*¹⁹ lorsqu'il dit « Le « c'est vrai puisque c'est écrit » et par extension, le « c'est beau puisque c'est imprimé » confortent la faiblesse et la fatuité écrivante des petits clercs. ». Lorsqu'on écrit on met en quelque sorte en scène notre discours, au même titre d'ailleurs que la mise en scène qui peut être faite pour la prononciation du discours oral. Mais sa pérennité ajoutée à l'autorité qu'il représente lui donnent un statut qui se rapproche de l'intouchable, du sacré. C'est également ce que pense Daniel Bougnoux lorsqu'il dit que « [...]le livre tend à sacraliser ce qui entre en lui, il ouvre sur un autre monde qui surplombe celui-ci, un îlot d'ordre et de rigueur. Cette impression monumentale est renforcée par la « justification » typographique, qu'on voit reprendre au temple ses colonnes, et par

¹⁶BOUGNOUX Daniel, ref 12, p.77

¹⁷ ESCARPIT Robert. 5^e ed. *L'écrit et la communication*, Paris : PUF, 1993. Introduction : L'oral et l'écrit, III. Le rendez-vous de l'écriture, p.14-15

¹⁸ GOODY, Jack. *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris :Armand Colin, 1986

¹⁹ SOUCHIER, Emmanuël. *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique. Communication & Langages n°107*, Paris : Editions Retz, 1996, p.116

la rigidité des grands formats (in-quarto, in-octavo). »²⁰. L'écriture incarne la relation entre le langage oral et la notion de trace, même si quand l'oral passe à l'état d'écrit, des avatars émergent.

Robert Escarpit dit d'ailleurs à ce propos que « C'est donc une illusion que de songer à l'écriture comme à une sorte de translittération terme à terme des phonèmes qui composent le langage oral. »²¹. La mixité des langages qui composent l'écrit (langue + trace) en fait selon Robert Escarpit un système complexe puisque chacun de ces deux systèmes garde très présents ses structures propres et son mode de fonctionnement. Ces deux logiques peuvent avoir quelques points de divergences : c'est ce qui fait de l'écriture un système paradoxal. Pour cette raison il est bon de ne pas assimiler l'écriture à un simple instrument de l'oral. Contrairement à ce que dit Ferdinand de Saussure, cité et contredit par Daniel Bounoux dans *La communication par la bande* : « Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier. »²². L'apposition sur un support écrit implique également d'autres changements. Cela permet par exemple, d'instaurer un nouveau rapport au texte et de permettre un recul vis à vis de celui ci et d'aiguiser l'esprit critique puisqu'en écrivant un message écrit on le « décontextualise » (concept également développé par Bounoux), on l'extrait de son contexte d'énonciation . C'est une idée également développée par Daniel Bounoux quand il dit que « l'écriture apporte la distance ou le niveau méta [...] »²³ mais également lorsqu'il affirme que « [...] de l'appropriation du savoir permise par l'écrit, dépend cette rumination constructive qu'on appelle le libre examen ou l'esprit critique. L'énoncé échappe au temps de l'énonciation pour entrer dans celui du lecteur, ou dans un espace et un temps propres. »²⁴. Mais ce sont également et surtout des changements cognitifs, qui émergent à l'apparition de l'écriture, dont il faut parler. Daniel Bounoux évoque notamment le fait que le caractère segmenté de l'écrit qui découpe le flux de l'oral permet un arrêt sur des unités plus ou moins importantes comme le signifiant, la phrase, la proposition. Il affirme également que de ce caractère fragmenté découle une certaine forme de discours comme la dialectique, la logique ou

²⁰ BOUGNOUX Daniel. *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998.5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'écrit à l'imprimé, la templation, p.84

²¹ ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication* . 5^e ed.. Paris : PUF, 1993. Chapitre premier : L'écriture, I. L'écriture comme langage p.19

²² SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, p.45

²³ BOUGNOUX, Daniel, ref 12 p.78

²⁴ BOUGNOUX, Daniel, ref 12, p.79

encore le syllogisme. Il ajoute que « [...]l'œil a un pouvoir séparateur supérieur à l'ouïe moins analytique, davantage soumise aux valeurs d'harmonie ou de synthèse. »²⁵. Après avoir évoqué le passage de la communication orale à la communication écrite, prenons pour objet d'analyse l'écrit pour en déterminer les principales fonctions.

1.1.2 Les trois principales fonctions de l'écrit.

Selon Robert Escarpit, dans son ouvrage *L'Écrit et la communication*, « l'écriture est un langage paradoxal puisqu'il se sert d'un langage pour noter un autre langage. Autrement dit dans son fonctionnement normal [...] le texte est placé par rapport au discours dans une certaine position de subordination mal définie. Il en résulte que le langage de traces peut avoir des fonctions très différentes selon qu'il sert à noter le plus fidèlement possible le langage oral ou selon qu'il transmet le plus directement possible et le plus économiquement possible sa propre information »²⁶. Il distingue trois principales fonctions du texte en tant qu'« objet produit par l'écriture »²⁷: la fonction « discursive », la fonction « documentaire » et la dimension « iconique ». Nous n'évoquerons que brièvement cette dernière puisque nous reprendrons ce point lorsque nous aborderons la notion de mise en page et la richesse sémiotique de l'e-mail. Parallèlement à l'exposé de sa théorie, nous prendrons en considération ces divers concepts pour les confronter à cet objet qu'est le courrier électronique, qui est l'objet de notre étude.

Dans sa fonction discursive, le texte peut incarner le moyen de transmission d'un discours proche mais toutefois distinct du discours oral. Pourtant dans certains cas cette distanciation et cette distinction oral/écrit peut s'amenuiser voire même totalement disparaître. En effet le texte peut se fondre dans la logique de l'oral, pour le reproduire avec pour conséquence un abandon partiel ou total de sa logique ou de sa graphie. Bien entendu, ce cas de figure extrême est rare et, en général, la distinction qui existe entre ces deux modes de communication se manifeste clairement : pour emprunter une formule triviale « on n'écrit pas comme on parle ». En dépit de cette résistance et de

²⁵ BOUGNOUX, Daniel, ref 12, p.79

²⁶ ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e ed. Paris : PUF, 1993. Chapitre premier : l'écriture ; III. Les Fonctions du texte, p.33

²⁷ ESCARPIT, Robert, ref 26, p.29

cette existence distinctes des deux modes, il arrive que l'oral puisse avoir une influence énorme sur le type d'écrit que l'on peut produire. Dans le cas du courrier électronique, nous verrons de quelle manière cette emprise est réelle et quels mécanismes sont mis en jeu dans cette métamorphose. Nous développerons ce point lorsque nous aborderons l'e-mail comme un écrit teinté d'oralité. Dans cette fonction du texte, Robert Escarpit affirme qu'il arrive qu'une tautologie vienne parasiter le texte écrit car cette redondance ne fait pas, à proprement parler, partie de ces attributs premiers. Il souligne d'ailleurs que l'écrit « Employé en fonction discursive [...] ne supprime pas la redondance entièrement; il la garde même parfois entière, nous l'avons vu, mais il la met sous le contrôle du lecteur [...] »²⁸. Notons par ailleurs que pour le message électronique, la répétition des informations est un problème quasiment inexistant. Car une de ces caractéristiques est bien de permettre la transmission d'information de manière concise, ponctuelle et en produisant un contenu informationnel touchant en général l'essentiel de la question soulevée.

Dans sa fonction discursive, le discours écrit peut suivre l'ordre chronologique irréversible propre à l'oral, selon Escarpit. Mais il lui est également possible de ne pas le respecter car l'écrit est en général moins linéaire que l'oral. Dans le cas du mail, le problème lié au maintien ou non de l'ordre chronologique est quasi absent puisque nous sommes en présence d'un écrit court le plus souvent. Son utilisation vise à transmettre une information ponctuelle et concise en général. Toutefois il peut permettre une narration plus grande d'un événement et utiliser alors l'ordre chronologique dans la progression du récit. Ce double usage, met en lumière le caractère très ambigu du courrier électronique : il s'apparente dans certains cas à un télégramme et peut également prendre la forme d'une lettre dans d'autres cas.

Selon les travaux d'Escarpit, le texte peut être envisagé sous une autre dimension : la fonction documentaire. Dans ce second cas, on attend du texte qu'il incarne un objet matériel de transmission d'un contenu informationnel de manière efficace et complète. C'est au lecteur d'être capable de dégager l'information qui est, elle-même, enrobée dans un type de discours et dans une logique de construction qui est propre au producteur du texte et au type d'information véhiculé. Robert Escarpit dit, pour permettre une distinction imagée de ces deux fonctions, qu'« Avec certaines nuances, on pourrait dire que le texte (et non l'écriture dont il est le produit) fonctionne

²⁸ ESCARPIT, Robert, ref 26, p.35

comme un médium quand il est en fonction discursive, alors qu'une fonction documentaire il fonctionne comme la mémoire d'une machine informatique »²⁹. A bien des égards, il apparaît que cette remarque résume correctement les enjeux de ces deux fonctions du texte. A la dimension documentaire du texte est associée la notion de classement. Ainsi, comme l'évoque Robert Escarpit « C'est la fonction documentaire qui a imposé sa forme au livre tel que nous la connaissons actuellement, et notamment le découpage en pages numérotées. Il n'y a pas de document sans référence et pas de référence sans découpage du texte. »³⁰. Pourtant Elisabeth Eisenstein a montré que c'est davantage la logique du fabricant qui a déterminé la forme du livre pour plus de commodités.

Dans un dernier mouvement, Escarpit définit, une troisième fonction de base du texte, c'est la fonction iconique. Pour lui le texte est une image au sens où il n'est déchiffrable dans cette dimension que si l'on prend en compte le contexte iconique. En d'autres termes, il faut savoir se dégager du discours lui-même pour envisager le texte écrit comme une construction proche d'une mise en scène dans un espace d'écriture défini. Cet auteur ajoute à propos de cette fonction que « La chose est particulièrement évidente dans le cas du journal [...]. Une page de journal est une image. C'est pourquoi dans un journal il est aisé de distinguer les trois fonctions du texte – discursive par la rédaction des articles, documentaire par les rubriques, les titres, les sous-titres et intertitres qui mettent en lumière les mots – vedettes avec un minimum de redondance, iconique enfin et surtout par la mise en page elle-même qui donne au texte le matérialité de son dessin. »³¹. Dans le cas de l'e-mail, sa fonction discursive trouve sa raison d'être lors de la rédaction du message, la fonction documentaire dans le fait que l'écrit est défini par un intitulé et que cet écrit est découpé en zones clairement identifiées, et enfin la fonction iconique par la mise en page possible du corps du message. Mais contrairement à la lettre manuscrite, les trois fonctions ne se rassemblent pas en un seul acte d'écriture. Il dit d'ailleurs pour expliciter cette idée que la « lettre par exemple unit les trois fonctions en un seul acte d'écriture qui est l'entière responsabilité du scripteur, alors que dans un texte imprimé ; partiellement au niveau de la fonction documentaire, presque exclusivement au niveau de la fonction iconique, un appareil industriel intervient, sur lequel le

²⁹ ESCARPIT, Robert, ref 26, p.35

³⁰ ESCARPIT, Robert, ref 26, p.36

³¹ ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e ed. Paris : PUF. Chapitre premier : l'écriture ; III. Les Fonctions du texte, p.37

scripteur n'a pas forcément prise. »³². Et effectivement en ce qui concerne l'e-mail, c'est la notion de mise en page que l'on ne maîtrise que partiellement. Nous reviendrons sur cet aspect des choses dans la partie consacrée à la mise en page de manière plus complète. Mais dès lors intéressons nous à la notion de support qui a évolué à travers les âges et tentons de mettre en lumière les changements que ces évolutions ont engendré sur l'écrit.

1.1.3 Du codex à l'écran : les effets de la mutation du support.

L'avènement de l'électronique introduit une série de problématiques liées à la notion de support, à la notion de transmission de l'information et à la mutation de nos pratiques d'écriture et de lecture. Cette évolution ou révolution, bien qu'il ne faille pas pour le moment nécessairement s'avancer autant, doit être reconsidérée d'un point de vue historique. Ainsi, c'est en dressant un panorama des différentes étapes ayant permis le passage du volumen au codex, et du codex à l'écran qu'il sera possible de mettre en avant les enjeux et les conséquences d'une modification du support d'écriture. Cette transformation de la notion de support s'est déjà produite à maintes reprises à travers les différents âges de l'écrit. Mais c'est au passage du volumen au codex que nous allons nous intéresser. Cette substitution s'est faite de manière progressive et de façon bien plus rapide dans les communautés chrétiennes. Selon Roger Chartier, dès le IIe siècle, quasiment tous les manuscrits bibliques sont écrits sur codex . Mais c'est davantage aux IIIe et IVe siècles que le nombre de codex est équivalent à celui des volumen. Les raisons de cette modification du support sont nombreuses et touchent plusieurs aspects. Les raisons économiques invoquées sont que la possibilité d'écrire sur les deux côtés du support d'écriture réduit le coût de fabrication. De même, la réduction du module d'écriture (par le découpage en page) et le rétrécissement des marges sont aussi sources d'économie. La forme codex permet de contenir une grande quantité de texte dans un espace relativement réduit et comme le souligne Roger Chartier dans son article *Du codex à l'écran : les trajectoires de l'écrit* « [...]cet avantage n'a guère été exploité immédiatement : aux premiers siècles de leur existence, les codex restent de taille modeste, comportant moins de cent cinquante feuillets (soit trois cents pages). Ce n'est qu'à partir du IVe, voire du Ve siècle que les

³² ESCARPIT, Robert, ref 31, p.38

codex grossissent, absorbant le contenu de plusieurs rouleaux. »³³. Mais la transformation de ce support a aussi été engendré par un besoin nouveau. Le codex, instaurant une structuration de l'écrit, permettait au lecteur un meilleur repérage par le biais d'index, de concordances qui autorisaient la mise en rapport de passages différents, les balbutiements d'une lecture hypertextuelle et butineuse. Daniel Bougnoux évoque dans ce sens le thème de la décontextualisation, induite par le passage à l'écrit, et de ses effets en disant : « La décontextualisation permet la confrontation.[...]. C'est la recombinaison des traces dans un même espace qui libère l'accumulation heuristique, l'intuition ou la perception des contradictions[...] »³⁴. Cette évolution formelle fut par la suite accompagnée d'un changement technique lié au mode d'écriture du contenu. La modification du mode de production du codex fut provoquée par l'apparition de l'imprimerie et des caractères mobiles. Pour assurer une diffusion et une multiplication d'un document, la seule possibilité ne résulte plus uniquement dans la possibilité de copie manuscrite de celui-ci. On voit en l'apparition de l'imprimerie une « révolution de l'imprimé » mais selon Roger Chartier certaines confusions persistent. Il dit que « [...] dans ses structures essentielles, le livre n'est pas modifié par l'invention de Gutenberg. D'une part, au moins jusque vers 1530, le livre imprimé reste fort dépendant du manuscrit : il en imite les mises en page, les écritures, les apparences et, surtout, il est considéré comme devant être achevé à la main[...]. D'autre part, et plus fondamentalement, après comme avant Gutenberg, le livre est un objet composé de feuilles pliées, réunies en cahiers reliées les uns aux autres ; en ce sens, la révolution de l'imprimerie n'est en rien une « apparition du livre ». C'est douze ou treize siècles avant la nouvelle technique que le livre occidental trouve la forme qui demeurera la sienne dans la culture de l'imprimé »³⁵. De plus on oublie souvent que les caractères mobiles étaient déjà répandus en Orient mais que leur confiscation par le pouvoir a fait émerger la xylographie, technique qui se rapproche d'ailleurs davantage de l'écriture manuscrite par le fait de la réalisation des planches de bois gravées sur le modèle de la calligraphie.

³³ CHARTIER, Roger. Du codex à l'écran : les trajectoires de l'écrit *.Solaris : Pour une nouvelle économie du savoir*, 1994, n°1

³⁴ BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998 .Le passage de l'oral à l'écrit, le passage à l'écrit, p.79

³⁵ CHARTIER, Roger, ref 33

Le passage du codex à l'écran engendre bien plus de bouleversements. Il touche tout d'abord aux pratiques de lecture. A la page du livre se substitue la page écran, le mode de repérage est modifié : on ne raisonne plus sur une double page mais bien sur une seule page qui peut être toutefois découpée en sous-ensembles structurés qui déterminent le trajet de l'œil dans l'espace de la page. Il apparaît que le modèle de la page d'un document électronique s'apparente davantage au mode de lecture du volumen qu'à celui du codex. C'est d'ailleurs ce que dit Emmanuël Souchier dans son article intitulé, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* lorsqu'il évoque la particularité du mode de lecture et d'écriture engendré par la contrainte formelle de l'écran : « Son défilement vertical, analogue au déroulement horizontal du volumen antique ou des rotuli médiévaux [...]. La langue a gardé la trace des pratiques liées au rouleau. Les processus mentaux de lecture et d'écriture s'éloignent de l'espace et de l'écrit-tableau pour s'inscrire dans la logique des listes et des rouleaux. »³⁶. De même, la transformation du support d'écriture avait fait évoluer le mode de lecture comme par exemple le passage de la lecture orale à la lecture silencieuse, mais aussi la modification de la posture du lecteur. Le codex avait favorisé une lecture plus personnelle et mettait moins en jeu le corps dans son ensemble contrairement au volumen qui « [...] doit être tenu à deux mains : de là, comme le montrent les fresques et les bas-reliefs, l'impossibilité pour le lecteur d'écrire en même temps qu'il lit et du coup l'importance de la dictée à voix haute. C'est avec le codex que le lecteur conquiert la liberté : posé sur une table ou un pupitre, le livre en cahiers n'exige plus la totale mobilisation du corps. »³⁷. Avec la lecture sur écran, on est davantage contraint par l'imposant dispositif qui en permet la pratique. La lecture d'un livre ou d'un document papier peut être faite dans n'importe quel lieu, dans n'importe quelle posture et avec une économie de moyens mis en jeu. Par contre l'écrit électronique consultable sur écran, n'autorise pas une aussi grande liberté de mouvement. Assis devant l'écran le choix des postures est assez limité. Le développement considérable de l'ordinateur portable, de plus en plus petit, de plus en plus maniable et empruntant des caractères du livre dans sa forme globale, montre que le codex est toujours très présent. Le livre permet une lecture personnelle et privée aussi bien dans des lieux publics que privés mais la lecture par le biais d'un PLAO (poste de lecture assistée par ordinateur) amoindrit de manière importante la part privée de la lecture. Installés dans des lieux tels que les bibliothèques,

³⁶ SOUCHIER Emmanuël, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique*. *Communication & Langages* n°107, Paris : Editions Retz, 1996, p.112

³⁷ CHARTIER, Roger, ref 33

leur disposition et leur exposition aux yeux de tous empêchent l'acte de lecture privé. C'est aussi le statut d'auteur qui est modifié avec le passage du codex à l'électronique. Le lecteur ne pouvait alors pas modifier la structure du texte, ni les intitulés des différentes parties définies par l'auteur dans le cas du livre imprimé. La seule possibilité qui lui était offerte était d'annoter les marges le texte initial. Mais comme le souligne Roger Chartier, « Avec le texte électronique, il n'en va plus de même. Non seulement le lecteur peut soumettre le texte à de multiples opérations (il peut l'indexer, l'annoter, le copier, le démembrer, le recomposer, le déplacer, etc.), mais, plus encore, il peut en devenir le co-auteur. La distinction, fortement visible dans le livre imprimé, entre l'écriture et la lecture, entre l'auteur du texte et le lecteur du livre, s'efface au profit d'une réalité autre : celle où le lecteur devient un des acteurs d'une écriture à plusieurs voix ou, à tout le moins, se trouve en position de constituer un texte nouveau à partir de fragments librement découpés et assemblés .»³⁸. La particularité de l'écrit électronique au sens où il permet une opération de destructuration-restructuration du contenu rend d'autant plus fragile la notion d'œuvre et d'auteur. Les préoccupations, qui concernaient la recherche de l'œuvre originale pour ce qui était des manuscrits, réapparaissent donc aujourd'hui. Comment être sûr d'être en possession d'un texte original ? Faut-il faire évoluer cette notion et accepter cette désappropriation de l'écrit ? Toutes ces questions très actuelles n'ont pourtant pas encore de réponses. Roger Chartier qualifie l'écrit électronique d'immatériel en évoquant le problème de la transmission des textes à distance et la possibilité d'accéder à une masse énorme d'écrits et la fascination et le sentiment de pouvoir que cela confère à l'homme (résurgence du mythe de la bibliothèque d'Alexandrie ou de la bibliothèque de Babel évoqué par Borges dans *Fictions -La bibliothèque de Babel* (p.70-81) et cité par Chartier). Borges écrit « Quand on proclama que la bibliothèque comprenait tous les livres, la première réaction fut un bonheur extravagant. Tous les hommes se sentirent maîtres d'un trésor intact et secret. Il n'y avait pas de problème personnel ou mondial dont l'éloquente solution n'existât quelque part : dans quelque hexagone. L'univers se trouvait justifié, l'univers avait brusquement conquis les dimensions illimitées de l'espérance. »³⁹. Cette citation réexploitée à maintes reprises met faussement en avant l'idée selon laquelle le savoir est à portée de main. Pourtant il ne suffit pas d'avoir accès à toute la connaissance pour être en mesure de se l'approprier. Cette vision purement idéaliste et utopiste est transmise à travers cette citation souvent utilisée dans un contexte non approprié. Roger Chartier avance l'idée, en s'appuyant sur J.D. Bolter, *Writing space : The*

³⁸ CHARTIER, Roger, ref 33

³⁹ BORGES, Jorge Luis. *Fictions..* Paris : Gallimard, 1965. La bibliothèque de Babel, p.76

Computer, Hypertext, and the History of Writing, paru en 1991, selon laquelle « la communication des textes à distance, qui annule la distinction, jusqu'ici irrémédiable, entre le lieu du texte et le lieu du lecteur, rend possible, accessible, ce rêve ancien. Sans matérialité, sans localisation, le texte en sa représentation électronique peut atteindre n'importe quel lecteur doté du matériel nécessaire pour le recevoir. A supposer que tous les textes existants, manuscrits ou imprimés, soient numérisés ou, dit autrement, qu'ils soient convertis en textes électroniques, c'est l'universelle disponibilité du patrimoine qui devient possible. Tout lecteur, là où il se trouve, à la seule condition que ce soit devant un poste de lecture connecté au réseau qui assure la distribution des documents informatisés, pourra consulter, lire, étudier n'importe quel texte, quelle qu'ait été sa localisation originelle. »⁴⁰. A cette citation il est pourtant essentiel d'ajouter un bémol. Le discours et l'idée mis en avant par Chartier sont teintés d'une tendance au technicisme. Certes ce nouveau support permet de modifier le rapport au temps et à l'espace mais n'en est pas pour autant immatériel (ces thématiques seront développées dans la troisième partie). De plus on semble accorder trop d'importance aux réseaux de télécommunications. Bien que très performants techniquement, ils permettent une mise à disposition des écrits mais n'en facilite pas pour autant l'accès. C'est aussi une des critiques développées par Dominique Wolton dans *Internet et après ?*⁴¹. Il y dénonce notamment cette vision techniciste qui enferme le discours sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et qui tend à leur associer bien plus de vertus qu'elles n'en possèdent réellement. Il faut selon Wolton également manipuler avec précaution la notion de « Révolution de la communication ». Il est donc bon de ne pas faire l'amalgame, parce que l'Internet n'est pas quoiqu'on en dise un outil démocratique. Emmanuel Souchier dans son article, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* montre que la modification du support a engendré des changements tant au niveau de notre perception de l'écrit électronique ou informatique que sur le plan matériel et formel de l'écrit. Il dit notamment, pour faire le point sur les étapes formelles traversées par l'écrit selon son mode de production, que « La trace, la forme et le point ont marqué l'évolution technique de l'écriture alphabétique en Occident. Ces trois temps, nécessairement simplificateurs, n'en sont pas moins révélateurs d'une évolution technologique et des conséquences que cette évolution a entraîné sur la diffusion de l'écrit. La trace-mouvement du copiste médiéval, la forme-surface du typographe et le point-coordonné de l'informaticien marquent les ruptures essentielles dans l'histoire des supports et des outils de l'écrit. Ils sont également placés au cœur de

⁴⁰ CHARTIER, Roger, ref 33

⁴¹ WOLTON, Dominique *Internet et après ? : une théorie critique des nouveaux médias*. Paris : Flammarion, 1999

l'évolution des mentalités.[...]. Ces trois temps coexistent néanmoins dans notre pratique actuelle. »⁴². Comme il le souligne également, le passage de la trace au pixel crée une sorte de paradoxe puisque autant notre œil percevait l'empreinte laissée par la lettre, autant il semble impuissant pour percevoir cette unité significative qui compose l'image (qui peut être également incarnée par un texte). C'est d'ailleurs cette rupture qu'il expose lorsqu'il affirme que « Si pour l'écriture le passage de la trace à la forme entérine une première rupture corporelle (le geste est supplanté par la marque métallurgique), le passage au pixel traduit une rupture plus fondamentale encore, à la fois visuelle et conceptuelle. Numérisée, puis recomposée au seul profit de l'œil, la lettre a perdu sa pérennité matérielle et sa relation au corporelle directe. D'une trace inscrite sur un support, nous sommes passés à une trace électronique fugitive qui ne présente plus de matérialité tangible. Trace et support ne vieillissent plus ensemble, seul subsiste désormais à travers le temps l'algorithme que l'œil ne peut transcrire sous forme perceptible. »⁴³. Cette difficulté de perception à l'œil nu de l'unité graphique, qu'est le pixel est pourtant rendue possible par l'intermédiaire du dispositif technique incarnée par l'ordinateur. Comme pour percevoir l'infiniment petit, les limites de perception humaine sont telles, qu'il est nécessaire d'avoir recours à une vision instrumentalisée. L'écriture elle aussi a subi les effets de cette mutation du support, elle « s'est éloignée du corps et de la matière picturale pour intégrer les circuits de la technique, de l'électronique. »⁴⁴. Dans la continuation de cette partie c'est à l'aide de concepts clés que va progresser notre réflexion sur ce nouvel objet l'écrit électronique.

1.1.4 De la graphosphère à la vidéographosphère et de l'écrit à l'écrit d'écran

Régis Debray a défini le concept de « médiasphère », pour refléter les particularités d'un média, de son mode de transmission et de circulation de l'information. De cette réflexion émerge les concepts de « graphosphère », « logosphère » et « vidéosphère » qui illustrent les cultures de l'écrit, de langue, du langage et de l'écran. Il affirme d'ailleurs que chacune de ces médiasphères se

⁴² SOUCHIER Emmanuël, L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique. *Communication & Langages* n°107, Paris : Editions Retz, 1996, p.106

⁴³ SOUCHIER Emmanuël, ref 42, p.108

⁴⁴ SOUCHIER Emmanuël, ref 42, p.109

côteie et qu'aucune ne chasse l'autre. Aujourd'hui nous sommes dans une culture d'écrit sur écran informatique. Dans le cas de l'e-mail, le message reçu ou envoyé par voie électronique est un objet que l'on peut situer aux confins de la « vidéosphère » qui relève de la culture de l'écran et de la « graphosphère » culture empruntée à l'écrit. Nous sommes exactement dans le concept développé par Yves Jeanneret et Emmanuel Souchier : L'écrit d'écran. L'écran apparaît dans cet esprit, comme une subdivision d'un espace en sous espaces dans lesquels vont s'inscrire des signes, l'écrit peut être qualifié de langue de la langue qui s'organise sous forme de signes dans l'espace visuel. De même cette mixité des cultures dont l'e-mail, et plus généralement l'écrit électronique, sont issus pourrait nous amener à désigner cette nouvelle sphère par un nom traduisant ce métissage médiatique basé sur la rencontre de l'univers du graphe et du monde du visuel, de l'écran: la vidéographosphère. Le concept de « vidéosphère » étant prépondérant dans la définition de ce nouvel objet il semble évident de le mettre en avant de cette manière. Cette appellation, vidéographosphère, témoigne également de l'existence d'un dispositif technique : la vidéographie. Cette technique est apparue au début des années 80 dans le cadre des travaux de recherche visant à la mise en place du Minitel. Ce dispositif, défini selon un arrêté du 27 avril 1982 concernant l'enrichissement du vocabulaire de l'informatique et des télécommunications, est un « [...] de télécommunication permettant de présenter à un usager des messages alphanumériques et graphiques sur écran de visualisation. », (JO du 24 juin 1982). Cet extrait est issu de l'ouvrage de Francis Balle et Gérard Eymery, *Les nouveaux médias*⁴⁵. L'écrit électronique et en particulier l'e-mail, qui est l'objet de notre étude, incarne à merveille la rencontre entre ces deux univers, qui engendre la modification de la notion de support, l'émergence d'un nouveau langage, des usages propres, des nouvelles conditions de réception, de lecture et d'appropriation. De même un changement s'opère également en ce qui concerne la perception du temps, de l'espace et le rapport au corps. Tous ces multiples aspects seront décrits au fil de la progression de la réflexion dans ce travail. Loin de faire le tour de la question cette analyse permettra de compléter ce qui n'a pas été évoqué précédemment mais cette réflexion et la tentative de définition et de qualification de ce nouvel objet, qui sont aussi les objectifs de ce travail, se poursuivront au delà de cette partie arbitrairement limitée.

⁴⁵ BALLE, Francis, EYMERY Gérard, *Les nouveaux médias* .4^e éd. Mise à jour, Paris : PUF, 1996, (Que sais-je, n°2142)

Emmanuel Souchier écrit dans son article, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* « Des sens concernés, ne reste que l'œil qui a pris un ascendant certain sur les rapports face-lecture et main graphie. »⁴⁶. Il dit également que « La mutation corporelle est radicale : l'écrit ne s'adresse plus à la main que pour la frappe et la sphère du regard se disperse en trois espaces distincts (écran, clavier et document) qui ne requièrent pas les mêmes processus cognitifs. »⁴⁷. Il témoigne ainsi de la mutation de l'acte d'écriture et de lecture sur le plan corporelle. Le rapport charnel à l'écrit est transformé et induit une modification des processus cognitifs d'appropriation et de production. La vue est le sens le plus mobilisé. Le support s'éloigne du corps et l'appropriation de ce nouveau médium passe par une étape de reconsidération et de repositionnement de celui-ci par rapport au support et au nouveau dispositif technique. De même, cet éloignement physique est renforcé par une partie de mystère située au niveau du dispositif technique. Les transformations et le codage du signal transmis à la machine par l'intermédiaire du clavier apparaissent comme étant assez obscures parce que non visibles. C'est une des thèses avancées par Emmanuel Souchier quand il écrit dans son article, que « Le scripteur ne maîtrise désormais plus le parcours intégral de l'écrit. Les opérations, outils et processus placés entre la main et l'écran créent une rupture et interdisent la compréhension globale de l'acte d'écriture: espace de rêve, du fantasme ou de la domination, la boîte noire placée entre l'homme et son écrit est un espace du secret. »⁴⁸. De cette opacité portant sur la transformation de l'écrit, émerge une impression d'une perte de contrôle sur ce que sera l'écrit final. Même si la fonction « aperçu avant impression » des traitements de texte permet une visualisation globale de la page écran, il n'est pas tout à fait révélateur de ce que sera le résultat final : le changement de support implique une modification de la perception globale du document, de l'écrit. Apparaît l'idée d'une dictature de l'écran qui impose une certaine forme à l'écrit. La perception d'une mutation de l'essence du graphe est très présente, c'est d'ailleurs ce qu'évoque Emmanuel Souchier à travers ces remarques : « [...]le claviste contemporain frappe en revanche sur un clavier et doit imaginer ce que sera le résultat à l'écran ; pour autant il ne saurait pas préjuger de l'image finale. »⁴⁹ et « La lettre du clavier n'est pas celle de l'écran, pas plus qu'elle ne sera celle de l'écrit en sortie d'imprimante. A ces trois temps, correspondant trois regards d'écrits distincts.

⁴⁶ SOUCHIER Emmanuel, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique. Communication & Langages n°107*, Paris : Editions Retz, 1996, p.109

⁴⁷ SOUCHIER, Emmanuel, ref 46, p.109

⁴⁸ SOUCHIER Emmanuel, ref 46, p.111

⁴⁹ SOUCHIER Emmanuel, ref 46, p.108

Certes, l'invention des systèmes « WYSIWYG » a apporté un notable confort d'utilisation en imaginant l'espace de la lecture ; mais il n'y a pas dans l'écrit informatique d'équivalence entre la frappé et le tracé final de l'imprimé. »⁵⁰. De même, cette idée selon laquelle le dispositif technique par lequel transite l'écrit, impose une dictature du visible est reprise par Régis Debray, *Cours général de médiologie* lorsqu'il affirme que « Du mythogramme à l'idéogramme, puis à la lettre et au signal analogique, il y a moins de place pour l'interprétation libre et personnelle du décodeur humain ; de moins en moins de jeu, dit Leroi-Gourhan, « entre la chaîne des concepts émis et leur restitution ». Mieux le monde m'est « rendu » sur écran, à travers tous mes sens (d'où sont exclus, mais pour combien de temps, l'odorat et le toucher), livré à domicile, tel quel, prémonté et préperçu, plus il est subi. Moins j'ai à y intervenir. Le stockage numérique des traces délègue à présent la fonction de « lecture » à la machine. »⁵¹. Mais c'est aussi à une métamorphose du mode de repérage dans la page, qui modifie les modes d'appropriation du contenu informationnel, qu'il faut se confronter. Une segmentation de la page, une pluridimensionalité de l'espace provoquent un changement radical dans notre façon de lire, de recevoir l'information. Cette problématique est évoquée par Emmanuël Souchier quand il dit que : « Il était logique que la richesse de l'écrit informatique se construise en s'opposant à l'espace restreint de la page-écran. Afin de pallier la difficulté d'accès à l'avant et à l'après de la page ou pour avoir une vision globale du texte. On a élaboré des procédures informatiques adaptées. Les générations actuelles et le développement promis des hypertextes réhabilitant l'histoire du texte à travers l'espace d'écran. Les grands écrans et la multiplication des fenêtres favorisent quant à eux l'étoilement associatif des écrits. »⁵². L'écrit électronique est donc une entité nouvelle qui traîne avec elle les traces d'un passé médiatique, reposant sur d'autres supports et d'autres pratiques. C'est à cet aspect que nous allons dès à présent nous attacher, dans cette nouvelle donne communicationnelle.

⁵⁰ SOUCHIER Emmanuël, ref 46, p.108

⁵¹ DEBRAY, Régis. *Cours général de Médiologie*. Paris : Gallimard,1991. Septième leçon : la dynamique du support, démocratisation :l'envers et l'endroit, p.223

⁵² SOUCHIER Emmanuël, ref 46, p.112-113

1.2 L'écrit et la communication

1.2.1 Les usages de l'écrit et la notion de transmission d'information.

A quoi sert l'écrit ? Certes il sert à transmettre de l'information mais sa fonction ne se limite pas à cela. L'écrit contient également ce que l'on peut nommer une charge affective plus ou moins forte en fonction de ce qu'il véhicule (puisque'il incarne un moyen de transport et de transmission de l'information au sens où l'entendent les médiologues) et du rapport établi entre émetteur (et souvent producteur de l'écrit) et récepteur. Intrinsèquement s'organise un type de rapport entre ces deux pôles constituant du réseau de transmission et de communication. De ce type de rapport émerge une forme adaptée de l'écrit : il prend une forme différente (de la lettre officielle au petit mot laissé sur le coin d'un table il y a un monde !). Ainsi à travers cette partie, nous aborderons la problématique liée à la notion de support, puis à l'appui de données historiques, nous dresserons un panorama des modes de communication écrite, en mettant en avant leurs spécificités. Aussi de cette façon, nous essayerons de faire apparaître l'impact des technologies, qui ont précédé l'e-mail, sur ce nouveau vecteur de communication.

1.2.1.1 La notion de support :est ce le support qui influence le type et la forme de l'écrit ou est ce la fonction que l'on choisit de donner à cet écrit qui favorise l'emploi de tel ou tel support.?

Franck Ghitalla dans son article *NTIC et nouvelles formes d'écriture* affirme que « les systèmes d'écriture, quelles qu'en soient les particularités historiques, dépendent plus en effet de la morphologie technique des dispositifs à partir desquels ils ont été produits que du contenu « conceptuel » qu'ils sont censés fixer ou transcrire. »⁵³. Son idée est donc que le média employé détermine en quelque sorte la forme de l'écrit. Cette thèse défendue et reconnue, l'est également par Régis Debray qui, dans *Cours général de médiologie*, affirme que « Le support est peut-être ce qui

⁵³ GHITALLA, Franck . NTIC et nouvelles formes d'écriture .*Communication et Langages* , 1^{er} trimestre 1999, n°119, p.92

se voit le moins et ce qui compte le plus.»⁵⁴. Il souligne par ailleurs que la transformation du support engendre la modification de la graphie. L'un ne va donc pas sans l'autre, ils sont intimement liés et indissociables. Régis Debray le montre par exemple, lorsqu'il évoque l'allégement du support qui induit une réduction du nombre de caractères alphabétiques. C'est le signe que ces deux entités sont interdépendantes⁵⁵. Pourtant le problème du support numérique actuel doit être posé. Régis Debray dit à ce propos que « Dans les transmissions électroniques d'aujourd'hui, au demeurant, le support lui-même disparaît, confondu avec la donnée transmise. »⁵⁶. Dans le cas de l'e-mail, le support « immatériel » (thèse qui sera discutée dans la troisième partie) a-t-il le même poids que pour ce qui a précédé ? L'influence du dispositif technique ne serait-elle pas plus importante dans la détermination du mode d'écriture électronique ?

D'autres enjeux soulèvent des questions relatives à cette mutation du support, et notamment la valeur du support et son influence sur la valeur de l'écrit. En Egypte, comme le rapporte Régis Debray⁵⁷, le support déterminait la valeur de l'écrit. En ce sens que plus le support d'écriture était rare et coûteux et plus on sacralisait le message dont il était porteur (mais on ne mettait pas non plus n'importe quel message sur n'importe quel support). La prise de conscience de l'importance du support et de la prépondérance de son choix est encore très marquée aujourd'hui. Par exemple pour l'envoi d'un courrier officiel, ou d'une lettre de candidature on préfère l'utilisation d'un support plus onéreux et plus soigné que pour celui qu'on emploierait pour une prise de note, plus triviale et plus personnelle. Mais alors qu'elle est la valeur accordée à l'e-mail ? On peut affirmer que cette reconnaissance loin d'être établie est aujourd'hui en pleine mutation.

La réponse est donc assez mitigée parce qu'il est vrai que le support détermine le type d'écrit qui est produit, mais c'est également un choix conscient et un certain poids des conventions qui fait que nous optons pour tel ou tel autre support pour communiquer par écrit. En effet, l'idée de l'envoi d'une lettre de motivation par courrier électronique n'est pas encore entrée » dans les convenances alors que le « postage électronique » d'un curriculum vitae est toléré, sans doute par

⁵⁴ DEBRAY Régis, *Cours général de médiologie*. Paris : Gallimard, 1991. Septième leçon : la dynamique du support, la commande par la matière, p.196

⁵⁵ DEBRAY, Régis. *Cours général de Médiologie*. Paris : Gallimard, 1991. Septième leçon : la dynamique du support, les enjeux de la dématérialisation, p.209

⁵⁶ DEBRAY, Régis, ref 55, p.209

⁵⁷ DEBRAY, Régis, ref 54, p.196

une certaine dénaturation ressentie du fait de sa forme saisie par l'intermédiaire du traitement informatique et de l'importance accordée à la trace manuscrite. Affaire à suivre...

1.2.1.1.1 La lettre manuscrite : avec le mail peut-on parler d'un retour de l'épistolaire ?

La lettre est un média à part entière et l'un des premiers moyens de communication à distance qui assure une dimension de confidentialité à l'écrit. C'est un moyen de communication asynchrone, tout comme le mail, mais le phénomène d'attente, également présent dans le cas du courrier électronique, est beaucoup plus important. La lettre permet la transmission d'un contenu informationnel de toute nature, mais dans le cas notamment des lettres galantes, on lui confère une charge affective supérieure. C'est une des thèses soutenues par Benoît Mélançon dans son ouvrage, *Sévigné @ Internet*⁵⁸ lorsqu'il évoque la part de fétichisme que l'on associe à la lettre. Il dit d'elle qu'elle est un objet incarné, contrairement au mail. Cette question sera plus amplement développée dans la troisième partie. La lettre est un objet de confiance sur laquelle on appose et l'on traduit en mots nos pensées et nos émotions. La lettre, l'art et le goût de l'écriture, qui lui sont associés, traduisent notamment par la possibilité d'écrire sans compter. Benoît Mélançon dit d'ailleurs à ce sujet que « Là où la lettre, du moins dans sa version qu'on a accoutumé d'appeler « intime », se complaît à être pure dépense puisque l'autre n'est pas là, l'épistolier peut prendre son temps, écrire de « longs paragraphes », refuser les « termes concrets », tourner « autour du pot » aussi longtemps qu'il le souhaite, divaguer sans sujet, l'électronique carbure à l'économie. »⁵⁹. Il évoque également le risque de la dénaturation de la communication écrite par voie électronique en traitant notamment que le fait d'opérer un transit des messages d'un interlocuteur à l'autre, de copier le message écrit de façon démesurée. La lettre de son côté est le contraire de ce caractère effervescent et évanescent qu'il associe à l'informatique. Il apparaît que la lettre a sa propre existence qui est parallèle. Il est impossible de prédire sa supplantation par l'e-mail. La lettre a son propre langage et ses propres usages, ainsi il est difficile de prêcher le « retour à l'épistolaire » au sens où on l'entendait au XVIII^e siècle. Tout usage de l'écrit pour communiquer n'implique pas nécessairement un mimétisme du style prôné par la lettre. Et, comme le souligne Benoît Mélançon, c'est seulement « [...]leur

⁵⁸ MELANCON, Benoît, *Sévigné @ Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent : Fides, 1996

⁵⁹ MELANCON, Benoît, ref 58, troisième remarque, p.32

publicité involontaire [...] réunit véritablement le lettre traditionnelle et le courrier électronique ; tout le reste est essentiellement différent. Cela montre que ce courrier peut-être un nouveau lieu de création littéraire et un nouveau thème, mais qu'il n'est pas une nouvelle forme de l'épistolaire. Au contraire : c'en est la négation, ou la contre-épreuve, un prolongement du téléphone qui permettrait d'archiver toutes les conversations, d'en conserver la trace, mêlant l'éphémère et le permanent. »⁶⁰. La lettre incarne un moyen de communication et de transmission de l'information assez basique. Mais le télégraphe fut l'un des premiers dispositifs techniques et moyen de communication mis en place, qui autorisa une communication à distance plus rapide et plus sûre.

1.2.1.1.2 Le télégraphe et le télex

C'est en 1684 que Robert Hooke, astronome anglais, mit au point un dispositif télégraphique. C'est en France vers 1690, qu'ont lieu les premières expériences. Un poste d'émission placé en hauteur envoie des signaux visibles grâce à des sémaphores qui sont observés d'un second poste à l'aide d'une longue vue, puis reproduits en direction d'un troisième point. L'idée et le désir de communiquer à distance sont très présents aux XVIIe et XVIIIe siècles et notamment dans la littérature scientifico-utopique, comme le souligne Patrice Flichy dans *Une Histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*⁶¹. A cette époque, l'usage imaginé pour ces nouveaux dispositifs est essentiellement galant dans un premier temps. On croit en la télépathie et en la possibilité de transmettre à l'être cher l'intensité de ses sentiments par ce biais. Jean-Jacques Rousseau écrira dans *La Nouvelle Héloïse*, « C'est l'union des cœurs qui fait leur véritable félicité ; leur attraction ne connaît point la loi des distances, et les nôtres se toucheraient aux deux bouts du monde. ». C'est au milieu des tourmentes révolutionnaires que Les frères Chappe s'intéressèrent à cette technique basée sur l'usage du sémaphore (du grec *sêma*, signe et *phoros*, qui porte). A cette époque, on voit davantage en cet outil de communication, un instrument de guerre. L'apparition de ce nouveau système de communication est utilisé dans un but politique au préalable. En effet, une lutte pour éliminer les particularismes régionaux s'est engagée dès 1789. Le

⁶⁰ MELANCON, Benoît, ,ref 58, cinquième remarque, p.47

⁶¹ FLICHY, Patrice. *Une Histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*. Paris : La Découverte, 1991. La Communication d'Etat : le télégraphe optique-p.17-43.

télégraphe, comme le souligne Patrice Flichy, s'inscrit dans cette volonté de cohésion non seulement spatiale, géographique et il est surtout utilisé pour reconstruire une unité nationale. Il crée une modification de la notion d'espace qui est réutilisé à des fins politiques. De même, il permet d'instaurer une transformation du concept de temps. Lakanal, dans son rapport sur le télégraphe de 1794, dira d'ailleurs de cet outil qu'« il rapproche les distances. Rapide messenger de la pensée, il semble rivaliser de vitesse avec elle. ».

Le système de Chappe s'accompagne de l'élaboration d'un code de transmission. Les bras articulés du télégraphe rendent possible la réalisation de 196 signes différents. Pourtant lors des premiers essais, les frères Chappe n'utilisent que 36 signaux pour mettre au point un alphabet ainsi que 10 chiffres. D'autres expériences plus tardives s'appuient sur un index élaboré composé de 92 pages comportant chacune près de 92 mots soit environ 8464 mots. Dans ce dispositif, deux types de signaux apparaissent : l'un sert à transmettre le n° de page de l'index et le second le n° de signal traduit dans la page). Ce système permet une transmission « encodée » de l'information puisque, seul l'émetteur originel et le dernier récepteur du signal en bout de chaîne possèdent l'index permettant le décodage final du message. Les Chappe mettront au point un autre vocabulaire plus complexe comportant le codage de phrases plus importantes ou de membres de phrases. Chaque émission comprend trois types de signaux, le premier indique que l'on emploie un vocabulaire phrastique, le second fournit le numéro de la page et le troisième celui de la ligne. Le système de Chappe représente selon Georges Jean, « un modèle d'un ensemble de signes qui constituent une forme économique de transmission. C'est à dire qu'avec un nombre restreint de signes on peut émettre, transmettre et recevoir un nombre important de messages. »⁶². Le problème avec ce type de communication, qui s'appuie sur le canal visuel, résulte du fait qu'elle est souvent tributaire des conditions météorologiques. C'est vers 1837 que deux nouveaux systèmes de télégraphie vont apparaître. D'un côté Samuel Morse, de l'autre Cooke et Wheatstone mettront au point deux nouveaux procédés de communication à distance qui, bien que différents, reposent sur un même principe basé sur la transmission de signes par le biais d'un courant électrique. Le système mis au point par Cooke et Wheatstone, utilise le principe d'une aiguille aimantée qui indique sur un cadran, à la réception du signal, la lettre émise à l'origine. Morse, pour sa part, choisit d'utiliser un code basé sur une interruption rythmée du courant électrique. L'alphabet, créé par Morse, repose sur une

⁶² JEAN, Georges. *Langage de signes : l'écriture et son double*. Paris : Gallimard, 1989. Chapitre III : La magie des signes à distance, p.57

série de points et de traits que l'on combine et qui correspond à des sons longs ou brefs. Ainsi chaque combinaison, constituée d'un système binaire, traduit une lettre. La réception du message en Morse peut être faite à l'oreille ou par écrit à l'aide d'une transcription sur papier du code originel émis. Ce télégraphe de Morse ne remplacera le télégraphe optique en France que sous Napoléon III.

Ce qu'il est possible de remarquer c'est que le texte transmis par télégraphe subit, tout comme l'écrit informatique, deux opérations qui en transforment la nature : l'encodage et le décodage. Dans ce cas il ne s'agit pas du code ASCII mais le procédé est similaire. Pourtant il apparaît que la dimension de confidentialité est davantage préservée avec le procédé de Chappe que dans le cas du morse ou même du codage informatique binaire, c'est ce qu'indique Georges Jean dans son ouvrage *Langage de signes : l'écriture et son double* ⁶³ puisque l'on envoyait des références du vocabulaire mis en place plutôt que les mots eux-mêmes. Pourtant il est possible de procéder à un rapprochement assez fort entre le code Morse et le système de codage binaire de l'informatique. Ces deux langages permettent une simplification du message original soit en 0 et 1 soit, dans le cas du morse en points ou traits. Ces systèmes de codage de l'information favorisent la rapidité de transport mais ne permettent pas une garantie de la confidentialité comme nous l'avons vu. Les différents dispositifs télégraphiques agissent sur la forme de l'écrit. Le texte transmis est morcelé en unités significatives, en lettre, mots ou phrases. A cet instant le contenu informationnel ne fait plus sens dans son ensemble, c'est au moment du décodage qu'il retrouvera sa signification première. De même, avec ce mode de transmission la fonction iconique du texte est fortement affectée, puisque la forme du texte est sans cesse modifiée et que la transmission par télégraphe ne tient pas compte de cet aspect et ne prend pas garde à sa conservation. C'est de l'information brute qui est transmise : les messages sont courts et vont à l'essentiel. L'e-mail a certainement repris cette caractéristique.

Au milieu des années 20, le télex (télégraph exchange) fera son apparition. De chaque extrémité de la ligne, est installé une sorte de terminal (téléimprimeur ou télétype) pourvu d'un clavier. Chaque caractère frappé est instantanément reçu par le destinataire. Par la suite, on enregistrera un message dans sa globalité qui sera conservé sur un rouleau perforé puis envoyé en différé au destinataire. Ce procédé se sert du code Baudot composé de 36 caractères et le message

⁶³ JEAN, Georges, ref 62

qui arrive au destinataire est authentifié. Christian Tavernier en donne une définition dans *Les secrets du Minitel*, ouvrage publié en 1988. Il dit «[...]le télex dans son principe n'est autre qu'une « machine à écrire électrique » capable de communiquer avec des machines homologues via un réseau spécialisé appelé tout simplement le réseau Télex. »⁶⁴. Ce procédé se verra supplanté de manière progressive par le fax.

1.2.1.1.3 Le fax

L'explosion de la télécopie s'est produite aux alentours de 1987. Le principe remonte pourtant aux années 20. C'est tout d'abord l'utilisation de cellules photoélectriques qui permettent de capter une image figée et fixée sur un cylindre en rotation. Son usage n'était pas à ces débuts répandus dans le grand public puisqu'il n'était pas abordable. C'est l'usage de capteurs CCD et de procédés d'impression thermique rend l'outil plus viable, mais il manque toujours un standard pour l'échange de données graphiques entre les différents postes. En 1980, le Comité Consultatif International pour le Télégraphe et le Téléphone (CCITT) émet le norme Groupe III qui impose et régit un type de codage pour le transfert des données échangées. Le Fax (fac-similé) n'a pas connu depuis de grosses évolutions, mise à part, peut-être la possibilité d'envoyer un document en couleur. La particularité de la transmission d'un écrit par fax, c'est qu'il n'envoie qu'une copie de ce document, puisque l'original reste en possession de son émetteur. De plus, il permet de recevoir à la fois un texte écrit manuellement ou typographié. En ce sens, il est davantage porteur de signes corporaux que ne l'est le mail, en ce sens que la trace manuscrite est transmise. Pourtant il ne faut pas aller trop loin dans ce sens parce que le message reçu n'est que la copie de l'original donc la part de fétichisme est relativement faible, contrairement à ce qu'affirme Benoît Mélançon dans *Sévigné @ Internet*. Il dit en effet que « Ce qui jusqu'alors était le privilège d'un seul (recevoir un objet tenant lieu de corps) devient un plaisir commun : celui qui envoie une télécopie en garde en effet l'original, et ce dernier peut devenir pour lui un fétiche, comme la télécopie est un fétiche pour qui la reçoit (il n'y a pas un objet mais deux) »⁶⁵. Tout comme pour le mail on garde de ce qu'on a écrit

⁶⁴ TAVERNIER, Christian. *Les secrets du Minitel*. 2^e de. Mise à jour. Paris :Ed. Techniques et Scientifiques Françaises, 1988. Chap.6 :Téléphonie et transmission d'informations p.85

⁶⁵ MELANCON, Benoît. *Sévigné @ Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent : Fidès. Deuxième remarque, p.24

et transmis, une trace. Mais la télécopie est plus difficilement stockable et sa durée de vie est limitée. Ce qui le rend différent du mail c'est que la réception du message se fait obligatoirement sur papier. Or dans le cas du courrier électronique elle peut s'effectuer sur écran ou sur papier via un transit obligatoire par l'imprimante.

1.2.1.1.4 Le Minitel

C'est en 1977, que Simon Nora et Alain Minc créent, leur Rapport sur l'informatisation de la société, le néologisme « télématique » qui qualifie l'ensemble des techniques qui allient à la fois les technologies de l'informatique et celles des télécommunications. Le projet télématique français trouve son essor à cette période. C'est en effet en 1981, que la Direction Générale des Télécommunications (DGT) engage une phase d'expérimentations qui ont pour but de valider ce nouveau concept et de vérifier la viabilité et la pertinence de ce projet et de ses aspects techniques qu'il convoque. Ainsi deux sites expérimentaux émergent et chacun d'entre eux aura à sa charge un domaine d'investigation et d'expérimentation spécifiques. Le site de Vélizy, Versailles, Val de Bièvre, appelé site de « Télétel 3V » a permis de tester cette nouvelle technologie mais également de mesurer l'impact social, culturel et économique dans le cas d'une mise à disposition et d'une mise en circulation d'un tel outil auprès du grand public et à domicile. Le second site, celui d'Ille et Vilaine, démarra ses recherches à partir de 1982. L'objectif de ce second lieu d'expérimentation était de vérifier la faisabilité technique de l'annuaire électronique et son utilité en tant que système de renseignement pour la recherche de coordonnées téléphoniques.

Dans son ouvrage, intitulé *Le Minitel* et édité en 1990, Jean-Yves Rincé définit ce nouvel outil comme « un terminal vidéotex dont la marque est déposée par les télécommunications françaises. »⁶⁶. Ce concept est explicité par Francis Balle et Gérard Eymery dans leur livre *Les nouveaux médias*. Ils rapportent que « Selon l'arrêté du 27 avril 1982 relatif à l'enrichissement du vocabulaire de l'informatique, on désigne par vidéographie tout « procédé de télécommunications permettant de présenter à un usager des messages alphanumériques ou graphiques sur un écran de

⁶⁶ RINCE, Jean-Yves. *Le Minitel*. Paris : PUF, 1990

visualisation » (JO du 24 juin 1982) »⁶⁷. Deux procédés ont été parallèlement mis en développement : le télétexte qui emprunte le réseau hertzien de la télévision et le vidéotex qui utilise les réseaux de télécommunications. Selon ces deux auteurs, « Le télétexte, ou « vidéographie diffusée » désigne le procédé par lequel des messages sont systématiquement diffusés par le réseau de télévision et qui permet d'effectuer un choix parmi ces messages, tandis que le vidéotex, ou « vidéographie interactive » est le système dans lequel un réseau de télécommunication assure la transmission des demandes de l'utilisateur et des messages obtenus en réponse »⁶⁸. Cette dernière définition pourrait être celle de l'Internet ou de la messagerie électronique.

C'est en 1983, que l'on assiste, en France, aux balbutiements de la commercialisation de Télétel, avec notamment, la mise en place des premiers Minutels, du service d'accès Télétel et de l'annuaire électronique. Le succès de ce nouvel outil de communication fut très important et l'on commença à proposer de nombreux services appliqués à la technologie du Minitel. C'est notamment un service de messagerie qui fut proposé au cours de l'expérience de Vélizy. Le succès rencontré fut tout aussi considérable puisque cette fonctionnalité répondait à un réel besoin ressenti de la part des usagers. Comme le souligne Jean-Yves Rincé, ce service de messagerie « fut considéré comme un outil de communication instituant une relation différente entre les individus : possibilité de communiquer en différé (donc de laisser un message même en l'absence de son correspondant), possibilité de communiquer avec un groupe, faculté de dialoguer avec des personnes inconnues, mais ayant les mêmes centres d'intérêt, etc. Cette messagerie, dans la palette des moyens de communication venait ajouter aux outils classiques comme le courrier ou le téléphone. »⁶⁹. A cette messagerie « en différé » est venue s'ajouter une messagerie permettant un dialogue simultané, en direct. Aujourd'hui cette technologie correspondrait au « Chat », service du Net permettant un dialogue en direct avec un ou plusieurs interlocuteurs. Une mythologie, assez comparable à celle qui se tisse autour de l'Internet et du courrier électronique, se met en place à cette époque autour du Minitel. Les technologies, que cette messagerie emprunte, sont très proches de celles utilisées par l'e-mail aujourd'hui. En ce sens, pourquoi avons nous tendance à oublier que cet outil était

⁶⁷ BALLE, Francis, EYMERY, Gérard. *Les nouveaux médias*. Paris : PUF, Chap.I Les nécessités de la technique - II. Les programmes et les services à la demande-3 La vidéographie, p.51

⁶⁸ BALLE, Francis, EYMERY, Gérard, ref 67, p.51

⁶⁹ RINCE, Jean-Yves. *Le Minitel*. Paris : PUF, 1990. Chapitre III: Le Minitel et ses applications pour le grand public – III : Les services de communication, p.61-62

précurseur et pourquoi essaie t-on de reporter notre attention sur l'outil de communication qui « révolutionnera » les rapports humains, l'e-mail ? On remarque d'ailleurs qu'à cette époque les mêmes besoins de convivialité et du pouvoir –communiquer sont très présents et intenses. Le succès aurait du être complet, pourtant comme l'indique Jean-Yves Rincé, l'image négative de ces messageries, notamment à cause des campagnes publicitaires qui ne la cantonnait à un statut de « messagerie rose », a rejailli sur l'image de la télématique. C'est toute une approche marketing qui a du être mise en place par les fournisseurs de services pour changer cette image et permettre de revenir à une certaine moralité et déontologie des services.

Après la messagerie en différé, en direct, un nouveau type de messagerie émerge ensuite. Elle donne la possibilité à l'usager de coupler l'échange télématique par écrit et l'échange parlé par téléphone. Dans ce dernier cas l'anonymat semble pouvoir être préservé puisque comme l'indique Jean – Yves Rincé « les deux correspondants sont invités à appeler un numéro de téléphone unique attribué pour une durée limitée. Cette application nouvelle correspond à une évolution du besoin de convivialité. Il s'agit désormais de pouvoir se parler. »⁷⁰. Dans les technologies nouvelles, ce phénomène, cette attente existent également puisque de plus en plus de personnes s'équipent d'un matériel comprenant d'un micro mais aussi d'une webcam. Grâce à ce système on va aujourd'hui de plus en plus loin puisqu'on se montre via l'écran à l'autre. On tend à dépasser la barrière et la protection prônées par le pseudonyme qui agit comme un masque. Evidemment quelques débordements voyeuristes ou exhibitionnistes apparaissent mais cela ne représente que quelques cas isolés.

Le Minitel génère un écrit particulier dont tout signe de vie humain tel que la voix, une respiration, un geste sont exclus. En 1989, Michel Polnareff, à travers sa chanson *Good-Bye Marylou* (M. Polnareff-J.F. Mariani/ M. Polnareff), évoque et qualifie assez justement le type de communication qu'engendre ce média : « Quand l'écran s'allume, je tap'sur mon clavier Tous les mots sans voix qu'on s'dit avec les doigts, Et j'envoie dans la nuit, Un message pour celle qui, Me répondra OK pour un rendez-vous... ». A l'apparition du Minitel, c'est aussi à l'émergence de messageries qu'il faut penser. Marie Marchand dans son ouvrage *La grande aventure... du Minitel*,

⁷⁰ RINCE, Jean-Yves, ref 69, p.63

paru en 1987⁷¹, nous donne quelques clés pour découvrir l'univers des messageries. Cet ouvrage datant de plus d'une dizaine d'années, présente un réel intérêt dans le sens où il permet de prendre conscience du parallèle qu'il est possible de mener aujourd'hui avec la messagerie électronique via Internet. Elle y expose entre autres choses, l'épopée de GRETEL, une des premières messageries sur Minitel qui a connu un vif succès. Comme elle le raconte, une émission de télévision intitulée « Ulysse appelle Maldita » y était consacrée et son objectif premier était de désamorcer les attaques de quelques moralisateurs. A leurs yeux, ce type de relation électronique ne pouvait être synonyme que de perversité. Pourtant l'intérêt porté à ce nouveau moyen de communiquer était le signe qu'il répondait à une demande, à une envie de la part des usagers. Marie Marchand expose les éléments qui, selon elle, ont favorisé cette réponse positive. Elle dit que « Son atout de l'époque, banalisé depuis, est l'utilisation systématique d'un pseudonyme et la possibilité, immédiatement entré dans le messagerie, de voir s'afficher les pseudos de ceux qui sont branchés en même temps que vous.[...]. Sur GRETEL, il n'y a pas de tabou, on peut parler de tout, à qui on veut et à toute heure du jour et de la nuit. On peut rechercher l'âme sœur, converser paisiblement sans arrière – pensée avec un inconnu, retrouver son partenaire habituel de discussion. »⁷². Bon nombre de messageries naîtront au cours de cette période. Mais pressentant, l'impact que ce nouvel outil aurait de grands groupes, tel que Hachette-Fillipacchi, ont tenté de participer à cette « petite révolution » en créant leur propre service de messagerie. On assiste peu à peu à une main mise sur ce moyen de communiquer, à l'époque, lucratif, par l'institutionnel.

Avec ce nouvel outil, c'est aussi une nouvelle façon de communiquer qui apparaît avec ce changement. C'est une communication écrite qui instaure ses propres règles, sa propre syntaxe. Marie Marchand évoque quelques unes de ces particularités : « Ceux qui sont pour hurlent au génie, invoquent la libération de la société, la densité des échanges, bénissent la liberté de ton du média, sont ravis qu'il réhabilite d'une certaine manière l'écriture et la modernise en institutionnalisant les onomatopées, les abréviations. Pour eux, le Minitel est un instrument de la parole écrite vive en quelque sorte. Ils ne sont pas insensibles enfin à la possibilité qu'offre ce média de lutter contre la solitude endémique des sociétés contemporaines ; »⁷³. L'e-mail, par la forme d'écriture qu'il a

⁷¹ MARCHAND, Marie. *La grande aventure... du Minitel*. Paris : Larousse, 1987. Chapitre 3 : L'auberge espagnole- Des services par paquets- La flambée des messageries, p.137-144

⁷² MARCHAND, Marie, ref 71, p.138

⁷³ MARCHAND, Marie, ref 71, p.144

engendré, est le digne héritier du Minitel. La contrainte du clavier, que nous développerons plus tard, est toute aussi présente et pousse l'utilisateur à imaginer comment il peut devenir malgré tout un allié. Le style est concis et tonique, peut-être du fait de l'espace réduit d'écriture qui lui est accordé ou du fait du coût de la connexion. C'est un usage assez similaire qui est fait du mail et l'on perçoit des contantes dans les types d'échanges émergents. A quelques différences près, l'e-mail n'est pas affublé de cette image négative et pesante qui a pu coller à la peau des messageries sur Minitel et l'étendue géographique des échanges est étalé exponentiellement. Les rapports et les échanges ne sont plus franco-français mais internationaux. Le Minitel, bien souvent dénigré, nous apparaît aujourd'hui bien plus précurseur qu'on le pensait. C'est donc dans son sillage en France que l'e-mail a fait son apparition...

1.2.1.1.5 Le courrier électronique.

Le nombre croissant d'utilisateurs et la mythologie, par ailleurs pas souvent juste, qui s'est construite autour de cet objet montre qu'il semble être un outil en voie de bonne intégration dans les pratiques et les mœurs de la société contemporaine. La mauvaise image des messageries sur Minitel a sans doute fait réagir les pouvoirs publics pour donner au mail un caractère plus positif et révolutionnaire. Ainsi on se plaît à voir se développer un certain discours sur cet objet. On lui prête toutes les vertus et on veut lui faire incarner le rôle du sauveur de la communication humaine. L'idée selon laquelle on pourrait mieux et plus communiquer est clairement dominante dans les discours vantant les mérites de ce nouvel outil de communication. De l'Internet, on veut nous faire dire que c'est un réseau universel abolissant tout particularisme. Du mail, on veut nous faire croire en l'apparition inespérée d'un outil de communication révolutionnaire. On diffuse l'idée selon laquelle il est aujourd'hui facile de communiquer et que cet outil est l'instrument qui nous permettra de renouer avec l'autre, avec le monde dont on était coupé jusqu'alors. Ce discours récurrent fait penser à un matraquage médiatique organisé.

L'une de ses principales caractéristiques, comme nous le verrons plus tard, est la production d'un écrit concis qui porte en lui certains traits de l'oralité. Tel un écrit retribalisé, il emploie quelques pictogrammes qui sont plus la traduction de mots ou d'attitudes, et qui, adjoints au discours acquièrent un rôle de pondérateur. L'interface, emprunte également une logique iconique pour favoriser une utilisation plus instinctive, ce qui en fait un outil accessible du point de vue de la

manipulation. Il permet une communication asynchrone qui ne nécessite pas la présence du destinataire. Il abolit la distance et instaure un nouveau rapport au temps : aussi, chaque correspondant peut être joint à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit sans que cela ne représente pour lui une gêne. Il se rapproche en ce sens davantage de la boîte vocale que du répondeur téléphonique qui représente également un outil autorisant une stratégie de contournement en l'absence de la personne que l'on désire joindre. Mais dans ce cas (celui du répondeur), la bienséance veut qu'une certaine plage horaire limitée soit respectée. Et même l'usage d'un répondeur qui permet simplement de laisser une trace de la communication, ne peut pas permettre, en général, une transgression de ces us et coutumes. Loin de se soucier des problèmes de fuseaux horaires, l'usager du mail a le loisir d'envoyer son message quand bon lui semble et où bon lui semble. Autre caractéristique, c'est aussi la transmission de documents attachés au message qui est rendue possible. Sur ce point, il peut se rapprocher du mode d'échange postal mais présente un avantage supplémentaire : la nature des fichiers transportés importe peu. En effet, une image, un son, un programme exécutable, ou même un simple texte, tous ces types de documents, sont transportables sans nul besoin, comme le réclamerait le courrier postal, d'ajouter un support et un contenant particuliers pour leur transport. De même, comme nous l'évoquerons dans la seconde grande partie, cet outil permet un archivage des messages et des documents reçus par ce biais. Par rapport à d'autres vecteurs de communication, l'e-mail s'inscrit davantage en complémentarité qu'en rupture. Lucien Rapp dit d'ailleurs que « Face aux correspondances téléphoniques, il offre l'avantage du message écrit, permanent et crédible que l'on peut, au besoin, imprimer pour l'archiver sur un support papier. Concurrent de la télécopie, il la supprime en garantissant la confidentialité et la sécurité des correspondances ou des documents échangés, ce qu'elle ne permet pas de faire. »⁷⁴ (p.15). Bien que la technologie liée au mail présente en apparence plus d'avantages, elle ne supprime pas pour le moment les autres moyens de communication comme le sous-entend Lucien Rapp. Le mail s'inscrit plutôt dans une logique de continuité, puisqu'il apparaît que chaque moyen de communication l'ayant précédé, a trouvé sa place et a généré des usages propres. Contrairement donc à ce qui se dit de l'e-mail, il s'intégrera sans doute dans nos pratiques de communication aux côtés des autres médias existants sans pour autant les rendre dépassés et dénués d'intérêt. Le fait d'emprunter tel ou tel vecteur pour communiquer permettra de varier le type d'échange.

⁷⁴ RAPP, Lucien. *Le courrier électronique (E-Mail)*. Paris : PUF, 1998. Introduction – II. Utilité et importance actuelle du courrier électronique, p.15

1.2.2 Ce nouvel écrit s'inscrit –il en rupture ou en continuité avec ce qui a précédé ?

L'e-mail, par sa nature et les caractéristiques qui lui sont propres, s'inscrit sur certains aspects en rupture par rapport aux précédents médias, notamment en ce qui concerne sa matérialité et l'espace tridimensionnelle qu'il occupe. Mais, par ailleurs, on perçoit suffisamment les influences, que les dispositifs techniques et autre moyen de communication qui l'ont précédé ont eu sur la façon dont il a été conçu, pour prendre conscience de la continuité dans laquelle il s'inscrit.

De la lettre, il ne lui reste que la métaphore et le champ lexical (du courrier postal) qui persistent dans le lexique qui gravite autour du mail (notamment très présent dans les interfaces des logiciels de messagerie. De l'imprimerie, on retrouve la notion de composition de la page caractère par caractère. Cette opération de décomposition est très nette puisque chaque caractère doit être saisi un à un via le clavier (par une action de frappe des touches qui le composent) pour pouvoir être affiché à l'écran. Chaque mot est ainsi composé de manière progressive par une juxtaposition de signes graphiques qui ne sont pas liés les uns aux autres. A chaque fois que l'on frappe, on valide le choix du caractère et on le dispose, tel un caractère mobile, au sein de la chaîne de caractères qui composera la page. Néanmoins cette étape est aujourd'hui allégée des contraintes techniques plus anciennes, puisque la faute de frappe ou d'orthographe, l'erreur de syntaxe peuvent être corrigées très simplement au moyen d'opérations simplistes. De même, un correcteur orthographique et grammatical peut (bien que sa fiabilité ne soit pas toujours démontrée) remplacer l'œil dans la relecture de la page. Pourtant dès lors qu'un message est envoyé ou qu'un document électronique est imprimé, la faute non corrigée est figée au sein de cet ensemble graphique. Son caractère irrémédiable est ici bien plus fort. Du télégraphe, le mail conserve cet aspect décomposé (saisie caractère par caractère/transcription signe par signe ou mot par mot) et le fait que le message transmis passe par un encodage puis à la sortie qu'il soit décodé et transmis dans la langue originellement empruntée. Du fax, il a pris les fonctionnalités permettant de transmettre un document même si dans l'absolu, il ne se transmet pas sous le même format et avec une matérialité similaire (papier pour le fax et bits pour le mail). Le fax permet d'envoyer la copie d'un document manuscrit ou typographié, et de son côté le mail permet l'envoi d'une copie numérisée d'un document du même type mais pour le document manuscrit, il faut passer par une étape supplémentaire : la numérisation par scanner. Un document sous forme de fichier texte peut grâce au mail être transmis avec moins de manipulation que dans le cas du fax. Enfin du Minitel, il est l'héritier à part entière, reprenant quasiment les mêmes caractéristiques mais en les améliorant

techniquement. Tous ces moyens de communication; le Minitel, le fax, la lettre, ont encore une existence propre et parallèle au courrier électronique. Même si à plus ou moins long terme on peut prévoir une réduction de l'usage du Minitel ou du fax et un amoindrissement des services proposés, il est possible d'affirmer que pour le moment aucun d'entre eux n'a supplanté l'autre. Pour ce qui est de la lettre, nulle inquiétude pour le moment pour son avenir. Moyen de communication assez rudimentaire, son usage est encore aujourd'hui très ancré dans nos pratiques et de fervents partisans la défende encore de nos jours.

Pourtant, en dépit des caractères communs que ce nouveau média emprunte aux précédents, cela n'empêche pas, à chaque innovation technologique, de transmettre l'idée d'une nouvelle révolution de la communication. Expression avec laquelle, il faut être prudent, comme le souligne Dominique Wolton dans *Internet et après ?*⁷⁵ N'est révolution communicationnelle que ce qui provoque également un profond changement social et culturel. L'évolution technique ne suffit pas. Pouvons-nous avancer cette idée à propos du mail et plus généralement de l'Internet? Il est certainement trop tôt pour nous prononcer, puisque son usage n'est pas encore généralisé. Aucun nouveau média ne remplace totalement ce qui a précédé. Régis Debray dans *Cours général de médiologie* affirme que « Chaque nouvelle génération est suiviste. C'est moins un refus d'évoluer qu'un alignement instinctif du nouveau né sur l'ancêtre. [...]. Un médium n'est pas bon ou mauvais en soi. Il est bon à quelque chose et à quelques uns, mauvais pour le reste. Chaque innovation ampute et ajoute, [...], un seul point sûr : pas d'addition sans restes. »⁷⁶. Il dit également que l'approche évolutive permet de relativiser « les faux procès magiques » tel que « c'est la faute à l'écrit, à l'imprimerie, à la télé, etc. ». Elle permet de remettre « les choses compliquées dans des séries simples » et de replacer « les discontinuités dans une progression d'ensemble » en prenant en compte et en mettant en avant « son caractère irréversible et objectif »⁷⁷. L'e-mail par sa nature et par les traces des précédents médias qu'il conserve met en relief un certain atavisme. Son héritage formel, structurel mais également les technologies et l'appareillage qui l'entourent et qui rendent cet outil viable montrent qu'il est fortement imprégné d'une charge mémorative qui fait apparaître les traces du passé.

⁷⁵ WOLTON, Dominique. *Internet et après ? : une théorie critique des nouveaux médias*. Paris : Flammarion, 1999.

⁷⁶ DEBRAY, Régis. *Cours général de médiologie*, Paris : Gallimard, 1991. Septième leçon : la dynamique du support, évolution ou progrès ? p.201-208

⁷⁷ DEBRAY, Régis, ref 76, p.208

1.3 La structure de l'e-mail.

1.3.1 Peut-on rapprocher la structure de l'e-mail de celle de la lettre ?

Il existe plusieurs façons de composer un message électronique. Néanmoins il apparaît qu'une persistance des champs présents dans la lettre traditionnelle existe. L'en-tête « cher monsieur, cher collègue, cher X, cher ami, bonjour à tous, à tous..... » apparaît de façon récurrente. Quasiment aucun message ne débute de façon brutale. La formule de politesse, bien qu'allégée, est elle aussi conservée. On trouve en généralement « cordialement, bien à vous, amicalement, à bientôt.... ».

Ce qui est également curieux de souligner c'est que l'émetteur du message signe en fin de message en dépit de la présence de son nom dans la partie chapeautant le message. La signature peut prendre plusieurs aspects : Il en va de la version allégée avec une mention des initiales, d'une version traditionnelle Prénom Nom ou Nom Prénom et d'une version plus « branchée » et en vogue, la signature dite électronique. Cette dernière revêt des aspects différents. La signature que l'on voit émerger est constituée de signes alphabétiques et de signes typographiques (les mêmes signes utilisés que pour les émoticôns). La signature électronique peut prendre un aspect plus normé et contenir le nom et prénom de l'émetteur son adresse électronique et postale. Dans les deux cas, ce qui caractérise ce nouveau type de signature c'est son caractère automatique. On rend automatique sa présence en fin de chaque mail par une série de procédures passant par l'enregistrement de cette ensemble de signes qui constitue la griffe de l'expéditeur du message. De même, l'automatisation de certaines procédures induites par le logiciel de messagerie trouve un exemple clair dans le processus de réponse. En effet lorsqu'à partir d'un message reçu on souhaite répondre à l'expéditeur, une fenêtre délimitant l'espace et la surface d'écriture apparaît et dans le champ « sujet » on trouve la mention RE : suivie de l'intitulé du message auquel on répond. Le producteur de la réponse peut donc conserver ce champ tel quel ou créer un nouvel intitulé dont cette mention qui fait écho sera absente. En ce sens cette particularité diffère radicalement de ce à quoi nous sommes habitués dans l'élaboration de la lettre. Cette saisie automatique est assez troublante dans la mesure où c'est procédure qui ne tient pas compte du sens et reproduit à l'identique l'intitulé initialement choisi. Par exemple dans le cas d'un intitulé de ce genre « ? » la réponse sera « Re : ? ». Cette procédure permet toutefois de cibler davantage l'objet de l'échange et insiste sur le fait que le message initial a bien été pris en compte.

Le corps même des messages et la forme qu'ils prennent témoignent d'un plus grand souci de lisibilité de la part de l'émetteur. Ainsi le choix de la police de caractère, de sa taille et la découpage scrupuleux en paragraphe réalisé dans le but d'une amélioration de la lisibilité et d'une claire délimitation du changement d'idée sont à pointer. Ces attitudes mettent en relief le fait que les bienséances acquises dans la pratique de la rédaction de la lettre, est encore bien présente. Cette tradition emprunte à la culture épistolaire n'est donc pas totalement évacuée de nos usages.

Par ailleurs des champs que l'on trouve dans la partie supérieure du message et qui sont clairement identifiés et prêts à être remplis dans les interfaces des logiciels de messageries, témoignent également d'une persistance de cette culture. En effet on y retrouve l'identité de l'émetteur suivie de celle du destinataire et le sujet. Ces trois champs sont en général les principaux à être remplis car deux d'entre eux sont obligatoires (From et To). Lors de la réception d'un message ces trois types d'information se présentent différemment : dans la liste des messages que l'on trouve dans la boîte de réception seuls l'identité de l'émetteur et le sujet restent visibles. D'autres fonctionnalités s'ajoutent à celles ci et autorisent la duplication de l'écrit de manière invisible.

1.3.2 Un écrit morcelé.

Lors de l'envoi d'une lettre par voie postale, les informations nécessaires à la réussite de cet envoi sont apposées sur un contenant du message distinct de la lettre elle-même. Sur la surface de ce contenant , enveloppe ou colis, on trouve une zone dans laquelle il est possible de saisir les renseignements concernant le destinataire, l'expéditeur (de manière facultative),et d'adjoindre le timbre postal.

Le type d'écrit qu'incarne l'e-mail trouve sa propre identité dans la mesure où il revêt une forme particulière. Cet écrit électronique est un objet complexe dans le sens où il se décompose en champs distincts promus à une mission clairement définie mais pourtant indissociables parce que qu'essentiels les uns aux autres. L'e-mail est en quelque sorte le jeu de construction d'un écrit. Cette élaboration progressive se fait davantage ressentir puisque ce découpage en champs rend encore plus conscient l'acte d'écriture et de saisie des informations. La lettre comporte également quelques unes de ces informations à saisir, mais cette distinction en zones particulières et nommées

que présente l'interface des logiciels de messagerie renforce la conscience de saisir un renseignement d'une nature donnée et la concentration de l'acte effectuée puisque l'attention est mobilisée. On cible en quelque sorte davantage l'attention sur la tâche à effectuer en délimitant strictement la saisie des renseignements dans des cases définies en taille mais néanmoins modifiables en taille : on emprunte dans le cas de la fenêtre de saisie du message électronique la logique du formulaire avec un découpage en rubriques distinctes.

Dans la page Web composée en HTML (HyperText Markup language), le phénomène de découpe apparaît également. La page lisible par le biais du navigateur ne comporte plus les traces de ce « saucissonnage ». Pourtant lorsqu'on accède au code source du document, l'ensemble de la page est morcelé en parties délimitées par des balises HTML. Par exemple : < HEAD> ; / <HEAD> sont des balises qui encadrent et par la même occasion délimitent l'en-tête de la page. De même les balises <BODY> ; / <BODY> délimitent le corps de la page. Dans le cas du mail, lorsqu'on accède aux propriétés totales du message, il est également possible de constater une structuration voisine. Cette délimitation en zones de saisie, nommément identifiées et identifiables, structure donc le courrier électronique. Le support d'écriture morcelé induit obligatoirement un morcellement de l'écrit lui-même.

La zone « d'en-tête » est morcelée de manière plus importante encore. Pour ce qui concerne le corps du texte (le contenu du message lui-même), il est inscriptible dans une zone dont les limites horizontales sont le plus souvent celle de l'écran. Par contre elle est illimitée dans sa verticalité : elle est extensible vers le bas. La logique de la page du codex est conservée (lecture de gauche à droite et de haut en bas) mais elle s'accompagne de celle du volumen (déroulement vers le bas). A partir de cette constatation, force est de constater que l'e-mail et l'écrit d'écran en général épouse cette double logique et s'inscrit dans une certaine continuité de ce qui a précédé.

La fenêtre décomposée en sous-surfaces, qui délimite le support et l'espace d'écriture et fige par cette composante quelque peu l'écrit et sa forme globale. Quasiment seul le corps du message est modifiable dans sa mise en page (mais dans certaines limites), dans son choix de polices (taille, couleur, etc.). On distingue donc deux grandes parties dans le message électronique : une partie intégrant des renseignements d'ordre factuel (nom, adresse électronique des destinataires et expéditeurs, date et heure d'envoi qui sont apposées automatiquement et visibles après composition,

envoi ou réception du message, des informations qui déterminent le type de transfert requis et le statut du courriel (degré d'urgence par exemple ou envoi confidentiel Bcc)) et une seconde partie qui est le corps du message lui-même. Christophe Hanotte dans son ouvrage *Les messageries électroniques* affirme que pour lui, un courrier électronique se compose de deux parties qu'il nomme : « l'enveloppe » et le « contenu ». Il procède par ce choix à une analogie avec le courrier postal. Ce contenant, cette « enveloppe électronique »⁷⁸ incarne l'« élément englobant du message qui a pour vocation de fournir aux centres de tris (les MTAs [Message Transfer Agent ou ATM Agent de Transfert de message] pour la messagerie électronique) les informations nécessaires à leur acheminement. »⁷⁹. Ce que cet auteur appelle le « contenu » est subdivisé en deux parties : l'en-tête est constitué de données générales associées au message en tant qu'objet informatique et qui ne concerne que son transfert via le réseau mais également des données saisies par l'émetteur. Le corps du message qui comporte les informations transmises incarne cette seconde partie.

La forme de ces différentes parties montre que la métaphore du courrier postal a été ré-exploitée et que sa logique a laissé des traces. L'enveloppe est toujours de forme similaire dans l'envoi électronique. Le message est enrobé dans ce contenant électronique, son contenu est donc censé rester confidentiel. Le traitement informatique sur cet objet (encodage/décodage) ne serait donc effectué qu'au moment de la composition et de l'envoi et de la réception du message. Lors de l'acheminement du message, la nature et le contenu importent peu. Toutefois des systèmes sécurisés, mis en place au sein d'organismes et d'organisations telles que les entreprises, permettent de procéder à un filtrage basé sur la nature des contenus des messages qui pénètrent à l'intérieur du réseau de la structure. Les fichiers comportant des sons, des images ou des exécutables sont souvent les cibles d'un barrage. Partant de cette constatation d'ordre technique, est-il encore possible de croire au caractère hermétique censé être associé à l'enveloppe ? Bien entendu dans le meilleur des cas le contenu d'un courriel ne reste connu que des deux correspondants. Nous soulèverons quelques pistes de réflexion sur la notion de confidentialité en ce qui concerne l'e-mail dans le second chapitre.

⁷⁸ HANOTTE, Christophe. *Les messageries électroniques*. Paris :PUF, 1998 . Chapitre II : Structure des systèmes de messagerie ; III Les messages, enveloppes et contenus, p27

⁷⁹ HANOTTE, Christophe, ref 78, p.27

Outre le fait que le courriel est un écrit morcelé, force est de constater que certaines informations sont présentes de manière redondante. Certaines peuvent en effet se trouver sur « l'enveloppe » (ensemble des informations nécessaires à l'envoi du message, état dans lequel le message est présenté dans le boîte de réception) et également il est possible de les retrouver lors de la lecture du message et de son « ouverture » (si on utilise la métaphore postale, après l'étape de décachetage de l'enveloppe). Christophe Hanotte, pose la question de la nécessité de la séparation entre « l'enveloppe » et le « contenu ». Il affirme que « lorsque nous rédigeons une lettre, nous faisons exactement la même chose : nous rédigeons d'abord un en-tête de lettre que nous reportons ensuite sur l'enveloppe. »⁸⁰. L'avantage de cette distinction repose sur la possibilité de réécrire ou de compléter un message sans avoir à ressaisir les renseignements que contient « l'enveloppe » par exemple. De même lors d'un envoi multiple, on saisit l'ensemble des adresses dans la même zone sans devoir recomposer un message pour chacun des destinataires. Il existe donc un lien entre ces deux objets mais la modification de l'un n'affecte en aucun cas l'état du second. Nous allons à présent évoquer plus en détail, la nature de ces champs et les possibilités qu'ils offrent à ce nouveau type d'écrit.

1.3.3 Des champs proches de ceux de la lettre : les champs From, To et Subject

Certains champs qui composent l'e-mail sont assez communs à ceux présents dans une lettre. Néanmoins il apparaît, comme nous l'avons quelque peu évoqué, que certaines possibilités engendrées par l'essence même de cet objet et propres à ce nouveau type d'écrit voient le jour : l'envoi multiple et la duplication que nous évoqueront dans un second temps.

L'adresse électronique du destinataire est saisie dans le champ TO (à destination de), celle de l'émetteur est apposée de manière automatique dans le champ FROM (de la part de) et ne peut, dans la majorité des cas, être l'objet de modifications. Ainsi à chaque composition d'un nouveau message, l'identité de l'émetteur est inscrite de façon systématique et automatique dans la zone qui lui est impartie. Contrairement au courrier postal, où il n'est que facultatif de mentionner l'identité de l'expéditeur sur l'enveloppe, dans le cas du mail le nom de l'émetteur (vrai ou faux, nous évoquerons dans la seconde partie les enjeux liés à l'identité sur le Web) du message est révélée.

⁸⁰ HANOTTE, Christophe, ref 78, p.29

L'adresse électronique se compose de plusieurs éléments d'informations : par exemple dans l'adresse JeanDupont@comp.fr, on distingue le nom du détenteur du compte de messagerie, le signe @ appelé « arobase » ou plus communément « at » est l'identifiant de l'adresse électronique (ce qui permet une distinction entre les adresses de sites et les adresses de comptes de messageries électroniques) et le nom de domaine qui se compose du nom du provider qui héberge le compte et l'extension « .fr » qui informe sur la localité géographique de l'hébergeant du compte. Cette extension peut donner des précisions sur le pays d'origine (.fr France, .uk Royaume Uni, .de Allemagne, etc.) mais elle donne également des indications sur la nature de l'organisation (.com commercial, .org pour des organisations gouvernementales, etc.).

L'adresse apparaît de manière développée ou emprunte une forme plus concise ne se réduisant qu'au nom du titulaire du compte de messagerie. Cette métamorphose de l'adresse n'en est pas réellement une, car en effet cette dernière forme est davantage un masque qu'un remplacement total de la forme classique de l'adresse. Car si l'on accède à la zone d'en-tête dans son ensemble, par l'intermédiaire du code source du message, on retrouve à la fois comme identifiant mais aussi comme trace l'adresse électronique complète de l'émetteur du message. Ainsi comme nous le verrons dans la seconde partie l'émetteur laisse une trace de son action.

En ce qui concerne le champ SUBJECT, son utilisation permet de préciser l'objet de la correspondance, comme cela se fait pour le courrier papier. Il n'est pas obligatoire d'y saisir quelque chose, toutefois cela a une réelle utilité : le fait de préciser le contenu du message s'apparente en quelque sorte à une indexation de celui-ci. Ce type de renseignement trouve son utilité notamment lors de la réception d'une masse de message en provenance d'une liste de diffusion ou même d'un forum. La décision d'une consultation ou d'une suppression directe de tel ou tel message est souvent liée à son intitulé qui apparaît, accompagné du nom de l'émetteur. Cet exemple met en évidence les enjeux qui gravitent autour de la qualification du contenu. Lors de l'opération d'archivage, le classement des messages électroniques peut également être déterminé par l'intitulé qui s'apparente dans ce cas davantage à une vedette matière, concept et outil d'indexation utilisé en bibliothèque ou en centre de documentation pour donner des indications sur le contenu informationnel des documents. C'est aussi grâce à cette possibilité de thématisation du

contenu que cet écrit trouve sa dimension documentaire décrite par Robert Escarpit⁸¹ et évoquée au début de cette grande partie.

1.3.4 La duplication possible de l'écrit : les champs Carbon Copy et Blind Carbon Copy

Une des particularités qui définit l'e-mail est celle permettant une duplication de cet écrit électronique. Par exemple, dans le cas d'un envoi multiple (un même message à plusieurs destinataires), la technologie propre au courrier électronique autorise cette opération en un minimum de tâches à effectuer. Cette possibilité pose évidemment le problème du statut de l'original. En effet comme le message composé est envoyé dans les mêmes conditions et sous une forme identique à tous les correspondants, peut-on encore attribué le statut d'original à un quelconque exemplaire de cet écrit ? Ou s'agit-il d'une hiérarchisation dans la procédure d'envois ? L'original est-il dans la boîte des messages envoyés ? Pourtant on est sensé y trouver une simple copie du message conservée pour mémoire sur le disque dur de l'émetteur. Si l'original reste chez l'émetteur il se rapproche en quelque sorte du fax. Mais alors pourquoi nous mime t-on l'envoi du message ? L'original est-il sur le serveur du provider ? Dans ce cas cela voudrait dire qu'il est réellement envoyé de manière « physique ». L'original est-il l'un des messages envoyés aux différents interlocuteurs ? On a peine à le croire ? En existe-t-il encore un original ou peut-on parler de multi-originaux ? Chaque copie du message, du fait de son statut électronique et typographié, peut-il à lui seul incarner un original du message originel ? De même, lorsqu'on transfère un message est-ce la copie ou l'original de celui-ci ?

L'abréviation Cc signifie Carbon Copy, ou « copie carbone ». Si on prend en compte cette notion cela sous-entend que l'original reste chez l'émetteur. Et qu'une copie est envoyée aux destinataires. Dans ce champ présent dans la partie d'en-tête de l'interface du logiciel de messagerie, il est possible de saisir plusieurs adresses électroniques des correspondants à qui l'on désire envoyer le message. A la réception, chaque destinataire peut prendre connaissance du nom des différents interlocuteurs. Le champ Bcc « Blind Carbon copy » ou « copie carbone aveugle » permet de procéder à un envoi multiple mais sans que les autres correspondants et récepteurs du message n'en prennent connaissance. Cette fonctionnalité est souvent utilisée dans le but de nuire à

⁸¹ ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e ed. Paris : PUF, 1993

l'interlocuteur. Le mail, déjà dangereux, par les conflits verbaux qu'il permet de mettre en scène devient un véritable instrument d'intrigue et un instrument de pouvoir.

1.3.5 Les logiciels de messagerie sont-ils des obstacles à la distinction radicale entre lettre et message électronique ?

Peut-on en utilisant ces logiciels reconnaître l'e-mail comme un écrit nouveau et indépendant ? Ce qui nous apparaît en premier lieu c'est la présence récurrente d'un champ lexical appartenant issu d'une terminologie postale. On constate la présence de terme tel que «boîte à lettres », «boîte de réception », «carnet d'adresses » «envoyer » le terme anglais est encore plus significatif «send », «boîte d'envoi », «enregistrer comme papier à lettres ».

De la même manière les icônes choisis témoignent de cette volonté de faire référence au connu. La métaphore de l'enveloppe est également usitée puisqu'elle donne à la fois l'illusion de la confidentialité mais également celle du mouvement : elle est tantôt ouverte, tantôt fermée. De même le terme « papier à lettres », montre que la culture de l'écrit traditionnel est encore très présente et que du fait du caractère insaisissable de l'écrit électronique on tente de se raccrocher à du matériel, du concret. On apporte de la matière perceptible à un univers virtualisé dont la dimension matérielle s'exprime autrement. On se fixe des repères par l'emploi de termes témoins d'une autre époque et d'une autre culture écrite, signe d'un refus de l'abandon de ce qui précède. Pourquoi a t-on choisi cette analogie ? Cette analogie est menée dans le but de faciliter le mécanisme cognitif dans l'appropriation de ce nouvel objet. La référence au connu permet en ce sens une démarche plus intuitive dans l'usage de ce type d'écrit mais celle ci l'enferme dans un domaine d'où il est parvenu à sortir. Nous verrons de quelle manière l'e-mail a pu trouver cette autonomie et acquérir ce caractère propre lorsque nous l'aborderons sous l'angle du langage qu'il induit.

1.4 Une transformation de la forme de l'écrit

1.4.1 Un écrit sémiotiquement riche

L'e-mail également nommé courrier électronique, courriel, mél est un objet sémiotiquement riche en dépit de son apparence. Il s'inscrit dans un espace limité qui est celui de l'écran et plus précisément dans la partie de l'écran qu'impose la configuration des logiciels de messagerie qui

organisent et découpent visuellement l'espace d'écriture, sa composition est contrainte par les dispositifs techniques liés à la limitation imposée par le clavier et l'écran.

Pourtant cet objet, auquel on ne semble pas suffisamment s'intéresser, regorge de bien plus de richesses sémiologiques qu'il n'y paraît. À l'argument sur la prétendue pauvreté sémiologique de cet écrit, il est possible de répondre que dans la phase de composition de ce courrier un jeu sur les polices, sur leur taille, sur leur couleur est possible. La couleur du fond et même sa forme peuvent également être modifiées. Une image peut-être convoquée en temps que « papier à lettre » et sur lequel il est possible d'écrire. Franck Ghitalla, dans son article *NTIC et nouvelles formes d'écriture*, est en accord avec cette idée et va plus loin en disant du document électronique qu'il « [...] intègre du texte, de l'image animée ou non, du bruit, de la musique, de la « parole », voire une structure navigatoire et scénaristique. En somme, à partir d'un principe technique unique (le mode calculatoire) se déploient toutes les potentialités contemporaines du « multimédia ». La production du document numérique, à quelque niveau que ce soit, ne se limite pas simplement à la création ex nihilo d'un élément sémiotique (écrire un texte, dessiner une image...) mais comprend aussi l'importation et la transformation d'éléments déjà existants afin de les associer en configurations originales. »⁸². Dans le cas de l'e-mail, les possibilités sont aussi étendues à une différence près c'est que l'intégration de ces éléments détenteurs d'un discours propre, s'effectue dans la majorité des cas dans un fichier attaché au message (sauf lorsqu'on souhaite importer une image en tant que fond, que « papier à lettres »). Le document attaché est symbolisé par un trombone, objet trivial, qui fait de nouveau référence au monde du palpable. Il accompagne donc le message et on pourrait, dans certains cas seulement, penser à une relation texte-image (complémentarité, illustration du message). Dans certains cas uniquement puisque le document envoyé par le biais du e-mail peut n'avoir aucun rapport avec le contenu informationnel transmis. Par la présence de cette multitude de documents de nature diverse, l'écrit électronique convoque plusieurs sens, mis à part le toucher (bien que le toucher puisse s'exercer par le biais de la souris, par la manipulation de boutons, par exemple) et l'odorat dans la grande majorité des cas. Franck Ghitalla ajoute, pour illustrer la richesse sémiotique de l'écrit électronique et témoigner des effets de la rencontre de différents modes de représentations, que « [...] les dispositifs numériques permettent d'associer et d'articuler dans un même document trois modes de représentation

⁸² GHITALLA, Franck. *NTIC et nouvelles formes d'écriture*. *Communication et Langages*, 1^{er} trimestre 1999, n°119. p.97

essentiels : des modes de représentation immédiat (la musique, les sons, les images...), des modes symboliques (tous les éléments sur lesquels porte une association ou une convention symbolique par laquelle un indice est associé à un sens : flèche, boutons, main, certains bruits, symboles graphiques...) et des modes « abstraits » de représentation comme l'écriture et le discours oral. »⁸³. Pour ce qui concerne plus particulièrement le message électronique, la rencontre de ces différents langages et modes de représentations (outre la possibilité d'adjoindre des fichiers attachés de toute nature et de tout format) se situe et trouve une illustration précise dans l'existence conjointe des mots et des émoticons. Nouveaux idéogrammes qui se greffent au texte pour en renforcer ou en transformer le sens.

1.4.2 La mouvance de cet écrit : la notion de mise en page est –elle toujours porteuse de sens ?

Depuis longtemps le découpage de l'écrit, sa segmentation et sa mise en page ont été porteur d'une signification forte, c'est d'ailleurs ce qu'indique Franck Ghitalla lorsqu'il affirme que : « [...]nos textes sont aussi organisés autour d'une dimension idéographique indéniable comme le montre le rôle sémiotique des chapitres (systématisés à l'époque de la Renaissance) ou des paragraphes (à partir du XVII^e siècle) qui sont autant de façons d'organiser et de marquer techniquement le sens et les parties d'un document... »⁸⁴. L'écrit électronique se caractérise par sa mouvance sous plusieurs aspects. Ecrit instable ou écrit porteur d'une richesse, on tend à percevoir cet objet en perpétuelle renaissance comme un objet hybride que l'on a peine souvent à saisir. L'écrit électronique n'est pas un écrit figé comme pourrait l'être un écrit imprimé, un livre. Sa malléabilité en fait un objet à part, fascinant et parfois insaisissable. Franck Ghitalla, dans son article *NTIC et nouvelles formes d'écriture*, parle de l'écriture comme « œuvre conceptuelle » lorsqu'il dit « [...]l'écriture est aussi fondamentalement principe d'invention. C'est en effet, parce que le graphe est définitoirement d'ordre technique qu'il est potentiellement sujet à des opérations de reproduction, de manipulation, de transformation, de redistribution. Si les anthropologues ont souvent insisté sur les qualités « mémorielles » des écritures, on a peut-être parfois trop souvent négligé, en revanche, ces opérations techniques sur les graphes qui font de l'écriture un dispositif,

⁸³ GHITALLA, Franck, ref 82, p.100

⁸⁴ GHITALLA, Franck, ref 82, p.103-104

non plus de mémorisation artificielle ou de simulation linguistique, mais bien de production conceptuelle. »⁸⁵. Cette dimension, l'écrit électronique l'explore de manière intense puisque son caractère mouvant peut s'établir sur plusieurs aspects. L'écrit électronique et en particulier le mail, mais pas seulement, subit des découpages, des déstructurations, des recollages, des suppressions de texte et de récupération de ce qui a été supprimé par une annulation de l'opération. A ce texte produit par un auteur originel peut –être adjoint un contenu étranger à la production originale sans que cela ne laisse de traces. Par exemple un message électronique peut être morcelé à loisir : prenons le cas d'un message reçu auquel nous souhaitons répondre. Le message originel réapparaît dans l'espace d'écriture, ainsi il est possible de répondre point par point en intercalant notre propre discours au cœur du message reçu. Mais cette mouvance peut se situer également au niveau de la transformation de la forme de l'écrit pour décrire un même contenu : un contenu informationnel peut être pris en note tel qu'il est prononcé, par exemple, mais il peut également prendre une forme schématique. C'est ce que Jack Goody avait évoqué dans *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*⁸⁶ lorsqu'il montrait l'effet de la présentation en listes, en tableaux sur le mode d'appropriation et sur l'influence du contenu lui-même.

La mouvance dont nous parlons est aussi celle de la mise en page globale du corps de texte du message électronique. En effet ce que l'on peut remarquer c'est que la disposition du texte peut être modifiée. En fonction de la taille de la fenêtre la mise en page varie. Ainsi peut-on, dans un tel cas, affirmer que la mise en page d'un texte conserve une signification propre ? En effet, une mutation de la forme du texte s'établit, notamment dans le cas du message électronique, entre le moment de production du message, celui de son envoi et celui de sa réception. La structure du texte que l'émetteur avait déterminé de manière spatiale dans la page écran, n'est plus identique au moment de la réception par le destinataire. Cette structuration organisée de l'écrit, qui est porteuse de sens dans le cas d'un courrier traditionnel, n'a ici plus aucune signification à cause de son caractère mouvant, éphémère et aléatoire (selon le mode de réception, la résolution de l'écran et la taille des fenêtres par exemple). Franck Ghitalla dans *NTIC et nouvelles formes d'écriture* dit d'ailleurs dans le même sens que « Le document numérique calculé n'est en effet jamais phénoménalement le même. D'un écran à l'autre tout d'abord, pour des raisons de taille, de réglage de la luminosité, du contraste, de la résolution graphique, du nombre de couleurs...Mais aussi l'espace technico-

⁸⁵ GHITALLA, Franck, ref 82, p.94

⁸⁶ GOODY, Jack. *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*. Paris : Ed. de minuit, 1986.

sémiotique du document qui est sujet à variation puisque (la plupart du temps) on peut en changer la police de caractères, la taille des graphes, le système des couleurs, l'espace de la fenêtre dans laquelle il prend place. »⁸⁷.

Très proche de la problématique liée à la notion de mise en page, l'écrit électronique est soumis à la décomposition de l'espace écran en sous fenêtres et en espaces qui se superposent (le multifenêtrage). Dans ce cas c'est à une logique teintée d'arborescence que nous sommes confrontés. Au delà même de sa structure interne, c'est à l'emplacement du texte dans la surface écran qu'il faut également penser (Ce qui nous rappelle quelque peu la théorie de Goody). Selon Franck Ghitalla, l'écrit électronique occupe trois dimensions par le fait du phénomène de multifenêtrage et de la notion de superposition de celles ci. Il dit d'ailleurs : « Le document numérique apparaît souvent comme une composition généalogique qui s'ouvre spatialement à des parcours multiples. Si l'écriture (au sens traditionnel) ne disparaît pas, ce n'est pas cependant plus la distribution linéaire des graphes qui régit la morphologie du document mais une vectorisation matricielle dont il faut, pour le producteur, dessiner les possibilités exploratoires. C'est ainsi qu'à l'ordre du discours et à la scénarisation narrative interne au récit se superpose aujourd'hui une scénarisation d'ordre tecnico-sémiotique inhérente à l'exploitation du mode calculatoire des documents et leur présentation – écran. »⁸⁸.

En prenant en considération la notion de mise en page relative au courrier électronique, il apparaît que la fonction iconique, telle que la définit Robert Escarpit dans son ouvrage *L'écrit et la communication*⁸⁹ et que nous avons évoquée dans la partie traitant des trois principales fonctions de l'écrit, présente un réel intérêt. En effet, cette fonction est affectée dans ce cas précis par le fait d'une utilisation de l'outil informatique et d'un passage obligé par une certaine interface, qui impose certaines limites dans la conception de cet écrit. L'espace d'écriture défini par la fenêtre impose une limitation dans la mise en page, la disposition spatiale du texte et fige en quelque sorte un certain modèle de mise en forme. Car en effet pour aller plus loin encore est –il encore possible de parler de mise en page dans le cas de ce type d'écrit ? N'est ce pas plutôt une pseudo illusion d'une quelconque possibilité de manier un texte librement ? Car dès lors que nous prenons

⁸⁷ GHITALLA, Franck, ref 82, p.98

⁸⁸ GHITALLA, Franck, ref 82, p.98

⁸⁹ ESCARPIT, Robert, ref 81

conscience de la contrainte que nous impose la fonction de traitement de texte, en quelque sorte une certaine « dictature de l'investissement spatial », est –il encore possible de parler de mise en page ?

1.4.3 De l'inventivité pour contourner la contrainte de la communication écrite et du clavier : les émoticons, les polices de caractères.

La contrainte imposée par la communication écrite en général tient du fait qu'elle est aux antipodes de l'échange en face à face. L'échange direct avec un interlocuteur physiquement présent représente un type de communication plus riche dans le sens où il fait intervenir plusieurs sens. Les signes qui émergent du corps de l'interlocuteur sont directement perceptibles et apportent une signification qui modifie l'interprétation du contenu informationnel et qui apporte un sens plus fort à l'ensemble de l'échange. Une attitude de l'interlocuteur peut marquer une volonté de donner une signification décalée du discours qu'il prononce. C'est le cas de l'ironie. Cette influence du corporel sur la réception et l'interprétation du discours est amoindrie voire quasiment absente de l'échange écrit. De même, dans le cas où le récepteur d'un message transmis oralement par un émetteur physiquement présent, interprète mal le contenu informationnel transmis, une rectification peut-être menée presque immédiatement par son protagoniste originel. Cela permet, dans certains cas, de désamorcer un conflit et d'éviter ou de rectifier une incompréhension et une surinterprétation maladroite du contenu transmis. La méprise peut-être immédiatement rectifiée oralement et en direct puisque les signes résultant de l'appropriation du message qui émergent corps du récepteur, sont immédiatement perceptibles par l'émetteur du discours. Ces signes corporels agissent comme des interprétants, des indicateurs des conditions de réception et d'appropriation du message et sont porteurs d'un sens fort. Ils permettent en effet de mener une évaluation de l'effet sur l'autre du contenu transmis. Ces signes corporels peuvent être de natures très différentes : cela peut relever de la posture du corps, de l'intonation d'une voix, d'une manifestation gestuelle ou d'une attitude faciale. Cette intervention corporelle est un gage des bonnes ou mauvaises conditions de réception et d'assimilation du message transmis.

De son côté, la communication écrite perd cette para – signification. Les émotions ne passent dès lors que par les mots mis bout à bout pour former un discours qui fait sens pour le producteur mais dont l'effet sur le destinataire ne peut être calculé. La difficulté de ce type d'échange porte sur le fait de ne pouvoir être en mesure de tempérer ses propos par des gestes corporels. Ainsi le

contenu est livré de façon brute et une mauvaise évaluation du contenu et de la possible ambiguïté des propos peuvent nuire à son auteur, même si de son côté cela n'était pas désiré ni calculé au préalable. Ajouté à cela, le fait d'écrire un texte de manière typographiée et par l'intermédiaire d'un outil de traitement de texte fait davantage perdre la part émotionnelle qui fait partie intégrante de l'échange en face à face. Le clavier représente également une contrainte qu'il est bon de ne pas négliger. L'écriture manuscrite est très expressive, puisque dans certains cas elle met en avant l'état dans lequel le scripteur était au moment de la rédaction de son écrit. Une écriture tremblante peut être le signe d'un état émotif intense, par exemple. La preuve de la forte signification que porte en elle l'écriture manuscrite, est l'apparition d'une discipline soucieuse d'extraire un sens de son aspect graphique: la graphologie. Que l'on adhère ou non à cette conception, l'existence même de cette discipline met en avant le fait que l'écriture manuscrite peut être le relais d'un apport de sens supplémentaire. La limitation du clavier ajoutée à celle de l'écrit ont peut-être suscité l'émergence d'un nouveau type d'idéogramme : l'émoticon. Ces signes appelés également binettes (québécois), smileys (anglophone) rendent compte d'une émotion et indiquent le ton sur lequel le contenu d'un message doit être considéré. Selon la définition du Dictionnaire de l'Informatique et de l'Internet 1999 « Un « émoticon » (abréviation d' « emotional icon » « signe d'émotion »), est un signe permettant de symboliser une émotion dans le courrier électronique. Comme les « émoticons » sont composés de signes ASCII, on peut les inclure dans un fichier texte. [...] On peut aussi les combiner pour composer un petit visage avec toutes sortes d'expressions et représenter toute la gamme des émotions possibles (et impossibles) »⁹⁰. C'est donc l'apparition de ces signes qui permet non seulement d'ajouter une part émotionnelle à l'écrit mais qui produit une pondération des propos. Daniel Bougnoux dans *La communication par la bande*, affirme que « [...] notre écriture est hantée par la nostalgie de l'icône, sensible dans certaines recherches graphiques : l'enluminure des manuscrits, les calligrammes poétiques ou les mots fusées de la pub redonnent corps, substance dynamique et génératrice à la lettre »⁹¹. Cette mélancolie dont parle Daniel Bougnoux n'a-t-elle pas été l'une des causes de la réapparition d'idéogrammes nouvelle génération : les émoticons ? Leur présence est le signe d'un enrichissement de l'écrit puisqu'il permet un ajout graphique qui fait sens

⁹⁰ RAABE, Christian, VOSS, Andreas, *Dictionnaire de l'Informatique et de l'Internet 1999*. Paris : Micro Application, 1998, p.209

⁹¹ BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande*, Paris : La Découverte, Syros, 1998.5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'oral à l'écrit, Supériorité de l'alphabet ? Le parallélisme phonographique, p.83

à un système alphabétique déjà très riche et que l'on pensait auto-suffisant. Grâce à ces signes, le contexte émotionnel dans lequel est écrit un message peut être retranscrit par le biais de ces idéogrammes d'une nouvelle espèce. Le risque de mauvaise interprétation du message envoyé est amoindri si l'on fait l'usage de cette combinaison de signes typographiques. On pourrait également dire que l'émoticon est assez proche du point d'exclamation mais que la multiplicité de ces signes permet d'aller plus loin encore dans l'interprétation du discours. Ils ont un rôle d'ornementation du contenu informationnel et aide à son déchiffrement. En ce sens il est possible d'assimiler ces idéogrammes à un sorte de paratexte car il donne des indications supplémentaires sur le discours qu'ils parent. Les émoticons donnent également une dimension orale au discours c'est d'ailleurs quelque peu l'idée évoquée par Emmanuël Souchier dans son article, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* lorsqu'il dit que : « L'écrit s'engage vers l'oralisation, mais le fait en renouant curieusement avec des pratiques d'inscription spatiales de type idéographique, réactivant avec un certain spontanéisme les vieilles utopies de l'écriture universelle chères à Leibniz et reprises par cet autre encyclopédiste qu'était Queneau. »⁹². L'utilité des émoticons n'existe que dans le cas d'une communication écrite. Pourtant leur usage est assez peu répandu dans l'ensemble. Lorsqu'on adjoint un émoticon au discours écrit on lui donne un code qu'il n'est pas aisé de déchiffrer. C'est pour cette raison que des lexiques d'émoticons existent sur Internet ou dans les manuels formant à l'usage de l'e-mail. Selon Marie-Claude Vettraino-Soulard dans son article *Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier électronique* « Toute la question est de savoir si l'on parvient à être original en inscrivant des signes utilisés par beaucoup d'autres, et nécessairement codés pour être compris ? »⁹³. Ceux ci introduisent un peu de corporel dans l'écrit puisqu'il symbolise des visages expressifs. Cette absence de corps se faisait plus ressentir dans la messagerie sur Minitel. Cet écrit n'est donc pas totalement dénué d'humanité. En effet l'analogie faite avec le visage humain par les attitudes qu'ils parviennent à mimer, permet de donner à ces pictogrammes ce caractère corporel ou « humain » comme le souligne Marie-Claude Vettraino-Soulard à travers cette remarque : « Mais la nécessité psychologique de se distinguer et la volonté d'introduire « un peu d'humain » dans un système d'expression entièrement mécanisé dispensant de

⁹² SOUCHIER, Emmanuël. L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique *Communication & Langages* n°107, 1996, n°107, p.110

⁹³ VETTRAINO-SOULARD, Marie-Claude. Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier. *Schéma et schématisation : Revue de schématisation et de bibliologie*, 2^e trimestre 1998, n°48, p.111

tout contact avec l'interlocuteur demeurent. »⁹⁴. En dépit de leur utilisation restreinte dans les échanges électroniques, les émoticons ont surtout un rôle de pondérateur du discours souvent plus léger, plus direct et propre au courrier électronique. Mais aussi il peut élargir la signification d'un type d'écrit dont une des principales caractéristiques est la concision.

D'autres éléments typographiques peuvent également donner une signification supplémentaire à l'e-mail : c'est le choix des polices de caractères. Ce qui apparaît c'est que le mail, comme plus généralement le traitement de texte, donne la possibilité au producteur d'un message ou d'un écrit de choisir sa propre police de caractère. C'est une nouvelle caractéristique de l'écrit qui apparaît. Le choix même d'une police est porteur de sens. Dans le cadre d'une lettre traditionnelle et manuscrite, cette possibilité n'était pas offerte. Un style de police signifie déjà, il ajoute une certaine connotation à l'écrit par exemple si l'on écrit :

Bonjour, comment allez vous ? (en Comic sans MS, 14 gras)

Bonjour, comment allez vous ? (en Arial, 14 gras)

Il apparaît que le message est le même mais que la connotation est différente. Dans le premier cas, c'est une police ronde et enfantine qui connote une certaine détente et désinvolture et dans le second cas c'est plutôt à une police plus dépouillée porteuse d'autorité, d'une certaine assise par son caractère plus stable et peut-être plus monumentale. Le pouvoir des polices de caractère agit en filigrane et permet de percevoir la portée symbolique de ce message anodin. Le choix d'une police peut être déterminé par la personnalité du producteur du message, par la volonté plus ou moins consciente d'apporter une signification supplémentaire au message, ou par pur esthétisme. De même, la taille des polices de caractère acquiert une signification : par exemple dans un message électronique le fait d'écrire un mot en majuscule signifie un hurlement, un cri. Daniel Bougnoux dans *La communication par la bande* écrit : « Aujourd'hui encore l'utilisateur d'un traitement de texte éprouve ces effets de consécration [de l'écrit], sensibles dès le choix d'une police de

⁹⁴ VETTRAINO-SOULARD, Marie-Claude, ref 93, p.111

caractère.»⁹⁵. On nous donne le choix, même limité, par l'émergence de ces nouveaux codes langagiers d'enrichir ou non nos correspondances. Certains y verront un enrichissement, d'autres les jugeront trop dénués d'intérêt et superflus...

1.4.4 La tendance à la concision.

L'e-mail, les us et coutumes qui le caractérisent en font un écrit assez concis. Cette concision s'exprime non seulement par une transmission de l'information essentielle mais également par l'usage d'acronymes, qui sont des abréviations formées des premières et dernières lettres des mots ou des expressions très usités sur le Net et dans toute conversation en général. Comme par exemple, **THX** pour « Thanks » (Merci) ou **MOTOS** pour « members of opposite sex » (Personne du sexe opposé) ou encore **PM** pour « private mail » (courrier privé). Plusieurs problématiques peuvent être soulevées. Qu'est ce qui induit une telle concision tant dans l'écriture que dans la manière de composer le mail et de rédiger ses idées ? Est ce le fait d'être confronté à un espace apparemment restreint parce que délimité ? Est ce donc l'outil et les interfaces mises en place qui contraignent ? Ou est ce le besoin d'aller à l'essentiel et qui aurait aussi induit la mise en place de ce nouveau système de communication ? Est ce la norme imposée par la nétiquette (visant à encourager la concision) qui aurait un tel impact ?

Emmanuel Souchier dans son article intitulé, *Ecrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* dit « Que le support soit une composante déterminante de l'écrit n'est plus un mystère pour personne. Les lignes d'un Alphapage, la commande vidéo d'un distributeur de billets, la page monumentale d'un affichage urbain ou la « grille » d'un Minitel, pour ne prendre que des exemples actuels, régissent nécessairement le message affiché, sa graphie, sa syntaxe et son style. La problématique n'a guère varié depuis les origines de l'écriture où forme, support et matérialité ont déterminé l'acte d'écriture lui-même ; l'espace contraint de l'écran n'est du reste pas sans évoquer l'espace de la tablette sumérienne. On comprend ainsi que l'analyse textuelle ne puisse faire abstraction des données matérielles du texte et doive s'orienter vers une véritable sémiologie qui tienne compte aussi bien des caractéristiques linguistiques et graphiques de l'écrit que de ses conditions

⁹⁵ BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998. 5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'écrit à l'imprimé, la templation, p.84

matérielles de production (supports, matérialité...), ainsi que l'histoire et la culture dans lesquelles il a été produit. »⁹⁶. L'espace d'écriture du mail n'est pas si limité qu'il n'y paraît, puisque comme nous l'avons vu, il est extensible par le bas. Mais l'outil et les modifications de perception du temps et de l'espace qu'il engendre, sont sans doute assez déterminants dans l'usage et les pratiques d'écriture qui émergent. Aujourd'hui, le besoin d'aller plus vite produit un écrit où l'on va à l'essentiel. Mais c'est aussi le « cyberspace » qui fixe ses règles. Comme l'indique Benoît Mélançon dans *Séigné @ Internet* : « Dans l'e-space (Avodah Offit), le temps est compté, et la longueur des messages avec lui : s'ils sont trop nombreux ou trop longs, ils sont menacés d'un irréversible delete [...]. »⁹⁷. Les règles imposées par la « netiquette », que nous évoquerons ci-après, visent donc dans un certain sens à instaurer une dictature formelle de l'écrit. Si le destinataire souhaite désormais s'étendre et rédiger de longs courriers, c'est vers le courrier postal qu'il sera contraint de se tourner !

1.4.5 Une mutation de la langue : une communication écrite teintée d'oralité, une langue plus familière, la disparition de l'accentuation des mots, une orthographe approximative et une syntaxe en mutation ou syntaxe incorrecte : pourquoi les tolère-t-on ?

Pierre Bourdieu, dans *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, dit que « Le conflit entre le français de l'intelligentsia révolutionnaire et les idiomes ou le patois est un conflit pour le pouvoir symbolique qui a pour enjeu la formation et la re-formation des structures mentales. Bref, il ne s'agit pas seulement de communiquer mais de faire reconnaître un nouveau discours d'autorité, avec son nouveau vocabulaire politique, ses termes d'adresse et de référence, ses métaphores, ses euphémismes et la représentation du monde social qu'il véhicule. »⁹⁸. C'est aussi la situation dans laquelle la langue « électronique » se trouve actuellement, car elle est encore minoritaire et encore peu reconnue. La langue utilisée dans le cas d'un échange par courrier électronique interposé, est assez particulière, en ce sens qu'elle apparaît souvent comme impropre

⁹⁶ SOUCHIER, Emmanuël, ref 92, p.117

⁹⁷ MELANCON, Benoît. *Séigné @ Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent: Fidès, 1996. Troisième remarque, p.32

⁹⁸ BOURDIEU, Pierre. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* Paris : Fayard, 1982, p.31

parce que décalée par rapport à nos perceptions du langage écrit. On pourrait croire à première vue en une détérioration de celle-ci au profit d'un laissé-aller qui ferait hurler les puristes et défenseur de la « belle langue ». Le langage employé par l'utilisateur du mail (mais pas par tous ni dans tous les cas) s'apparente davantage à une langue parlée qu'à une langue écrite. Le style est saccadé, truffé d'abréviations de mots (acronymes ou simple contraction formelle par une suppression de la fin du mot). L'écrit regorge de signes de ponctuation « expressifs » (point d'exclamation et d'interrogation), mais est beaucoup moins bien structuré par les virgules, les points-virgules et les points qui disparaissent, au profit d'un flux discursif continu. Les émoticôns, souvent plus rares, apparaissent néanmoins et cohabitent avec les mots. Le style est donc plus généralement tonique.

Pour ce qui est de la syntaxe, le choc peut également être de taille. En effet, il semble qu'une grammaire parallèle, calquée sur le modèle d'autorité, s'établisse. Les règles syntaxiques sont simplifiées au maximum : ainsi on trouve fréquemment des phrases avec une structure basique ou parfois encore des phrases nominales. Mais cette simplification formelle s'accompagne également d'une dédramatisation de la faute (de grammaire, d'orthographe ou de frappe). La vitesse de frappe ajoutée au manque de relecture engendrent un écrit imparfait si l'on se reporte aux pratiques d'écriture hors communication électronique. Cette imperfection, ce caractère bancal, nous sont visibles mais dans la plupart des cas cela ne choque personne. On ne considère plus, avec ce nouveau moyen de communication, le mot en tant qu'unité mais plutôt l'ensemble formé par son assemblage avec d'autres termes, l'idée générale signifiée, l'information transmise. Cette langue parlée écrite engendre également une modification des rapports sociaux et notamment hiérarchiques. Là encore, elle provoque un changement dans les conventions : le style est plus détendu et direct et les formules de politesse s'allègent. C'est d'ailleurs ce qu'évoque Marie-Claude Vettraino-Soulard lorsqu'elle traite des règles de bienséance. Elle dit notamment que « Les règles de bienséance s'estompent sur le mail. Les codes d'écriture électronique se rapprochent bien plus du langage oralisé que des canons de l'écrit traditionnel. Si les en-têtes ont encore cours « [cher] monsieur/madame », les « formules de politesse » les plus complètes « veuillez agréer, Madame/Monsieur, ... » ont déjà complètement disparu. Celles que l'on trouve le plus souvent dans le cadre professionnel sont « cordialement », « sincèrement » mais « à bientôt » est devenu le standard lorsqu'une formule est inscrite. »⁹⁹. Elle fonde sur analyse sur une étude menée à partir de

⁹⁹ VETTRAINO-SOULARD. Marie-Claude, Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier électronique. *Schéma et schématisation : revue de schématisation et de bibliologie*, 2^e trimestre 1998, n°48, p.109

ses messages électronique personnels reçus sur un laps de temps assez restreint (soit environ 154 messages). Elle démontre par exemple que pour les envois ciblés et personnalisé, les $\frac{3}{4}$ des messages comportent des formules de politesse comme « à bientôt », « cordialement », « amitiés », « salutations amicales ». Lors d'envois dits multiples (type listes de diffusion) et non personnalisés, elles sont plus rares et plus impersonnelles. Ce qui apparaît c'est une utilisation massive de la formule passe-partout, souvent pas très engageante mais directe. L'allègement des formules de politesse peuvent également être le moyen d'un allègement des rapports hiérarchiques souvent vécus comme pesants. A savoir si l'on communique plus ou mieux, c'est une autre histoire ! De même, dans bon nombre de listes de diffusion ou forums, le tutoiement est de rigueur, nouveau moyen de « réduire les distances » en apparence. C'est également le signe d'une volonté d'instaurer une relation plus directe et plus humaine dénuée de lourdeurs qui peuvent la parasiter (c'est souvent le cas dans le dialogue en face à face, la communication par courrier postale ou par téléphone.). Mais n'allons pas nous avancer dans l'idée selon laquelle, ce langage permettrait une remise à égalité de tous et une démocratisation des rapports. Rien ne nous prouve que cette idée est exacte. Autre modification, l'accentuation des mots disparaît en général. Cette nouvelle perte ne doit pas être vécu comme une dégénérescence de la langue. La perte de l'accentuation (bien qu'encore très raréfiée) va non seul de pair avec la volonté de se dégager des lourdeurs et des contraintes imposées par la saisie caractère à caractère sur clavier, mais c'est également à cause des incompatibilités techniques que l'on en passe par là. D'un système de messagerie à l'autre la réception d'un message peut se faire dans de mauvaises conditions. Ce parasitage formel se traduit dans la plupart des cas par une transformation voire une disparition systématique des caractères accentués. Cela prouve que les normes de communication ne sont pas au point et que rien n'est encore parfaitement « universel ». Toutes ces remarques concernant l'apparition d'un langage propre à la communication électronique sont encore à considérer avec précaution. Car en effet l'usage débridé de la langue, décrit ici, est loin d'être généralisé et bon nombre d'utilisateurs du courrier électronique sont encore très influencés par le style et les us et coutumes propres à la communication épistolaire classique.

1.4.6 Un écrit soumis à des règles : la nétiquette

La nétiquette est une norme visant à donner les clés des différents us et coutumes utiles à la rédaction des messages électroniques. L'objectif sous-jacent de cette norme d'écriture et de mise en page est de préserver une lisibilité mais surtout d'instaurer un code de comportement qui différerait de la tradition de la lettre. En ce sens cette norme plus ou moins évolutive et qui connaît quelques variations donne à ce nouveau type d'écrit une identité propre. L'e-mail n'est donc pas un écrit « sauvage ». C'est au contraire un nouveau type d'écrit qui obéit à des règles du jeu bien établies. « La nétiquette, (contraction de « net », réseau et de « étiquette »). [...] désigne le comportement qu'il faut adopter sur un réseau. Le manque de respect pour les règles de la « nétiquette » peut mener à l'exclusion du réseau. On parle également d'instaurer une éthique (« néthique ») du réseau face aux dérives observées quant à la pédophilie, au néo-nazisme sur certains sites Web. »¹⁰⁰.

Ces règles peuvent être d'ordre général comme par exemple « 1. Exprimez vous clairement et de manière concise dans vos messages ; [...] 8. Si vous souhaitez souligner un point important de votre courrier, placez-le entre deux * astérisques * ; 9. Les lettres majuscules sont interprétées comme un HURLEMENT. Renoncez y dans le cadre d'un message amical ; [...] 13. Ne réexpédiez aucun e-mail à d'autres destinataires sans l'accord du rédacteur du message, ... »¹⁰¹. Mais ces règles peuvent être encore plus précises et s'appliquer à une liste de diffusion ou à un forum de discussion. Chacune de ces micro-agora est habitée par une culture qui lui est propre et c'est en général le modérateur de la liste ou du forums qui fixe ces règles et veille à leur respect. C'est malgré cela un système assez flexible et les règles peuvent être revisitées et adaptées en accord avec les différents membres de cette mini-communauté. La nétiquette apparaît donc en premier lieu comme une contrainte, mais sa présence permet de canaliser les dérives éventuelles. Internet n'est donc pas totalement un espace où l'anarchie est reine. Ces règles font partie intégrante des nouveaux us et coutumes du Net et le non respect de celles ci peut engendrer l'exclusion du « fauteur ». C'est un sorte de pacte, d'accord moral que le membre de la liste ou du forum s'engage à tenir et à respecter.

¹⁰⁰ RAABE, Christian, VOSS, Andréas. *Dictionnaire de l'Informatique et de l'Internet 1999*. Paris : Micro Application, 1998

¹⁰¹ RUDOLPH, Mark-Torben. *E-mail courrier Internet*. Paris : Micro Application, 1997. 7. Techniques de rédaction ; Nétiquettes et Emoticons, p.192

Après avoir évoqué les particularités du langage électronique, penchons nous sur un autre mythe qui entoure cette cyberlangue : l'utopie du langage universel a resurgi.

1.4.7 L'utopie du langage universel.

Le projet unificateur diffusé et exprimé au moment de la révolution française, a influencé certains penseurs qui ont imaginés à leur tour un concept de « langue universelle ». Condorcet et Leibniz en furent notamment les précurseurs. Le projet de Condorcet est selon Patrice Flichy assez voisin de celui de Leibniz. Il reposait sur la volonté de découvrir « les opérations intellectuelles qui sont à la base de tout raisonnement. Ce projet est d'abord appliqué aux sciences mais son ambition est plus large, puisqu'il s'agit en définitive d'une analyse linguistique de la connaissance. »¹⁰². Ce projet est ensuite repris par bon nombre d'intellectuels et notamment les idéologues qui furent très importants au moment du Consulat et Directoire. Patrice Flichy rapporte les propos de Lancelin, un des protagonistes de ce projet, cité préalablement par S. Branca,. Lancelin dit que cette volonté « [...] ne recherchait pas seulement les fondements communs à toutes les langues ; [il] était aussi animé par le rêve de retrouver le langage universel perdu dont la restauration assurerait une communication parfaite, vraie base de la transparence et de la communication sociale. »¹⁰³. Il faut dire que cette idée d'universalité de la langue est apparue à une époque où les révolutionnaires éprouvaient des difficultés à faire passer leurs idées politiques, comme le souligne Patrice Flichy. Mais ce projet n'en resta qu'au stade de l'irréalisable et ne permit tout au plus l'unification de la langue dans le pays. Plus tard, Ignace Chappe, frère du créateur du télégraphe dit d'ailleurs de cet outil de communication, comme le rapporte Patrice Flichy : « On s'est étrangement trompé, écrit-il, en disant que la langue télégraphique était une langue universelle, ou une spécieuse générale, ainsi que Leibniz l'avait conçue. Ce philosophe voulait introduire une nouvelle méthode de raisonnement fondée sur des formules semblables à celles dont on se sert dans l'algèbre [...] : mais elles ne pouvaient être universelles que pour les règles de la logique et elles n'eussent pas servies à désigner [...]. Le télégraphe n'écrit donc que des langues déjà formées ; mais sa langue devient presque

¹⁰² FLICHY, Patrice. *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*, Paris : La Découverte, 1991.I. De la communication d'état à la communication du marché (1790-1870), 1. La communication d'Etat : le télégraphe optique, la communication des lumières, une langue universelle, p.26

¹⁰³ à partir de *Introduction à l'analyse des sciences*, 1801, dans « Changer la langue » in *Histoire, épistémologie et langage*, fascicule 1, Presses Universitaires de Lille, 1982, p.59-66

universelle, en ce qu'elle indique des combinaisons de nombres au lieu de mots ; que la manière d'exprimer ces nombres est généralement connue et qu'elle peut être appliquée aux mots qui composent tous les dictionnaires. Son but n'est point de trouver une langue aisée à apprendre sans dictionnaire (expression de Leibniz dans sa lettre à M. Renard) mais de trouver le moyen d'exprimer beaucoup de choses avec peu de signes. ».¹⁰⁴

Dans le même sillage et dans le même esprit, est apparu par la suite l'Esperanto, comme l'indique Marianne Bélis¹⁰⁵. Elle dit notamment que cette langue fut inventé il ya un siècle par le médecin polonais L.L. Zamenhof. Elle est caractérisée par une grammaire simple (16 règles fondamentales). Le vocabulaire et la syntaxe portent les traits des langues européennes.

Avec l'Internet et cette même volonté de rassembler, cette utopie resurgit. Bien que l'idée véhiculée par l'Internet soit celle d'un village planétaire qui abolirait les frontières, le langage universel dont tout le monde rêve n'est pas encore en vogue. Ce concept de langue universelle qui naîtrait grâce à ce nouveau moyen de communication est idéaliste et relève plus du fantasme que de la réalité. Ce qui apparaît c'est que l'emploi des langues nationales reste très fréquentes. C'est également une sorte de polémique qui est lancée sur la domination anglophone ou non sur le réseau. Tant que persisteront des débats de cet ordre aucune langue universelle ne pourra voir le jour. Même si l'emploi des émoticons (encore peu répandu pourtant) pourrait être le signe de l'apparition d'un langage partagé par tous, il persiste encore un obstacle. En effet les émoticons ont une forme occidentale et une autre plus orientale a été mise en place en Orient, comme le souligne Lucien Rapp¹⁰⁶. Les japonais ont créé les « kanji » qui utilisent les mêmes caractères mais leur usage

¹⁰⁴ FLICHY, Patrice, ref 102, p.28, d'après Ignace Chappe, Histoire de la télégraphie, Richelet, Le Mans, 1840 p.XII.

¹⁰⁵ BELIS, Marianne. *Communication : des premiers signes à la télématique, essai*. Paris : Eyrolles, 1989. Chapitre II : La communication humaine, 2.6. Langages artificiels, 2.6.2. Les langues universelles. L'Esperanto, p.71-72

¹⁰⁶ RAPP, Lucien. *Le courrier électronique (E-Mail)*. Paris, PUF, 1998. Chapitre I. L'accès au courrier électronique, II. Courrier électronique et procédures d'accès, p.33-54

diffère ce qui engendre un raffinement du langage. Ainsi, le smiley de base signifiant la joie devient « ^-^ » si l'on est un homme et « (^-^)^ » si l'on est une femme. De plus on assiste sur le Net à la création de mini-communautés qui instaurent leurs règles et prônent un langage particulier. Sur Internet, on n'en est encore qu'au stade de l'utopie.

2 De l'espace privatif de la lettre à la notion d'espace public liée au mail.

A première vue, la lettre semble garantir cette notion d'espace privé au sens de sphère préalablement définie au sein de laquelle se diffusent certaines informations qui ne doivent en aucun franchir les limites de cette zone personnelle dénuée d'une quelconque ambition publique. En effet c'est dans un contenant clos et à destination d'une personne précise que l'on procède à l'envoi d'une lettre. On semble ainsi rester dans la sphère exclusivement privée. Pourtant comme nous le verrons, le risque de transgression de cet espace est également possible. Nous n'évoquerons bien évidemment pas le cas de la lettre ouverte, style d'écriture, qui incarne la volonté de l'émetteur de transmettre un contenu au plus grand nombre et ce directement dans la sphère publique.

Nous évoquerons également, à travers l'exemple des nouveaux outils de communication, le risque plus important qui existe pour qu'une conversation passe de l'espace privée à l'espace public ou pour qu'un message du fait de la trace qu'il produit, puisse être réutilisé comme preuve ou pour nuire à son auteur.

2.1 Internet et la notion d'espace public.

La naissance d'Internet a suscité des engouements, provoqué des réactions positives ou fait émerger des visions apocalyptiques de l'avenir. Son ouverture au plus grand nombre a fait apparaître une multitude de mythes et croyances autour de cet objet technique. Des théories nombreuses se sont forgées et on a vu émerger des mouvements de pensée, des équipes de recherches fascinées peu ou prou par ce que l'on dit être la nouvelle Agora. En évoquant la théorie de Mac Luhan concernant la notion de «village global », en comparant quelques points de vue sur la définition de l'espace public avec pour théorie principale celle de Habermas et en faisant référence à cette idée de mondialisation de la communication nous verrons où tout cela nous mène lorsqu'on évoque l'Internet.

2.1.1 Le village global de Mac Luhan

Marshall Mac Luhan par le biais de sa formule «medium is the message », insiste sur le fait que les médias agissent comme des formes symboliques qui par leurs structures et leur manière de fonctionner surdéterminent le sens des messages transmis. Il exprime le fait que le mode de communication occupe une place prépondérante par rapport au message qu'il transporte. Un moyen de communication se transmet d'abord lui-même avant de transmettre et communiquer un message, un contenu informationnel (qui selon Mac Luhan est aussi l'incarnation un nouveau médium). Erik Neveu dans *La société de communication ?*¹⁰⁷ expose également ces principales théories de Mac Luhan.

Avec sa théorie du «village global » Mac Luhan expose une tendance à la contraction que subit l'espace - temps sous l'effet des médias et des réseaux de communication. Selon les thèses avancées par Mac Luhan, toute innovation technologique est en corrélation directe avec l'extension d'un sens humain. Dans *la galaxie Gutenberg*¹⁰⁸, il présente et décline trois âges de l'Humanité découpés et structurés selon lui par l'évolution technique des médias. L'article d'Alexandrine Civard Racinais intitulé *Marshall Mac Luhan : l'explorateur des médias*¹⁰⁹ expose également ces trois étapes.

L'âge préalphabétique s'appuie essentiellement sur une communication par le canal oral. Cette transmission d'information se fait uniquement dans le même contexte spatio-temporel c'est à dire dans un espace déterminé et de manière synchrone. Au cours de cette première étape définie par Mac Luhan, l'Homme utilise ses cinq sens pour communiquer avec l'autre.

Dans un second mouvement il décrit l'âge de l'écriture reposant sur la naissance de l'alphabet, son utilisation et son évolution, l'usage d'un support de transmission matériel, la naissance de l'imprimerie. Mac Luhan voit à travers cette nouvelle évolution technique, et

¹⁰⁷ NEVEU, Erik. *La société de communication*. 2^e ed. Paris :Ed. Montchrestien, EJA, 1997

¹⁰⁸ MAC LUHAN, Marshall. *La Galaxie Gutenberg*. Paris : Gallimard, 1977

¹⁰⁹ CIVARD RACINAIS, Alexandrine. Marshall Mac Luhan : l'explorateur des médias. *Sciences Humaines* , février 1994,n°36

également cognitive, à la fois une « détribalisation » de l'Homme et une décollectivisation du groupe. La naissance de l'écriture et l'invention de l'imprimerie incarnent pour lui des technologies de l'individualisme qui tendent à dispatcher la notion de tribu, de groupe au profit d'une reconnaissance et d'une isolation de l'individu. Dans cette seconde ère décrite, c'est la vue qui domine tous les autres sens humains.

Le troisième stade décrit est celui de l'avènement de l'électronique, de l'électricité. Cet âge met un terme à la domination du visuel pour réamorcer l'utilisation de l'ensemble des sens. Cette troisième ère marque également plus fortement la notion de discontinuité du temps et de l'espace. A partir de cet instant, la tendance à l'individualisme prônée par l'âge de l'écriture tend à s'inverser : on assiste à une reglobalisation du monde selon Mac Luhan. Car même si chaque individu est seul devant son poste de télévision, on leur transmet à tous l'information simultanément. Selon cette théorie, nous sommes tous membres à part entière du «village planétaire».

Ce que l'on peut reprocher à Mac Luhan dans sa conception du découpage en trois âges de l'Humanité c'est une tendance forte à ce que l'on nomme le « déterminisme technique ». Pour lui c'est bel et bien la machine que prédomine et qui détermine toute évolution et tout changement de la société. A ce discours déterministe, on peut opposer l'argument que c'est l'Homme qui a fait évoluer ces technologies par la prise de conscience d'un besoin de progression dans sa façon de communiquer. On pourrait donc dire que ces changements technologiques ne sont plus les causes des évolutions cognitives et des moyens de communication mais bien les conséquences de ce désir de changement voulu par l'Homme.

En ce qui concerne l'évocation du «village global», il nous apparaît que cette thèse, bien que défendable, soit quelque peu trop utopique et généralisante. Il part du principe que l'Homme reçoit l'information simultanément où qu'il soit. Pour accepter ce postulat il faut partir de l'idée que l'individu est inactif et que la notion de choix n'existe pas ou encore qu'il existe un seul réseau de transmission de l'information. Dominique Wolton, à l'inverse de ce raisonnement, a insisté sur le fait qu'il existe des différences de réflexion selon les cultures et selon les modes de vie. Avec cette objection, le caractère égalitaire associée à la notion de « village planétaire » trouve ici ses limites.

2.1.2 La notion d'espace public chez Habermas

Jürgen Habermas présente une thèse assez centrale sur la notion d'espace public dans les années 60. Il démontre comment l'Etat constitutionnel, issu des révolutions françaises et anglaises, construit un ordre politique reposant sur un rapport de communication et ce à travers le statut de la publicité et la place donnée à l'opinion publique. La notion de publicité, d'après les travaux d'Habermas se définit davantage comme un raisonnement, une critique rationnelle. C'est la parole de l'opinion publique qui doit primer par le biais de la presse, des débats, des élections, de la circulations d'écrits. Le but essentiellement recherché est de faire triompher la vérité au profit de l'autorité. C'est une lutte contre la non révélation des secrets de l'Etat. Cette notion est aux antipodes de ce que nous appelons publicité aujourd'hui, qui repose davantage sur un asservissement à certains dictats, plutôt qu'à une recherche du libre arbitre.

L'idée centrale est que le pouvoir de la parole, de l'opinion publique est rendu possible et accru par l'existence et l'utilisation de médias tels que la presse ou par d'autres formes d'expression tel que le débat ou le processus électoral. Selon Habermas il n'y a pas d'exercice de la démocratie sans la possibilité pour chacun d'entre nous de prendre part aux débats, de s'exprimer, d'émettre des idées, d'en critiquer d'autres, d'exprimer ses désirs et ce en toute liberté. Ces différentes formes d'expression s'exercent dans la sphère publique, une sorte d'espace de débats désintéressés. Cet espace inclut les médias (presse, radio, télévision) mais également d'autres lieux tels que les bibliothèques publiques, les musées, les lieux d'éducation, où se forme l'opinion et où s'exerce un débat où l'on transmet l'information de manière objective. Pourtant ce qui apparaît clairement c'est que cette impartialité décrite par Habermas est très utopiste car, dès lors que l'on fait état d'une opinion rien n'est plus que subjectivité. Cette sphère publique qu'il décrit dans *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*¹¹⁰ s'offre à la fois comme une sphère publique politique et une sphère publique bourgeoise. Elle a cette dimension politique puisqu'elle incarne un espace d'échanges qui échappe à l'emprise de l'Etat, qui peut d'ailleurs y être lui-même critiqué. Mais elle est aussi bourgeoise dans la mesure où seuls ceux que l'on considère comme détenteur du savoir et d'une culture ont la possibilité de s'exprimer et

¹¹⁰ HABERMAS, Jürgen. *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot, 1978.

trouvent une place légitime au sein de cet espace. En partant de cette conception première, le peuple demeure un exclu relégué aux portes de l'Agora.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication semblent donner de nouveau une illusion d'objectivité et de liberté mais là encore rien n'est neutre, même pas l'outil et son mode de fonctionnement. L'illusion d'une accession égalitaire à l'information est très présente pourtant c'est bien là un leurre, car les conditions d'accès et les réseaux que l'on emprunte, les sources que l'on choisit d'utiliser ne sont pas les mêmes pour tous. L'esprit critique de chacun n'est pas aiguisé de la même manière et les conditions de réception de l'information sont inégales d'un individu à l'autre. Les lieux de débats électroniques sont les forums et les newsgroups. L'idée selon laquelle chacun peut s'exprimer librement est véhiculée. Pourtant en tant qu'utilisateur de ce type de lieux de débats, il est aisé de constater qu'un seul noyau dur intervient activement dans un forum. La majorité en reste au stade de visiteur, de lecteur sans passer au stade d'acteur et de producteur et émetteur d'idées et d'opinions.

Habermas insiste également sur une constatation de déclin de l'espace public au XX^{ème} siècle tel qu'il le conçoit. L'absence de charge critique contenue dans la culture de masse ajoutée à une vie politique davantage dominée, selon lui, par une stratégie de relations publiques et de maîtrise de l'image médiatique transmise au plus grand nombre dans la sphère publique, engendrent une dégénérescence de cet espace public accompagnée d'un appauvrissement de l'esprit critique qui caractérisaient alors les médias et l'usage qu'on en faisait. Il décrit et défend l'idée selon laquelle l'espace public contemporain se corrompt de plus en plus.

L'analyse que fait Habermas revêt un caractère précurseur mais qu'en est-il aujourd'hui du nouvel espace public, de l'agora virtuelle incarnés par l'Internet ?

Internet est un objet encore très complexe à mon sens parce qu'il s'inscrit dans une double logique : d'une part celle du réseau parallèle de transmission et de production d'information ; en ce sens, il pourrait être le signe d'une sorte de contre pouvoir ; mais d'autre part, ce nouvel espace semble de plus en plus dominé par une certaine institutionnalisation de l'information accompagnée d'une maîtrise parfaite de ce qui est transmis et de la façon dont cela est transmis. On assiste à une main mise progressive sur cette Agora que l'on croyait pouvoir garder libre, à une dégénérescence programmée de cet espace parallèle et en même temps à l'émergence d'une certaine résistance à

cette dictature informationnelle. Par exemple la revue *Wired* a pu constituer un organe d'expression de la contre-culture informatique. De même, la persistance de la présence de hackers (pirates informatiques) ou l'émergence d'un réseau parallèle d'information (fanzine, etc.) sur Internet sont le signe de cette contestation. Internet incarne un espace public au sein duquel il est possible de créer des sous-espaces régis par des règles précises et auxquels on attribue un accès sécurisé (mot de passe par exemple ou numéro d'adhérents).

Qu'en est-il de l'individu, au cœur de cet espace public bis ? Il peut être actif ou passif face à cet état de fait. L'Internet serait donc un médium à la fois «hot» et «cool», notions définies par Mac Luhan dans *Pour comprendre les médias*, en 1964. Ce statut est attribué par Mac Luhan par rapport au degré de participation de l'utilisateur. Internet permet à la fois une passivité dans le sens où l'utilisateur peut ne recevoir que de l'information et une activité dans le cas où l'utilisateur devient à son tour producteur d'information. Internet permet la réception de l'information mais en autorise également la production de manière plus ou moins contrôlée. On peut s'auto-médier mais aussi être médiatisé à son insu. La possibilité, qui est donnée à l'individu de se mettre en avant de façon remarquable, met en jeu une autre thématique : peut-on parler d'une égale possibilité de médiatisation ? Certes non, en dépit des apparences, l'égalitarisme n'existe pas sur Internet. Nous n'avons pas tous les mêmes possibilités d'accéder à l'information de manière unilatérale et égale. Internet n'est certainement pas un outil démocratique et égalitaire. Ce nouvel outil engendre de nouveau une accentuation du fossé déjà existant entre ceux qui savent et ceux qui ignorent comment maîtriser l'outil, entre ceux qui y ont accès et ceux qui n'ont pas pu en faire l'expérience.

Selon Philippe Breton, c'est la conjugaison des nouvelles représentations de soi, de la puissance des médias et des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication qui engendre une transformation l'espace public¹¹¹. Les avatars de cette sphère se situent principalement au niveau de la limite, de la frontière qui la sépare de l'espace dit privé. Il dit d'ailleurs que « le désir d'être l'objet d'une médiatisation l'emporte largement sur la discrétion qu'appellerait le respect d'un espace privé. » C'est également ce qu'évoque Emmanuël Souchier

¹¹¹ BRETON, Philippe. *L'Utopie de la communication*. Paris : La Découverte, 1997. Troisième partie : Les effets pervers de la nouvelle utopie : 8. Le nouvel individualisme et la montée de la xénophobie : Les transformations de l'espace public p.154-159

dans son article *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* lorsqu'il parle de ce nouveau rapport social et aux autres qui est médiatisé et « spectacularisé » en disant que « Dans la scène informatique, tout est exhibé, médiatisé, spectacularisé. Les secrets de l'intime ont été repoussés vers la machine ; à l'heure de la « transparence », l'individu- et à fortiori l'individu d'entreprise n'a ni secret ni intimité, il doit être transparent » ¹¹².

On assiste à la fois selon Breton ¹¹³ à un paradoxe : « d'un côté, la fin de la rencontre physique correspond à l'ouverture d'un espace hyper-privé, tandis que d'un autre côté, le développement des communications à distance inaugure le développement d'un large espace hyper-public. ». On tend à dédramatiser le fait que l'on apparaisse par exemple nu « en public » (en photo, en vidéo) parce que l'on prend pour argument que ce n'est qu'une image médiatique de notre propre corps que l'on donne à voir, et non notre corps lui-même, une image médiatique que l'on contrôle et que l'on accepte. En ce sens, l'image transmise engage-t-elle personnellement la personne qu'elle représente ?

Il y a comme on peut s'en douter un effet opposé à cet état de fait. Aux antipodes de cette hyper - médiatisation, de cette hyper - publicité et d'hyper - communicabilité, on trouve selon Breton l'éclosion de l' « incommunicabilité ». Cette notion repose sur le fait que certains, comme pour exorciser l'hyper - public, créent un territoire où évolue un individualisme très renforcé : une sphère hyper - privée. Cette attitude hyper protectionniste, cette volonté quasi obsessionnelle de reconstruire autour de soi des remparts, qui s'avèrent pourtant de moins en moins inviolables, tient peut-être également du fait de la dégénérescence et de l'éclatement de la cellule familiale, espace privé structuré, au profit d'une globalisation qui détruit les frontières existantes.

¹¹² SOUCHIER Emmanuël. *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique*. *Communication & Langages*, 1996,, n°107, p.105-119

¹¹³ BRETON, Philippe, ref 111, p.154-159

2.1.3 La mondialisation de la communication et le mythe de la société de communication.

La notion de «société de communication» est apparue après la seconde guerre mondiale avec des précurseurs, comme entre autres, Wiener, Habermas avec l'Ecole de Francfort qui a théorisé le lien existant entre la démocratie et la communication d'une part et l'universalité des valeurs économiques d'autre part, Mac Luhan, l'école de Palo Alto. Tous ces acteurs ont bien évidemment apporté leur contribution en fonction de logiques parfois différentes du fait de leur éloignement géographique et parfois même politique.

Le mythe de la globalisation, de la mondialisation de la société a vu son origine dans la notion de «village global» décrite par Mac Luhan. Cette idée existe par le biais de faits réels et matériels c'est à dire notamment par la connexion des sociétés au réseau qui tend à les relier et à provoquer l'abolition des frontières entre les Etats. La conséquence directe de cette idée est une disparition progressive de la notion de nation au profit de l'émergence de trans - nations ou, si l'on pousse l'utopie à son paroxysme, on aboutit dans cette logique à une nation unique mondiale. Ce qui apparaît nettement c'est que cette notion de globalisation est apparue et s'est accrue parallèlement au développement et à l'explosion des échanges commerciaux et du libéralisme économique.

Selon Armand Mattelart¹¹⁴, «l'espace local, national et l'espace international étaient jusqu'alors considérés comme des paliers compartimentés et imperméables l'un à l'autre.». Or aujourd'hui, c'est bien sur ces trois espaces, qui se confondent par moment, qu'il faut être présent, et ce notamment pour l'entreprise reliée au réseau. Il ajoute également que «la croyance en l'existence d'un «village planétaire» nourrit la vision d'une «société de communication transparente et égalitaire».

En effet si on prend en compte cette vision des choses cela impliquerait, aux vues de cette société (faussement) égalitaire, une confusion dans les enjeux de pouvoir et une négation des différenciations entre les sociétés. Au sein de cette société utopiste, la notion de conflit serait quasi inexistante, elle serait l'incarnation d'une société harmonieuse dominée par un intérêt collectif tourné vers le positif.

¹¹⁴ MATTELART Armand. Vers la communication – Monde *Sciences Humaines*, juin/ juillet 1997, hors série, n°17

Pourtant selon Armand Mattelart, l'évolution de cette notion de globalisation vers l'idée de la «communication - Monde», crée de nouvelles disparités entre les pays, entre les groupes sociaux. Si l'on tend vers cette progression, la planète ne serait plus l'incarnation de ce village global où l'on tend à vouloir rassembler tous les individus autour d'un même événement, mais plutôt «un archipel avec ses pôles d'excellence technologique et ses immenses marges de laissés pour compte.»¹¹⁵.

De son côté, Patrice Flichy écrit dans *Utopies et innovations, le cas Internet* que «Les utopies communicationnelles font partie du processus de développement d'un nouveau média [...] Ces utopies techniques et sociales accompagnent un projet technique tant pendant sa conception que pendant sa diffusion. Il s'agit d'un des éléments de la construction d'un objet technique.»¹¹⁶.

Ces nombreuses croyances ont également été présentes autour de l'objet Internet construisant et tissant de façon progressive une mythologie, dont par la suite, on a peine à se défaire. De même, toutes les applications liées de près ou de loin à Internet subissent également les assauts de ces fables en tout genre. L'e-mail, par exemple n'y a pas échappé. On a diffusé l'idée selon laquelle il serait un vecteur de communication révolutionnaire grâce auquel on communiquerait mieux, plus, de manière plus efficace, plus rapidement et avec une réduction maximale de contraintes. Ce mythe largement diffusé par le biais des médias de masse, apparaît comme une vérité à laquelle certains ne cessent de croire. Là encore on risque de tomber dans le piège d'un discours et d'une pensée techniciste. Francis Balle et Gérard Eymery affirme d'ailleurs dans *Les nouveaux médias* à propos des nouveaux médias que «[...] les uns y voient l'annonce de la communication universelle, le jour où n'importe qui pourra enfin accéder à n'importe qui ou à n'importe quoi, n'importe quand, de n'importe où, et n'importe comment : l'avènement du «village global» de Mac Luhan, la fraternité grâce à l'électronique, l'humanité réconciliée avec elle-même par la multiplication des machines à «communiquer». Les autres à l'inverse, considèrent que la prolifération des médias annonce, [...], la fin de la vie privée et de la liberté individuelle : le goulag

¹¹⁵ MATTELART, Armand, ref 114.

¹¹⁶ FLICHY, Patrice. Utopies et innovations, le cas Internet. *Sciences Humaines*, mars/avril 1997, hors-série n° 16

électronique, l'absolue transparence de la société ou la possibilité techniquement illimitée pour quelques uns de surveiller et d'assujettir la multitude. »¹¹⁷ .

Le téléphone, comme chacun le sait, permet une communication de un vers un. Avec les réseaux mondiaux de communication c'est une communication de un vers un ou de un vers tous qui est envisageable, mais également et plus largement on peut communiquer de tous vers tous. Cette frénésie, amplifiée par les idées reçues que véhiculent les médias amène l'individu à prendre ces arguments pour des vérités tangibles. Pourtant ces arguments semblent très fragiles et très peu convaincants au départ parce qu'ils ne reposent sur rien mis à part, très souvent, sur des idées extraites de roman d'anticipation. Au contact des médias, ces idées acquièrent force et pérennité car ils leur donnent un statut légitime et véridique. Dominique Wolton souligne d'ailleurs que les médias ont une responsabilité assez importante en ce sens qu'ils perdent tout esprit critique sur cette question.

Avec cette idée de mondialisation de globalisation de la communication, c'est aussi un autre regard que l'on porte sur l'autre et sur l'espace dans lequel on vit. Une sorte de nouvel espace social se crée en parallèle. Philippe Breton va dans ce sens en affirmant dans *l'Utopie de la communication*¹¹⁸, que l'espace social dans lequel vit l'Homme se trouve en phase de métamorphose du fait de la possibilité donnée à l'individu d'entrer dans la «continuité communicationnelle». Cette notion part de l'idée que l'homme peut «ne jamais cesser de communiquer». Mis au contact des médias, dont il fait un usage plus ou moins actif, il peut rester «branché», subir ce bain d'information ou en devenir acteur et accepter une implication plus forte.

Aujourd'hui on tend à vénérer le concept de communication tel un gourou qui permettrait à l'Homme de vivre mieux et de façon plus harmonieuse en société. Le signe de cette confusion et de cette méprise est l'émergence et la publication de nombreux ouvrages ou autres stages qui sont

¹¹⁷ BALLE, Francis, EYMERY, Gérard. *Les nouveaux médias*. 4^e ed. Paris : PUF, 1996. deuxième partie : Les futurs imaginaires-Chapitre II. Les futurs en rose et en noir, I.Village global ou goulag électronique.p.79

¹¹⁸ BRETON, Philippe. *L'Utopie de la communication* . Paris : La découverte, 1995.Troisième partie : les effets pervers de la nouvelle utopie : 8. Le nouvel individualisme et la montée de la xénophobie : les transformations de l'espace public p 154 –159

censés donner la clé du « mieux communiquer » et de « l'épanouissement personnel » (une notion à la mode dont certains profitent outrageusement).

A ces débuts Internet n'était réservé qu'à un cadre restreint de chercheurs. En s'ouvrant au plus grand nombre et en pénétrant l'ensemble de la société, on va assister à une diffusion d'un ensemble de valeurs fondées sur un principe d'échanges égaux et d'une libre circulation de l'information de manière gratuite. La notion de cyberspace va émerger pour décrire et nommer une société où l'on se rencontre et où l'on communique par le biais de l'ordinateur de manière électronique. William Gibson dans son livre *Neuromancien*, mentionne cette conception du cyberspace dès 1984. Sa conception du cyberspace met en scène la notion d'information protégée par des armées logicielles. Selon Pierre Lévy, dans *Cyberculture*, le « cyberspace » est un « espace de communication ouvert par l'interconnexion mondiale des ordinateurs et des mémoires informatiques »¹¹⁹. Ce mythe d'universalité de la communication, pourtant très prégnant dans les récits et les croyances que génère l'objet Internet, risque malgré tout de ne rester qu'à ce stade d'utopie.

Après avoir pris en considération la structure globale dans laquelle va se créer ce cyberspace, revenons à la notion d'individu, à son comportement et à ses déboires au sein de cette nouvelle Agora.

2.2 La responsabilité de l'auteur

Les enjeux liés à cette nouvelle donne spatiale, sociale et identitaire sont de taille. Les points sur lesquels nous nous attarderons sont liés aux thématiques de la responsabilité relative au contenu informationnel émis, de la trace laissée par l'écrit électronique et de sa valeur, du risque de divulgation d'un échange privé sur Internet.

¹¹⁹ LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*. Paris : O. Jacob, conseil de l'Europe, 1997.

Première partie : Définitions ; chapitre V : le cyberspace et la virtualisation de la communication ; Qu'est-ce que le cyberspace ? p.107

2.2.1 Une responsabilité du contenu plus importante.

Depuis toujours et dans tout acte communicationnel, l'émetteur d'un message prenait la responsabilité du contenu du message qu'il transmettait et ce quelque soit la voie par laquelle il était transmis.

Lors d'un échange en face à face, par le biais du canal oral, les propos d'une personne ne sont émis qu'une seule fois. Dans le cas d'une divulgation du contenu de cette conversation par le second interlocuteur, il est impossible dans la majorité des cas qu'une reproduction identique des propos soit faite et que l'on puisse prouver l'existence même de cette conversation. L'émetteur des propos rapportés est en mesure de nier d'en être l'auteur. La seule possibilité de conservation de cet échange serait de procéder à un enregistrement de celui ci.

Dans un autre cas, une communication orale peut être interceptée et écoutée par un tiers qui n'est pas, en outre, nécessairement concerné par le contenu, pour être émise à l'extérieur de la sphère personnelle dans laquelle celle ci a été initialement prononcée. La notion de confidentialité entre en jeu dans certains actes de communication, dès lors qu'une information est transmise à un récepteur et ce par quelque canal de transmission que ce soit. Dans d'autres circonstances et dans un but très précis, la transmission d'information orale est volontairement faite en présence de « témoins » pour que l'émetteur puisse être certain de leur diffusion ultérieure.

Dans le cas d'un échange épistolaire, ce problème de la responsabilité des propos revêt une importance plus grande encore. En effet, c'est ici un concept, traité par tous les théoriciens de l'écrit, qui entre ici en jeu : la notion de mémoire. Dès lors qu'un discours est écrit il est en quelque sorte inscrit pour une durée assez importance mais d'ordre variable. Il peut être conservé, classé ou même détruit mais aussi réutilisé avec ou sans l'accord de son producteur à des fins plus ou moins honnêtes. C'est à une mémoire matérialisée ou médiatisée que l'éventuel contestataire, refusant d'assumer le contenu de ses propos, doit faire face.

Toutefois contrairement au fax, la lettre revêt un caractère plus confidentiel. Le message est transmis par voie postale ou dans des temps plus reculés par le biais d'un messenger et ce soit dans un contenant fermé (l'enveloppe) ou sans contenant mais avec l'apposition d'un cachet de cire qui

garantit la confidentialité du contenu. Le contenu informationnel est transmis de l'émetteur au récepteur nommément désigné par ce dernier. Toutefois le risque d'interception du message existe bel et bien. L'enveloppe peut être décachetée, ouverte à l'insu des deux membres de cette relation établie, ou interceptée et détruite ce qui empêche tout rapport entre les deux protagonistes. Dans ce cas l'acte de communication est avorté.

Avec l'e-mail, le problème est similaire mais intensifié. Le message est transmis par voie électronique ce qui rend également possible son interception. A la fin du mois d'août 1999, une information, selon laquelle des hackers (pirates informatiques) seraient parvenus à rendre visible de tous l'ensemble des messages stockés sur le serveur de messagerie Hotmail, a été rendue publique par la presse. Cette affaire fait prendre conscience que la notion de confidentialité est rendue d'autant plus fragile avec l'utilisation du mail comme moyen de communication et de transmission de l'information. L'interface des principaux outils de messagerie utilise la métaphore de la lettre pour nous présenter le mail. Ainsi lors de la réception ou de l'envoi d'un message, l'enveloppe close donne l'illusion d'une confidentialité socialement admise dans le cadre d'un échange épistolaire. Mais ceci n'est qu'un leurre.

Ce que l'on peut affirmer c'est que dans le cas d'un échange écrit, la responsabilité de l'auteur prend une ampleur toute autre. Ses propos inscrits sur un support papier ou électronique constituent une trace indélébile et matérielle. La notion de mémoire incarnée par l'écrit trouve toute son importance dans ce cas précis. La trace suit l'auteur du message et assure la pérennité des propos qu'il le veuille ou non. Dans le cas d'un écrit électronique cette dimension de mémoire est encore plus forte puisque bien qu'en apparence plus fragile parce qu'insaisissable, comme le souligne Emmanuël Souchier, lorsqu'il dit que « [...]l'écrit informatique est dual, partagé entre l'écran et le papier et la lumière [...]. D'une part un écrit d'écran socialement glorifié, mais éminemment fragile, de l'autre un écrit d'imprimante dévalorisé et pourtant véhicule de mémoire qui attire le fantasme de cinq siècles d'une histoire sacralisée »¹²⁰, l'écrit électronique assure une pérennité plus importante, sa matérialité est intarissable parce qu'elle échappe au temps. De plus même si on objecte le fait qu'un écrit peut être falsifié et modifié, on peut également dire qu'il peut –être protégé en écriture et sauvé de la souillure d'autrui.

¹²⁰ SOUCHIER, Emmanuël. L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique. *Communication & Langages*, 1996, n°107, p.114

Paul Mathias dans *La cité Internet* dit que «la vraie question de la responsabilité n'est donc pas du côté du droit et des juristes mais du côté de la parole elle-même et de sa maîtrise. Car ce qui s'y joue est bien une nouvelle forme de constitution de la personnalité, où l'on peut entendre, pour reprendre les propos d'Habermas, «les compétences qui rendent un sujet capable de parole et d'action, donc le mettent en mesure de participer à des procès d'incompréhension et d'y affirmer sa propre identité »(Théorie de l'agir communicationnel, tome II, Critique de la raison fonctionnaliste, Paris, Fayard, p.152.). L'Internet offre de manière immédiatement tangible cette puissance d'être que confère la parole. Et c'est en quoi il est précisément question de responsabilité. Etre, ce n'est pas simplement parler, s'insérer dans un procès de la parole, y rencontrer l'amitié ou l'incompréhension, et n'être jamais tout à fait dans le même ordre du discours que celui à qui l'on parle ou dont on s'efforce d'entendre la pensée, tantôt pour le devancer, tantôt pour rester temporairement ou non hors de sa portée. Prétendre déterminer par avance ce qu'il est convenable de dire, prétendre policer par avance un discours qui essentiellement se cherche et se compose de manière vivante, se délite et se recompose pour se perdre ou s'affermir, [...] »¹²¹.

Cette maîtrise du contenu de nos propos est difficile à obtenir d'autant plus que l'envoi d'un message par mail peut-être fait de façon impulsive sans prise de conscience de l'impact de nos paroles. L'e-mail permet un envoi instantané du message par simple pression d'un bouton «envoi » présent dans l'interface. Une erreur de manipulation peut avoir des conséquences fatales. De même, la frénésie qu'entraîne ce sentiment d'exister, donne à l'individu un sentiment de toute puissance. La valorisation de soi est à son paroxysme dans certains cas, et le fait de pouvoir participer au débat, d'être un acteur au sein de cette nouvelle Agora, provoque une ivresse grisante qui peut également pousser à certains débordements, à certains emportements. Tout acte de communication comporte une part de contemplation de soi. Le média peut – être un miroir à travers lequel il est valorisant se sentir et de se voir devenir un être communicant. En se laissant enivré par cet état des choses, le danger est de ne pas prendre en compte le récepteur et lecteur, choisi ou non, de nos propos. Cet aveuglement et ce quasi-isolement narcissique peut faire disparaître ce sentiment de responsabilité et donner l'illusion nos paroles n'auront jamais aucune conséquence et ne nous porterons pas atteinte. Ajoutée à cela, l'utilisation d'un pseudonyme et d'une identité bis,

¹²¹ MATHIAS, Paul. *La cité Internet*. Paris :Presses de science Po, 1997. Chap. 3L'état des crispations ; Essai d'interprétation p.104-105

phénomènes que nous développerons par la suite, peut amplifier cette tendance à la déresponsabilisation.

2.2.2 La notion de trace.

La transmission d'information par voie orale n'est pas une forme capable, à priori, de laisser une trace indélébile, sauf peut – être dans le cortex de celui qui reçoit ce message. Si l'on exclut l'usage d'un appareil permettant de pérenniser l'acte de parole, le canal de transmission oral n'induit pas de notion de trace durable. Ainsi lorsqu'on parle, tout ce que l'on prononce se perd. Cette manière de communiquer n'implique en rien une volonté directe de mémoriser le contenu.

Contrairement à ce qui a été dit de l'oral, il est possible et d'ailleurs tout à fait légitime de conférer ce pouvoir à l'écrit. Ce vecteur de communication et de transmission de l'information qu'est l'écrit comporte une dimension de mémoire. Dès que l'on écrit, on laisse une trace sur un support, certes destructible, mais grâce auquel on garantit la pérennité du message à travers le temps. Sa durée de vie tient donc uniquement à la résistance du support qui lui sert de vecteur.

Robert Escarpit dans *L'écrit et la communication* dit que «l'art oral est un art sans médium matériel[...]la parole elle-même reste sans support matériel, sans système de traces. L'écriture lui en fournit un. ». Dans le même sens il ajoute, «le son d'un phonème et la forme d'un signe écrit n'ont pas du tout la même valeur. D'autre part le fait que l'écriture soit un système de traces lui confère une solidité et une pérennité que ne possède pas la parole. Elle est sémantiquement plus résistante. Le vouloir – dire s'impose beaucoup plus de vigueur par l'écrit que par l'oral »¹²².

L'écrit donne donc plus de force à nos propos puisqu'il lui assure une survie et peut – être également une transmission à travers l'espace et en dépit des années. Le risque de cette conservation de nos écrits est qu'un tiers les divulgue à notre insu en dehors de l'espace dans lequel s'inscrivait cette communication. La transmission d'un message par écrit comporte des effets pervers : on assure à la fois, comme nous l'avons vu, une survivance de nos idées mais également,

¹²² ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e ed. Paris : PUF, 1993. L'oral et l'écrit ; III. Le rendez-vous de l'écriture p.13 – 15

elles nous échappent. Nous donnons vie à nos pensées en les écrivant et par-là même nous prenons le risque d'en perdre le contrôle. Nous transposons, par le simple geste d'inscription sur un support, des opinions et des pensées personnelles du privé au public. Ce glissement peut s'effectuer sans que nous en prenions conscience. Dans le cas d'une confession dans un journal intime, le simple fait d'apposer nos pensées sur ce support met en danger cette intimité. Exorciser ses démons et extérioriser ses pensées et ses désirs par écrit expose inéluctablement ces propos au risque d'être découverts par un tiers.

Dans la plupart des cas nous signons de notre nom ce que nous écrivons. Mais en l'absence d'une explicite signature il est néanmoins possible d'identifier l'auteur d'un écrit.. S'il choisit d'écrire de sa main ce sont les traits de son écriture qui le trahiront, mais s'il choisit le traitement de texte, ce sont les formules qu'il emprunte pour s'exprimer qui le trahiront. N'est – il pas possible de démasquer un auteur qui se dissimule sous un pseudonyme grâce aux indices qu'il laisse au travers de sa manière d'écrire, à travers son style ? Même l'utilisation d'une machine à écrire ne garantit pas un anonymat parfait car dans certaines histoires narrées dans les romans policiers, l'assassin se fait démasquer par les traces matérielles laissées par cet outil ,comme par exemple la défaillance d'une touche qui engendrerait un décalage de la frappe du caractère par rapport au reste du texte¹²³. Par exemple, la défaillance de l'empreinte d'un caractère quelconque laissé sur la page peut devenir une preuve.

Ce qui apparaît de façon certaine c'est que le fait de communiquer un contenu par écrit ou simplement d'apposer une pensée sur un quelconque support génère la présence d'une trace matérielle.

Pour ce qui est du courrier électronique, les choses s'imposent de la même manière. Mais le phénomène prend une ampleur plus importante. La notion de pérennité prend un sens plus fort. Le support numérique du fichier informatique est encore plus inaltérable et la domination de l'espace – temps prend des proportions exponentielles. Le réseau mondial permet à l'écrit électronique d'être diffusé sur une étendue considérable. Sous cette forme la durée de transmission est compressée et l'espace au sein duquel cet écrit peut être diffusé se décuple et s'étend. En ce sens la diffusion par

¹²³ Idée soufflée par Dominique Cotte

un tiers d'un écrit électronique compromettant ne peut pas être empêché. Aujourd'hui c'est à l'échelle mondiale que nous risquons le ridicule ou le lynchage : c'est ce qu'a vécu David H. dont nous évoquerons par la suite la tragique mésaventure.

Pourtant, additionné au caractère durable de l'écrit électronique c'est à un second risque auquel il faut faire face : l'archivage des messages et le risque d'une réexploitation des contenus.

2.2.2.1 L'archivage des messages : un risque supplémentaire.

La spécificité des écrits électroniques tient également du fait qu'il est possible de les stocker avec un réel gain de place et avec une pérennité accrue. Le risque lié à cette faible altération du support serait que quelqu'un ressorte un extrait de correspondances pour le diffuser de nouveau. Cette appropriation et la diffusion d'un texte dont nous ne sommes pas nécessairement producteur peut avoir des effets nuisibles.

Par exemple dans les forums, il existe des archives dans lesquelles sont stockés d'anciens messages. On peut ressortir un ancien message et le diffuser de nouveau tout en le décontextualisant. Cette extraction du contexte peut altérer le sens premier du message et en donner une toute autre signification. Une autre manipulation peut être effectuée : la récupération d'un message, la modification de sa date de transmission, du nom de son producteur peut également avoir des conséquences fâcheuses.

Ainsi l'archivage des messages émis constitue une véritable banque de données de traces. Aussi grâce à cela, il serait possible de reconstituer le parcours d'un usager et de construire sur lui une carte d'identité à l'aide des opinions qu'il laisse au gré des forums de discussion et autres listes de diffusion. Un profil pourrait être dressé de lui en fonction des forums fréquentés, des listes auxquelles il s'est inscrit. Le stockage des messages s'établit selon un mode classificatoire portant le nom de l'émetteur (logique alphabétique), la date du message (classement chronologique), l'intitulé (logique alphabétique), le degré d'urgence attribué au message (degré défini par l'émetteur au moment de l'envoi). Dans la majorité des cas on opte pour un classement chronologique. Cette démarche témoigne du fait que la « fraîcheur » de l'information est un critère très prégnant. La conservation d'un échange sur une période donnée témoigne de la construction d'une relation. Cet

ensemble peut donner à la correspondance une dimension historique et narrative. Historique, parce qu'elle permet d'établir une genèse de cet échange, et de remonter aux sources. Narrative parce qu'elle permet de reconstituer le récit complet de la relation. Chaque progression est inscrite dans le temps parce chaque envoi est daté. Le récit de cet échange peut être décousu puisque la date permet un repérage de l'événement dans la chronologie.

2.2.3 Le risque de cette nouvelle donne communicationnelle : un échange personnel publicisé.

Selon Chantal de Gournay¹²⁴, la communication personnelle est «un échange qui implique l'exclusion d'un tiers dont le contenu ne fait sens que pour deux personnes». La présence de l'autre « en face » est la condition selon laquelle on peut affirmer l'existence d'une communication dite personnelle.

La diffusion massive du genre épistolaire aux XVIIe et XVIIIe siècles qu'Habermas appelle «émancipation subjective», au cœur de la société bourgeoise met en danger l'aspect confidentiel des choses surtout dans le cas d'une divulgation d'un contenu d'échange écrit sur quelque support que ce soit à un tiers.

Dans les *Liaisons dangereuses*, Choderlos de Laclos expose cet état de fait notamment à travers l'épisode relatant la déchéance de Mme de Merteuil lors de la divulgation de ces correspondances de la sphère privée et personnelle à la sphère publique. Sa réputation, pourtant déjà connue de tous, cause sa perte dès lors que l'on expose en public les preuves de sa conduite par le biais de ses écrits épistolaires. A cet instant sortis du cadre privé et du réseau instauré entre l'émetteur et le récepteur choisi du message, ces écrits d'ordre privé peuvent avoir valeur de preuve et créer une mise en scène plus forte des événements qu'ils relatent. On assiste à la fois à une médiatisation, une théâtralisation et une dramatisation de faits ou de propos.

Dans le cas du fax, cette dernière remarque fait encore plus sens. Le télécopieur peut être situé dans un espace partagé par plusieurs utilisateurs. En général, l'émetteur du message est, dans

¹²⁴ GOURNAY, Chantal de. « C'est personnel. » : La communication privée hors les murs. *Réseaux*, mai/juin 1997, n°82/83, p.23-38.

la plupart des cas, conscient du statut collectif de cet outil de communication. Pourtant rien ne garantit une réception de message en toute confidentialité. Conscient de ce risque on ne transmet pas nécessairement les mêmes types d'information selon l'outil de communication que l'on utilise. On peut également adopter un langage codé convenu entre les deux protagonistes ou même ne transmettre qu'une partie de l'information et compléter celle-ci lors d'une communication téléphonique ultérieure. Le téléphone est considéré socialement comme un outil plus sûr qui garantit davantage la confidentialité.

Pour ce qui est du mail, ce type de communication n'est pas non plus assuré d'une confidentialité complète. La divulgation du message peut être menée par le récepteur lui-même. Mais sur le réseau, sans pour autant pousser la crainte jusqu'à la paranoïa, reste une possibilité pour que le message puisse être intercepté, par un tiers extérieur à l'échange. Ce message signé de l'émetteur peut être réutilisé dans l'objectif de nuire à cette personne. De même, une boîte à lettres électronique, qui ne serait pas protégée par un quelconque mot de passe, peut être consultée à l'insu de son propriétaire. Comme le souligne Lucien Rapp, «la disposition d'une adresse électronique crée les conditions d'une vulnérabilité supplémentaire de l'individu dans les sociétés modernes»¹²⁵.

Cette mauvaise expérience trouve un exemple concret qui a défrayé la chronique il y a quelque mois. L'affaire David H en est la preuve. La transmission dans la sphère publique d'une conversation par voie de courrier électronique a causé non seulement la déchéance de son auteur mais a également fait le tour du monde en deux jours seulement via le Web. Les propos de cet étudiant de HEC lui ont porté préjudice bien qu'il ait tenté de dégager toute responsabilité de ces écrits.

Pourtant comme l'affirme Lucien Rapp¹²⁶, en France, c'est la loi n°91 – 646 du 10 juillet 1991 qui protège le secret des correspondances émises et transmises par le biais des télécommunications. Il indique que toutes les correspondances d'ordre privé par un arrêt de la cour d'appel de Metz du 18 juillet 1980 relatif aux communications téléphoniques. Une communication

¹²⁵ RAPP, Lucien. *Le courrier électronique (E-Mail)*. Paris : PUF, 1998. Chapitre .III La réglementation du courrier électronique ; VIII Courrier électronique et intimité, p.97.

¹²⁶ RAPP, Lucien, ref 125, Chap. III : la réglementation du courrier électronique ; VII Courrier électronique et confidentialité ; le secret des correspondances privées protège-t-il le courrier électronique ? p.89 – 90.

privée est définie dans les termes suivants : « Pour que la communication soit considérée comme privée, il faut non seulement que l'appel soit personnel, libre et privé, mais encore que l'ensemble de l'échange téléphonique le soit », c'est à dire qu'il ne manifeste de la part des correspondants aucune volonté positive et formelle de porter un acte de communication au public ». Or il apparaît clairement que ces dispositions sont également applicables au cas du courrier électronique.

2.2.4 L'affaire David H : genèse d'un échange privé médiatisé à l'échelle mondiale.

L'affaire a été révélée par notamment le quotidien Libération le 29 mai 1999 dans l'article de Rémy Fièvre titré *David H., paria du village planétaire : Pour un mail déplacé, un étudiant d'HEC est la risée de milliers d'internautes* et parallèlement par plusieurs sites dont **arobase.org** et **zdnet.fr**. C'est de ces trois sources que sont extraites les informations liées à cette affaire.

L'affaire David H. est en fait l'histoire d'un étudiant de troisième année de HEC qui, à l'origine, par l'envoi d'un message électronique quelque peu grinçant à l'égard d'un cabinet de recrutement aux élèves de la prestigieuse école le 12 mai 1999, est devenu en quelque jour un « paria planétaire ». Il s'y plaint de la manière dont il aurait été, selon lui, mal reçu par le cabinet de conseil aux entreprises, Bain & Cie. Il dénonce le fait que ce cabinet n'ait pas pris en compte ses exigences et ses impératifs de futur diplômé lors d'une prise de rendez-vous.

Il écrit : « **Il est grand temps je pense, de remettre un peu les choses a leurs places : Personne ne conteste que Bain & Cie est un tres grand cabinet de conseil en strategie, personne n'ignore non plus qu'il y a beaucoup plus de candidats que de places. Mais tout de meme, quelle ne fut pas ma surprise lorsque convoque a un entretien dans leurs bureaux par Mme B., je n'avais le choix que d'une demi-journee entre 14h00 et 17h00, or il m'etait parfaitement impossible de m'engager sur un tel rendez-vous, j'avais deux autres entretiens au meme moment. Je vous laisse deviner quelle fut sa reponse quand je lui fis part de mon incapacite a venir ce jour a cette heure la: "Eh bien tant pis nous sommes desoles." Aucun effort ne fut fait de son cote pour me proposer un autre rendez-vous. C'est vraiment se moquer du monde! Il est grand temps donc, dis-je, de remettre les choses a leurs places, tous**

ces gens qui se prévalent de grands cabinets de conseils ont la fâcheuse habitude de se croire au-dessus de tout et de tout le monde, or nous HEC, 1ere ecole de management de France, nous sommes en droit de dire que ce genre de comportements est inadmissible. Toutes les boîtes qui s'imaginent que les HEC sont a la merci de leurs recruteurs se mettent le doigt dans l'oeil. HEC est le vivier de nombreuses sociétés internationales implantées en France, le rapport de force n'est pas aussi tranche qu'ils veulent bien le croire. Le cas échéant, ils n'ont qu'a orienter leur recrutement vers l'ESC Palavas-les-Flots, et la ils pourront a loisir montrer a quel point ils sont imbus de leurs personnes, fiers et dedaigneux. A bon entendeur... ».

De son côté le cabinet Bain & Cie rétorque : «David annulé H. avait auparavant déjà un rendez-vous», précise Caroline D., responsable de la communication.

Une étudiante de première année, Fatima D., indignée par le comportement pour le moins prétentieux de cet élève répond au message par le biais du courrier électronique le 14 mai 1999:

« Le fait meme que tu sois choqué par le comportement de l'entreprise en dit long sur ta mentalité. Tu sais, les entreprises ne sont pas a tes pieds. C'est a toi de faire en sorte qu'elles s'arrachent ta candidature en étant excellent. Saches que la modestie est une qualité indispensable pour progresser tout au long de sa carrière. Si tu ne le fais pas pour toi, fais le pour l'école HEC. Tu dois penser a notre réputation. Ne sois pas égoïste dans ton comportement. L'école devrait être plus vigilante pour éviter que des types de ton genre ternissent sa réputation. En plus elle n'est meme plus première au classement. Quel gachis.. »

A ce message moralisateur elle aurait reçu une réponse ordurière de David H le 18 mai 1999: « Pardon, tu as raison. Je suis sincerement desolé. Il vaudrait mieux qu'HEC soit représenté par des gens comme toi, qui savent tout et qui peuvent se permettre de donner des leçons plutôt que par des pauvres mecs comme moi.

Mais ne t'inquiète pas, ton image n'est pas ternie auprès de ces boîtes qui sont toujours a la recherche de gens comme toi prêts a tout pour réussir. Et rassure-toi car dans quelques années quand tu auras la bouche pleine de sperme et l'anus en fleur toi aussi tu pourras répondre au téléphone et dire "eh bien tant pis nous sommes desolés". Et ta ton heure de gloire aura sonné. HEC est fier de toi et je ne sais pas pourquoi la direction des admissions et

concours n'a pas encore réduit la sélection de cette école à un simple entretien avec toi. Bien à toi..PS Dans Sache que, tu apprendras qu'il n'y a pas de s. Et pas la peine de me répondre petite merde je n'ai que faire de tes grognements. »

Après cette dernière réponse l'échange est transmis au monde entier via le Net. C'est à partir de cet instant que l'affaire bascule et prend une ampleur telle qu'il est impossible de contrôler l'effet boule de neige qu'elle engendre. Ainsi l'heure de la disgrâce de David H. a sonné. Des réactions émanant du monde entier arrivent des quatre coins du monde. David H. devient en quelques heures la risée du Net, son nom est conspué. Il reçoit des messages d'insultes du monde entier. Ultime réaction de sa part après des jours de silence :

From: David H.

Subject: tentative de destruction ? -REPONSE

Date: Wed, 26 May 1999 13:45:56 +0200

« Fatimah,

Désolé d'intervenir si tard au vu du désastre,

je n'ai pas consulté mes e-mails depuis mon message concernant Bain&Cie, de plus n'ayant pas jusqu'à maintenant de mot de passe pour protéger ma boîte, je constate que quelqu'un s'en est servi en mon absence pour te répondre en termes orduriers et infâmes.

Je tiens donc à préciser ceci: je n'ai pas écrit toutes ces injures à ton intention, je viens d'ailleurs de lire ta réponse (que je ne comprends pas très bien au passage).

Par ailleurs, je constate que ce mail circule au sein des entreprises partenaires d'HEC afin de me discréditer "worldwide".

Je prie donc sincèrement tous ceux qui l'ont forwardé pour quelque raison que ce soit de bien vouloir en faire autant avec celui-ci. Merci d'avance. David H. »

L'émetteur du message crie à l'usurpation d'identité pour se détacher de toute responsabilité quant au contenu des messages transmis et divulgués en son nom. Rien ne permet d'affirmer si ces

arguments sont véridiques ou non. A l'issue de cette affaire le conseil de discipline devait se réunir pour décider de l'avenir de cet étudiant littéralement « lynché » sur le Net.

Toutefois sur le site **zdnet.fr** un article écrit par Jérôme Thorel dénonce cette affaire comme étant un mauvais canular dont aurait été victime un jeune diplômé. Le 4 juin 1999, dans son article intitulé *Lynchage par courrier électronique : "l'affaire HEC" est un canular. Déclarations tronquées, identités usurpées, communiqués bidonnés... un jeune diplômé est victime d'une "mauvaise blague" qui pourrait lui coûter sa carrière.* » il tente de rétablir l'ordre des choses.

Selon les affirmations de ce site le message ordurier ne serait pas de l'auteur présumé. De même, l'apparition d'autres faux messages produits par des personnes sous un nom et un statut bidon aurait également envenimé l'affaire : Un certain Stéphane Fertat, présenté comme l'«un des recruteurs de Bain » pourtant inconnu du personnel de ce cabinet est subitement apparu. Dans cette affaire, la société mise en cause dans le premier message de David H. a préféré garder le silence sur cette affaire comme le précise ce mail :

« DeCarolineD.,Bain&Cie

Bernard R., Directeur General du Groupe HEC a decide, apres avoir verifie que D.H. etait bien l'auteur des messages, de le passer en conseil de discipline. Bain n'a jamais emis le moindre message de commentaires sur cet incident et tout message circulant sur le web et presente comme emanant de Bain est, par consequent, faux. C'est la direction generale d'HEC qui a pris seule la decision du conseil de discipline. Puisque nous etions mis en cause, nous avons ete ce jour de cette decision. Caroline D. Responsable Marketing-Communication »

De même, un communiqué d'HEC «pour calmer les esprits » est diffusé sur le Net à la fin du mois de mai et affirme que David H. «est introuvable et aurait quitté le pays ». La direction de l'école, qui a préféré ne pas s'exprimer sur cette affaire (qui avait déjà pris des proportions impressionnantes), dénonce le faux communiqué. Le 2 juin, une certaine Brigitte Duquesne - directrice déléguée aux études HEC s'est exprimée sur cette affaire. Pourtant quelques jours plus tard l'école affirme de nouveau que «cette personne et le poste qu'elle est censée occuper n'existent pas ».

Nous ne connaissons sans doute jamais le fin de cette histoire. Toutefois il semble que HEC croit en la thèse d'un mauvais canular. Toutefois nous pouvons mener une analyse du phénomène.

David H. aurait – il pu avoir recours à la justice compte tenu de l'existence de dispositions applicables au courrier électronique ? Peut – être pas car dès le départ il envoie son premier message à l'ensemble des étudiants de HEC. Dès lors est – il possible de considérer cet échange comme privé ? Mais pour les autres messages, concernant l'échange privé entre la jeune étudiante et lui, aurait pu être gardé secret. Or l'ensemble des échanges a été divulgué à l'insu de son émetteur provoquant ainsi son « lynchage électronique ».

La thèse de l'usurpation d'identité a été soutenue par l'émetteur présumé des messages lui – même pour ce qui concerne le message ordurier. Or rien ne peut prouver qu'il y a eu usurpation, c'est sa parole contre un écrit.

Comme nous l'avons vu, d'autres individus, eux – mêmes usurpateurs d'identités et de statuts sont apparus au cours de l'affaire. Ces acteurs extérieurs n'ont sans doute pas résisté à une tentative de sabotage, préférant envenimer l'affaire en intervenant plutôt que de rester de simples témoins de cette histoire. En agissant de la sorte, ils ont voulu devenir manipulateur de la situation. Cette affaire est peut – être passée à leurs yeux du statut réel à celui d'un jeu de rôle. Là encore la notion de responsabilité entre en jeu. Cette tentative de modification de la donne a sans doute été menée dans le but d'une augmentation de la tension dramatique de l'histoire. Le but était surtout de bernier les autres témoins et d'amplifier la gravité de l'affaire. Ce désir d'être acteur, d'être médiatisé et la possibilité de le faire sans aucun intermédiaire sur la Web, est très fort. Le fait de pouvoir être au centre, de faire partie d'un événement médiatique peut effectivement engendrer ce type de comportement et de débordement.

A la suite de la propagation des échanges sur Internet une rumeur a commencé à circuler sur le Net. Des forums de discussion thématiques sur Zdnet.fr, sont les témoins, mais pas les seuls, de ce phénomène. On a dit que David H. s'était suicidé à la suite de cette affaire, information fautive bien entendu. Mais cela montre que le processus de rumeur décrit par Edgar Morin dans *La Rumeur d'Orléans* existe bien sur Internet. On ignore d'où elle part mais une certitude, c'est qu'elle se propage non seulement très rapidement mais également sur un territoire plus étendu. Cette rumeur,

une fois lancée devient incontrôlable, elle s'amplifie et se développe au sein des forums et au gré des individus qui la réceptionnent et la retransmettent de manière souvent transformée. C'est ce qu'on nomme communément « l'effet boule de neige ». Dans cette affaire c'est une correspondance électronique écrite qui a été révélée au monde entier. L'écrit sur support papier a une valeur de preuve, mais qu'en est-il pour l'écrit électronique et plus particulièrement pour l'e-mail ?

2.3 L 'e-mail peut - il avoir valeur de preuve ?

Dans le cas de l'affaire David H., les messages ont été ré – exploités, tout d'abord, dans le sens de preuve. Mais dans cet exemple précis la correspondance litigieuse a préalablement été rendue publique, et ce, à l'échelle mondiale. Alors qu'en est – il de correspondances de statut strictement privé ? Le fait de leur donner une valeur de preuve enclenche une métamorphose du statut de la correspondance : elle passe du cadre privé au cadre public. En effet, elle est utilisée dans la plupart des cas contre son émetteur et producteur, par un tiers (qui peut d'ailleurs être le destinataire) et elle est par-là même révélée à des individus à première vue exclus de l'échange initial et étrangers au contexte de communication et de diffusion.

D'autre part un message signé électroniquement peut – il être attribué à son auteur présumé sans risque d'erreur ? Le danger d'une telle confusion est d'attribuer à un individu un écrit dont il n'est pas l'auteur. Dans ce cas de figure il peut s'agir d'une utilisation frauduleuse de son identité. Lorsqu'on évoque ce problème on pense à cette affaire qui a fait écrire quantité de messages électroniques. C'est la parole de David H. qui a fait en sorte qu'il soit « blanchi ». Cette fois c'est la parole qui a eu un impact plus important et qui a dominé l'écrit. Il semblait difficile de prouver quoi que ce soit avec un écrit électronique : à quand la signature électronique infalsifiable ?

Pourtant comme nous l'avons vu c'est la communication écrite qui acquiert plus de poids et de légitimité. En effet tout acte contractuel, juridique, administratif est validé par écrit. C'est également ce qu'affirme Jack Goody dit d'ailleurs dans *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines* que « Le passage à l'écriture est une force motrice ; elle favorise l'émergence

d'un concept plus formel de la preuve, et ne un certain sens, de la vérité elle-même. »¹²⁷. Partant de cette constatation il serait possible de croire en une légitimité de la preuve électronique écrite. En dépit des apparences, c'est le statut juridique de ce type de document qui reste dans le flou le plus total. Comme l'indique Lucien Rapp, professeur de droit et avocat au Barreau de Paris «[...] le courrier électronique pose aujourd'hui le problème de sa qualification juridique. En effet il n'existe pas de texte ou même de disposition spécifiques qui en définissent le régime [...] L'acheminement des correspondances électroniques n'est pas assimilable aux courriers postaux. ». L'article 1 du cahier des charges de la Poste en France attribue le statut d'activités postales à «tout service de collecte, de transport et de distribution d'objets de correspondances et de marchandises ». Toutes ces opérations et étapes existent bien dans le cas du courrier électronique mais selon Lucien Rapp elles «s'effectuent [...] de manière électronique et la question peut – être objectivement posée de savoir si les messages électroniques sont eux-mêmes « des objets de correspondance » »¹²⁸.

Selon l'article L1 du code français des Postes et Télécommunications, la lettre est définie en tant que document « actuel et personnel »¹²⁹. Peut – on appliquer ces mêmes dénominations au courrier électronique ? A première vue cela semble envisageable mais rien n'est fait dans ce sens. La messagerie électronique est caractérisée en tant qu' «[...]activité de télécommunication, définie comme «toute transmission ; réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature par fil, optique, radio-électricité ou autres systèmes électromagnétiques » »¹³⁰. De même, compte tenu de la difficulté à pouvoir totalement assimiler le courrier électronique à un quelconque autre support de communication régi par des dispositions juridiques spécifiques, il est défini comme « [...] un service de «télécommunication » (au sens d'un service mis en communication de deux correspondants au-delà des distances), relevant du régime applicable aux activités de télécommunication par opposition aux activités postales et aux activités de communication audiovisuelle, mais susceptible par certains de ses aspects (liste de diffusion) de

¹²⁷ GOODY, Jack. *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*. Paris : Armand Colin, 1986. Chapitre 4 :La lettre et la loi, Les formes juridiques : la preuve, p.152-153

¹²⁸ RAPP, Lucien. *Le courrier électronique (E – Mail)*. Paris : PUF, 1998. Introduction , IV. Essai de qualification juridique du courrier électronique, p.21

¹²⁹ RAPP, Lucien, ref 128, p.22

¹³⁰ RAPP, Lucien, ref 128, p.22

ressortir du droit de la presse. »¹³¹. C'est donc l'article L 34 – 5 qui définit le régime du courrier électronique. Il fait également autorité sur une catégorie « fourre-tout » de services de télécommunications. Jean Claude Patin, responsable de Juritel, un site d'informations juridiques, dans un article intitulé *E-mails lus à votre insu, utilisés contre vous... quel régime juridique pour le courrier électronique ?*¹³² pose ce problème relatif à la valeur de preuve de l'e-mail. Il affirme que le courrier électronique est « dépourvu de son utilité juridique. Il ne permet pas de « figer un contenu » (on peut facilement le falsifier) [...] et il ne peut servir à authentifier son auteur. ». Cependant des projets et des propositions de lois émergent. Il dit à ce propos que « L'avant-projet du ministère propose d'élargir la définition de la preuve par écrit afin d'y intégrer le courrier électronique. Le Sénat, quant à lui, a proposé une loi (n°246) abordant la valeur probatoire du courrier électronique en insistant en particulier sur « l'authentification par une signature électronique fiable, [et une] conservation du message sous contrôle du signataire. » ». Affaire à suivre...

Mais ce qui soulève une interrogation plus prégnante c'est le fait que le message électronique soit un objet mouvant et assez instable dans sa forme et sa conception, et que sa matérialité ne soit pas reconnue comme telle puisqu'elle diffère des conceptions pré – établies sur ce sujet. Nous défendrons d'ailleurs cet argument concernant l'existence d'une matérialité de l'écrit électronique dans le chapitre suivant. Lucien Rapp indique d'ailleurs à ce sujet, mais il n'est pas le seul à évoquer cela (Benoît Mélançon par exemple), que « les correspondances électroniques n'existent pas sous une forme matérielle directement tangible, autrement qu'à travers l'impression que l'on peut en faire ; elles sont des données informatiques, acheminées par les réseaux de télécommunications et rendues disponibles sur l'écran de l'ordinateur du destinataire. »¹³³. C'est sans doute d'ailleurs ce refus de croire en une quelconque matérialité qui pose un premier problème. Nous n'avons pas encore rompu avec l'ère du papier, sa domination est encore entière.

Mais un second problème subsiste : le type d'écrit qu'incarne le message électronique est duplicable à volonté. De même lorsqu'on transfère ou que l'on envoie un message on conserve

¹³¹ RAPP, Lucien, ref 128, p.24

¹³² PATIN, Jean- Claude. E-mails lus à votre insu, utilisés contre vous...quel régime juridique pour le courrier électronique ? *L'Essentiel du Management*, Août 99, p.44

¹³³ RAPP, Lucien, ref 128, p.23

toujours un exemplaire dans notre boîte à lettres électronique. Lors de l'envoi d'un message on assiste à un changement de statut de cet objet : il passe d'un message en cours de rédaction à un message «archivé» prenant le statut de « message envoyé ». Or dans ces cas de figure ou est l'original ou est la copie ? La possibilité de duplication indéfinie de l'objet et ce de manière identique soulève ce questionnement dans notre société où la possession d'un exemplaire original d'un document est essentielle. Lucien Rapp reprend d'ailleurs partiellement cette idée en affirmant que «Ni ce dernier [le destinataire] ni l'expéditeur ne peuvent parler d'original ou de copie ». ¹³⁴. Mais dès lors intéressons nous à la notion d'identité, qui sur Internet revêt un caractère insaisissable, à travers l'évocation du problème de l'usurpation de l'identité et les enjeux liés à l'utilisation de pseudonyme .

2.4 La notion d'identité

La notion d'identité se trouve modifiée au contact de ce nouvel objet technique et du nouvel espace social qu'il génère. Ainsi nous verrons les changements que le cyberspace engendre sur ce concept. L'emploi de pseudonyme est une pratique courante sur le Web et nous verrons ce qu'elle implique. Enfin c'est au problème de l'usurpation d'identité que nous nous attacherons pour clore partiellement l'exposé sur ce point.

2.4.1 La modification de la notion d'identité dans le cyberspace.

Sur Internet, on assiste à la construction de micro-communautés virtuelles au sein de cette société que l'on dit globale. Elles se constituent, vivent, évoluent et meurent au cœur du cyberspace. Selon Pierre Lévy dans *Cyberculture*, « Une communauté virtuelle se construit sur des affinités d'intérêts, de connaissances, sur le partage de projets, dans un processus de coopération ou d'échanges, et cela indépendamment des proximités géographiques et des appartenances institutionnelles. » ¹³⁵.

¹³⁴ RAPP, Lucien, ref 128, p.22

¹³⁵ LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*. Paris : O.Jacob, Coneil de l'Europe, 1997 . Deuxième partie : Propositions ; Chap. VII : Le mouvement social de la cyberculture ; Le programme de la cyberculture : les communautés virtuelles p. 151.

Au sein même de ces communautés c'est davantage la notion d'individu pris hors du contexte social dans lequel il vit qui prime. Il est considéré en tant que personne dénuée de statut social et professionnel, asexuée. Les normes qui régissent l'espace virtuel diffèrent de celles auxquelles nous sommes habitués dans la vie civile «réelle». Dans ces nouvelles communautés reconstituées, rien n'oblige l'individu à conserver sa véritable identité. Il est possible d'en construire une de toute pièce sans la subir comme cela peut être le cas dans la «vie réelle». On se reconstruit un corps et une identité façonnée à la hauteur de nos souhaits, une possibilité est offerte à l'individu d'incarner celui qu'il aimerait être. Dans un article intitulé *L'Internet : fragments d'un discours utopique*, Viviane Serfaty dit à propos de cette notion d'identité que « La notion de retournement enfin, met en lumière les possibilités ouvertes par le réseau à l'exploration de l'identité par l'usage du pseudonyme et par l'anonymat qu'il autorise. C'est là une autre forme de retournement symbolique, dans laquelle les participants aux groupes de discussion en direct forgent patiemment une identité nouvelle et temporaire, qui n'a de vérité que dans l'instant du jeu, librement choisie par l'individu et non imposée de l'extérieur par le déterminisme du corps donné à chacun en partage ou par l'identité sociale construite à partir de chacun. Fantasma d'autosuffisance, d'omnipotence narcissique de naissance hors père et mère, d'être hors-pair ? »¹³⁶.

Dans la vie quotidienne, le choix de nos relations est déterminé en fonction de critères physiques, sociaux, etc. On sélectionne et on est nous même sélectionné en fonction de l'image que l'on perçoit de l'autre et en fonction de ce que l'autre perçoit de nous. Mais comme le soulignent Philippe Monot et Michel Simon dans *Habiter le Cybermonde*, « Dans les communautés virtuelles, la race, le statut social, la richesse, le handicap physique ou l'âge, ne sont pas immédiatement perceptibles. Du coup chacun peut s'exprimer librement. La participation entre les membres de la communautés est alors mieux répartie. Les préjugés sociaux n'ont plus cours. Les minorités ont accès à la parole et il est plus difficile à quelqu'un d'imposer son point de vue. »¹³⁷.

¹³⁶ SERFATY, Viviane. L'Internet : fragments d'un discours utopique. *Communication et Langage*, 1^{er} trimestre 1999, n°119, p116-117.

¹³⁷ MONOT, Philippe, SIMON, Michel. *Habiter le cybermonde*. Paris : Les Editions l'Atelier, Editions Ouvrières, 1998. Chap.3 : Les conséquences des nouvelles technologies sur la vie sociale ; Les communautés virtuelles ; Cyber – identités p.81

Ainsi la notion d'identité acquiert un statut plus flou, plus instable. On peut même se créer un nouveau corps virtuel par le biais de Muds. Philippe Monot et Michel Simon explique que ces Muds sont des personnages que l'on peut créer et que l'on met en rapport avec d'autres moi virtuels dans des lieux, des espaces de rencontres et d'échanges réinventés (de nouveaux espaces publics). Ces deux auteurs affirment que « Sous le couvert d'un personnage qui agit comme un masque, il est possible de jouer le calme, la violence ou la séduction, parfois de tuer ou de bannir, d'avoir des rapports sexuels, de jouer une femme quand on est un homme ou un homme quand on est une femme, de se présenter comme un être beau ou laid, riche ou pauvre, noir ou blanc ou même bleu ou vert, vieux de 5 ans ou de 5 000 ans. »¹³⁸.

La modification de l'identité s'accompagne dans la plupart des cas de l'emploi d'un pseudonyme comme pour provoquer une rupture complète avec notre vie quotidienne off – line.

2.4.2 Une impression d'anonymat : la possibilité de l'emploi de pseudonyme

L'usage d'un pseudonyme peut avoir un effet libérateur. On laisse sa vie, son corps, son image publique de côté pour modéliser sa nouvelle identité, manifestation la plus souvent de nos désirs d'être ou de ce que nous sommes en partie. A ce sujet, une étude sur le choix des pseudonymes sur Internet serait intéressante à mener. Ce qui est également à noter c'est qu'un usager peut changer de pseudonyme ou en avoir plusieurs ce qui rend l'individu très insaisissable et l'identité encore plus mouvante. Dans l'émission *Net plus Ultra* (décembre 1998) diffusée et produite par la Cinquième on présentait le cas d'un homme dont le travail était de corriger les « é » sur des pages entières de texte au sein d'une entreprise. Il en avait fait son pseudonyme et chaque jour par l'intermédiaire de son site il écrivait et mettait en ligne une sorte de journal dans lequel il y racontait sa vie, ses interrogations, ses angoisses. D'autres internautes prenaient part à ce jeu en lui répondant et en suivant avec assiduité cette fable.

Le même phénomène d'usage de pseudonyme existait déjà lors des échanges électroniques via le Minitel. Cette pratique bien plus ancienne que cela permettait une dissimulation de l'identité réelle le plus souvent dans un souci de discrétion ou même de protection. C'est ce qu'indique Marie

¹³⁸ MONOT, Philippe, SIMON, Michel, ref 137, p.80

Marchand dans *La grande aventure... du Minitel* lorsqu'elle dit en exposant le succès d'une des premières messageries du Minitel, GRETEL, « On a aussi la faculté, grâce au pseudo qui peut à tout moment être changé, de jouer à des jeux de masques, d'essayer des identités différentes. En fait sur GRETEL, comme sur ses sœurs à naître, on est là sans y être, on peut voir sans être vu, jouer à être quelqu'un d'autre, s'aventurer dans l'inconnu sans risque. Chacun se sent protéger par l'écran et par l'anonymat. »¹³⁹. Certains auteurs ou éditeurs en faisaient l'usage au cours des siècles précédents pour se prémunir des représailles qu'entraînait la saisie de leur ouvrage pour cause de censure. La plupart du temps il évitait de mettre en danger leur vie. Mais aujourd'hui on y a également recours pour se dissimuler derrière une identité pour affirmer ses idées, réaliser des actions que l'on n'aurait peut-être pas menées sans ce que certains associent à une protection. Un des exemples représentatifs de ce phénomène est celui des hackers, qui deviennent, sous couvert de leur pseudonyme, des personnalités. Ainsi comme sur Minitel, « l'adultère électronique » comme le définissent Philippe Monot et Michel Simon, peut se pratiquer. Le sentiment de culpabilité et le ressentiment d'une quelconque faute se font moindres puisque l'individu met à distance ce qui se produit, tout en participant activement à l'évolution de cette relation. L'individu peut ne pas prendre conscience de l'importance de ses actes et les considère comme dénués de toutes conséquences. Pourtant ce n'est pas le cas puisque cet acte implique une seconde personne, son interlocuteur virtuel (pourtant bel et bien vivant) et il met en danger sa vie privée.

Ainsi par le biais de cette seconde identité, en incarnant cette deuxième peau, l'individu passe « de l'autre côté du miroir » comme Alice, l'héroïne mise en scène dans ce monde à deux dimensions par Lewis Carroll. Ce roman relate parfaitement cette dualité des mondes et la difficulté de les distinguer l'un l'autre. Mais comme le soulignent Philippe Monot et Michel Simon, « L'individu vit alors, à la fois, dans le monde ordinaire et, en même temps, dans un certain nombre de mondes virtuels : celui du travail, des relations sociales, ou de communautés virtuelles. Il s'agit alors de vivre tous ces mondes ensemble, sans qu'aucun ne soit une fuite. Pour cela deux conditions semblent nécessaires : d'une part, qu'un de ces mondes n'absorbent pas toutes les ressources de

¹³⁹ MARCHAND, Marie. *La grande aventure... du Minitel*. Paris : Larousse, 1987. Chapitre 3 : L'auberge espagnole- Des services par paquets- La flambée des messageries, p.138

l'individu ; d'autre part qu'il y ait des passerelles entre ces différents mondes. »¹⁴⁰ . En d'autres termes, il faut une inter – pénétration de ces différents espaces de vie.

Monot et Simon, citent le monde du travail comme étant un espace virtuel parmi d'autres. Cet argument se défend puisqu'on y joue un jeu de cache – cache identitaire sans même avoir besoin de changer de nom. On met en scène notre propre Moi en modifiant en ajustant notre attitude en fonction de la situation, de la sphère dans laquelle nous nous trouvons et en fonction des interlocuteurs qui sont en face de nous. Même si ce changement n'est pas aussi radical, cela montre que nous avons cette faculté de modifier partiellement l'image qui émane de nous même. Cette maîtrise de l'image médiatique de soi passe évidemment sur Internet par le choix d'un pseudonyme.

Pourtant l'usage d'un pseudonyme, ne garantit pas un anonymat total. En effet, il permet d'instaurer une sorte de frontière entre la vie civile et privée et la vie virtuelle au sein de laquelle il est également possible de se reconstituer un espace semi – privé qui n'en donne que l'illusion dans la plupart des cas. Mais au sein d'une communauté virtuelle il faut assumer ses responsabilités répondre de ses actes ou de ses propos de la même manière mais sous cette autre identité. Ainsi quoiqu'on puisse en dire le pseudonyme n'exclut aucunement la notion de responsabilité.

2.4.3 Le risque d'usurpation d'identité

Le caractère mouvant et instable de l'identité sur le Web pose un autre problème et fait naître un autre risque celui d'usurpation d'identité. Dans la société civile elle est reconnue comme délit mais sur Internet elle est difficilement contrôlable et bénéficie d'un vide juridique. Ce phénomène est sans doute la conséquence directe de la facilité avec laquelle il est possible d'emprunter une identité sur Internet. Au sein de cette sphère, du fait du caractère mouvant et fragile de l'identité, la notion d'individu est tout aussi instable. Pourtant il est assez difficile d'usurper l'identité de quelqu'un. Techniquement, cela laisse des traces dans la mesure où l'adresse peut être vérifiée par l'interlocuteur. Un compte est en général protégé par un mot de passe confidentiel, mais l'interception de ce code d'accès privé peut rendre possible l'utilisation du

¹⁴⁰ MONOT, Philippe, SIMON, Michel. *Habiter le Cybermonde* .Paris : Les Editions l'Atelier, Editions Ouvrières, 1998. Chap.4 : Les conséquences des nouvelles technologies sur l'Homme ; La vraie vie : sur l'écran ou dans la vie ? ; Le virtuel est – il une fuite dans un monde magique ? p.150

compte d'une autre personne. Benoît Mélançon dans *Séigné @ Internet*, affirme d'ailleurs à ce propos que « Les moyens de se défendre contre ces intrusions et ces trahisons vont du trivial (ne jamais confier son mot de passe, le changer régulièrement) au technologique (par l'encodage, ce qui s'appelle en anglais encryption, notamment grâce à un logiciel appelé PGP : Pretty Good Privacy). »¹⁴¹. Mais comme il le précise également, cette violation de l'identité ne date pas de l'arrivée du mail, mais remonte à l'époque où l'on communiquait par lettre. Il évoque également, la solution d'encryptage de la correspondance, mais cette solution est à exclure en France, puisqu'elle n'est pas tout à fait autorisée. Il est possible de prendre l'identité d'une autre personne lors de l'inscription chez un « provider » gratuit, il n'y a pas de trace de la véritable identité du propriétaire du compte. Ce jeu pervers et nuisible est donc possible. Pour aller à l'encontre de ce problème, des procédés techniques sont mis au point pour permettre une identification formelle de l'interlocuteur. C'est notamment le cas du procédé S/Mime qui repose sur l'utilisation de « clés publiques », de « clés privées »¹⁴². Le principe est le suivant : une partie du message , souvent la signature, est chiffrée avec la clé privée de l'émetteur. De son côté le destinataire peut s'assurer de l'identité de ce dernier en utilisant la clé publique de celui. Un processus de déchiffrement permet la comparaison des deux codes. Néanmoins ce genre de système très lourd n'est utilisé que dans des structures très importantes. Pour le particulier, il ne reste plus qu'à compter sur la bienveillance des autres...

2.5 L'utilisation volontaire de cette médiatisation ?

La possibilité d'être au centre de cette agora mondiale est une obsession qui habite certains individus désireux d'être reconnus en tant qu'acteur dans la diffusion d'information, en tant qu'acteur communicant actif et ainsi avoir une chance de sortir de l'anonymat. Cette obsession se manifeste également par un besoin quasiment vital de laisser une trace de son passage, car c'est en quelque assurer une perennité à cette manifestation, c'est aussi garantir son immortalité. Paul Mathias dans *La cité Internet* dit que les nouvelles technologies de l'information et de la communication nous fournissent peut – être «des moyens de briser le cercle de la parole dessinée par la tradition antique, et cette exigence de nous trouver «au milieu » pour avoir une chance d'être

¹⁴¹ MELANCON, Benoît. *Séigné @ Internet*. Saint Laurent :Fidès, 1996.Quatrième remarque, p.41-44

¹⁴² LARCHER, Stéphane. L'e-mail, support universel de communication ?. *Internet Professionnel*, avril 1999, n°30, p.70-75

entendus. »¹⁴³. Marshall Mac Luhan avait d'ailleurs soutenu l'idée selon laquelle le média a une influence déterminante sur notre manière de penser, de sentir et d'agir. Loin d'accepter cette vision fortement teintée de déterminisme technique, dans le cas de la médiatisation il est possible de constater l'émergence d'un comportement spécifique dès que la prise de conscience du pouvoir médiatique que confère Internet s'effectue.

Internet donne en effet les moyens de s'auto – médiatiser en gardant une maîtrise de l'image que l'on émet de soi. La prolifération des pages personnelles sur Internet est le signe de la prise en considération de l'opportunité qu'offre Internet de pouvoir être au centre de tous les regards. Le souci de certains affamés de reconnaissance est de devenir l'espace d'un instant un objet d'intérêt. A cette attente s'accompagne l'envie de domination de l'autre. On tisse en devenant un objet médiatique un nouveau rapport aux autres et on se crée une nouvelle identité sociale. On attend de cette surexposition un échange bidirectionnelle, une interaction. Dans *Les nouveaux médias*, Francis Balle et Gérard Eymery¹⁴⁴ présentent ces trois familles de médias. La première famille se constitue «[...] des médias ou des supports autonomes, sur lesquels sont inscrits les messages, à l'instar du livre ou du journal. ». La seconde famille comporte «ceux qui permettent la télédiffusion, large et étroite (broadcasting ou narrowcasting). [...]Elle comprend tous ceux des équipements permettant à quelques-uns de programmer ou d'éditer des messages qui atteindront simultanément le grand nombre sur le modèle de la radiodiffusion des années 20 ou de la télévision des années 50. ». Enfin la troisième et dernière famille comprend les médias «de la télécommunication bidirectionnelle ou multidirectionnelle, ou bien, si l'on préfère celle des médias «interactifs ». Elle regroupe tous ceux des médias [...] aux confluents du téléphone, du téléviseur et de l'ordinateur, qui permettent l'établissement de véritables communications – relations à double sens... ». En l'occurrence, Internet permet bien cette relation à double sens.

Parallèlement à cela, on assiste à un amenuisement de la notion de discrétion. On assiste souvent à une surenchère de l'exhibitionnisme car certains croient que la condition d'accès à cette

¹⁴³ MATHIAS, Paul. *La cité Internet*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997. Chapitre. 3 L'état des crispations ; Essai d'interprétation p.99 –108.

¹⁴⁴ BALLE, Francis, EYMERY, Gérard. *Les nouveaux Médias*. 4^e ed.Paris, PUF, 1996 .Chapitre.II : Les choix de l'avenir ; II : Le retour du politique ; 2. Les trois familles de médias, p.116.

notoriété virtuelle est de se livrer à un déballage de sa vie privée, de se mettre à nu. Ainsi, convaincus de l'efficacité de cette stratégie médiatique, certains détruisent les derniers remparts de la sphère privée pour se métamorphoser en personnalité publique du Web. Puisque aucune presse à scandales n'ira les débusquer, ils se présentent d'eux – même sur la place publique pour susciter l'intérêt et provoquer un coup d'éclat médiatique. Notoriété à la fois incertaine et éphémère, c'est pourtant dans le but de briller ne serait –ce qu'un court instant, que des individus se livrent à une mise en scène de leur vie privée. Il est souvent possible sur Internet de visiter certains sites où l'on peut voir en temps réel un individu vivre et évoluer chez lui à toutes les heures du jour et de la nuit.

Il est d'autres façons d'utiliser ce pouvoir et cette étendue médiatique qu'offre Internet. Certains artistes peuvent laisser des traces écrites de leur passage sur le Net pour passer à la postérité. D'autres peuvent faire diffuser un événement (concert, performance artistique) exclusivement sur Internet. Paradoxe de cette utilisation, cela donne à la fois l'impression d'être diffusé au plus grand nombre mais également l'impression de ne toucher qu'une partie de privilégiés. Le concept de médiatisation est également en phase de mutation.

L'Internet et le vecteur de communication qu'il incarne peuvent également être utilisés pour la publicité (au sens contemporain). Elle représente un coût moindre et permet de fournir à l'organisme qui en fait l'usage une nouvelle image, celle de la modernité. Cela permet également de toucher une nouvelle cible.

C'est avec des intentions plus ou moins louables que l'on utilise Internet en tant que vecteur de communication et moyen de médiatisation, mais ce qui apparaît clairement c'est que la prise de conscience quant aux possibilités qu'il offre se fait de plus en plus forte et de plus en plus éclairée. Le concept de médiatisation est en devenir au contact de ce nouvel objet technique et nous ne sommes pas encore certains de la forme et de la valeur que prendra cette notion.

3 L'instantanéité du réseau, le problème de la mondialisation de la communication et de la virtualisation : un nouveau rapport au temps à l'espace au corps.

La mondialisation des réseaux de télécommunication a engendré de nombreux bouleversements. L'individu se situe au centre de cette mutation qui touche plusieurs sphères. Comme nous le verrons, c'est le temps qui subit des transformations, ainsi que l'espace. Dans cette nouvelle configuration spatio-temporelle, comment se situe l'individu ? Quels sont les enjeux de ces transformations ? Comment le corps est-il atteint par ces métamorphoses ? Quel est le nouveau rapport à l'écrit électronique ?

3.1 L'apparition d'un nouveau rapport au temps.

Le « cyberspace », comme le nomme notamment Pierre Lévy, engendre une modification de la façon dont le temps est appréhendé et met en évidence l'apparition, non pas d'un temps unique transformé, mais d'une temporalité multiple dans laquelle s'inscrirait l'individu en tant qu'acteur, sous de nombreuses facettes, ou davantage comme une victime du temps. La multiplication des sphères temporelles correspond également à l'émergence d'une nouvelle utilisation de ces temporalités nombreuses. Nous verrons donc comment se manifeste cette mutation et tenterons de définir les différents niveaux de temporalités existantes. Nous exposerons ensuite les changements communicationnels que ce nouveau rapport au temps engendre et plus particulièrement nous resserrerons notre analyse autour du moyen de communication incarné par l'e-mail en mettant en avant sa vocation au sein de ce nouvel espace-temps pluriel. C'est en traitant du phénomène de l'attente que cette réflexion portée sur la nouvelle donne temporelle, s'achèvera enfin .

3.1.1 La mutation de la notion de temporalité.

Avant même l'apparition du cyberspace et des réseaux mondiaux de télécommunication, l'Homme avait déjà pris conscience de la multiplicité des temporalités. Il était jusqu'alors confronté à une dualité temporelle qui s'exprimait notamment par une confrontation entre le temps biologique interne à l'Homme, qui rythme notre métabolisme, et la « dictature de l'horloge » définie par une

notion plus scientifique et rationnelle de la notion de temps. Cette dernière tente de donner une illusion discontinue à un phénomène continu : le temps qui passe est un déroulement perpétuel et irrémédiable. Manuel Castells partage cette idée car pour lui plusieurs temporalités s'installent : cela va de « [...] la domination la plus primitive des rythmes naturels à la tyrannie la plus rigoureuse du temps de l'horloge. »¹⁴⁵. Mais avec le développement des réseaux, la notion de flux permanent fut encore plus affirmée. Le temps se transforme de nouveau et se démultiplie. En dépit de cette première distinction évoquée, le temps se scinde également d'une autre manière. On distingue une dimension temporelle relative à la « vie réelle » à notre réalité palpable, rythmée par le temps biologique et social. Elle est découpée en séquences, qui sont elles-mêmes, associées à des activités particulières. Elle est très influencée par la notion de durée quantifiable en temps et par l'alternance du jour et de la nuit. On définit également une seconde temporalité qui met davantage en relief la notion de flux continu comme par exemple le flux informationnel, exacerbé par la mise en place des réseaux de télécommunication. Cette temporalité touche à la dimension « virtuelle » de l'espace – temps. Elle est caractérisée par la vitesse et le défilement continu de flux qui engendrent l'association de cette dimension à la notion de temps perpétuel, indéfinissable et infini. Manuel Castells parle également de « temps intemporel » lorsqu'il évoque cette problématique. Ce concept s'associe à la notion « d'espace des flux » qui caractérise selon lui cette nouvelle définition de la notion de temps. Il dit notamment que « [...] le temps intemporel, c'est-à-dire la temporalité dominante de notre société, s'affirme lorsque les caractéristiques d'un contexte donné, à savoir le paradigme informationnel et la société en réseaux, provoquent une perturbation systématique dans l'ordre séquentiel des phénomènes qui se produisent dans ce contexte. Cette perturbation peut prendre la forme d'une compression de l'apparition des phénomènes, tendant à l'instantanéité, ou encore de l'introduction d'une discontinuité aléatoire dans une série. L'élimination de la sériation crée un temps indéterminé, qui renvoie à l'éternité.¹⁴⁶ Il ajoute que le « temps intemporel » relève de « l'espace des flux », alors que « La discipline du temps, le temps biologique et la mise en séries socialement déterminés caractérisent les lieux tout autour de la planète, structurant et déstructurant matériellement nos sociétés segmentées. »¹⁴⁷. Il définit ce concept « d'espace des flux » en tant que dimension temporelle susceptible d'engendrer une dissolution du temps puisqu'elle crée une rupture

¹⁴⁵ CASTELLS, Manuel. *La Société en réseaux : l'ère de l'information*. Paris : Fayard, 1998. Chapitre VII : Au bord de l'éternité, Le temps intemporel, p.522

¹⁴⁶ CASTELLS, Manuel, ref 145, p.519

¹⁴⁷ CASTELLS, Manuel, ref 145, p.521

dans l'ordre du déroulement des événements. Il les transpose dans une simultanéité et place la société dans « l'éphémère éternel »¹⁴⁸.

Pour illustrer cette nouvelle forme d'appréhension du temps, Pierre Lévy affirme dans *Qu'est-ce que le virtuel ?* que l'« [...] on ne peut plus considérer une seule étendue ou une chronologie uniforme, mais une multitude de types de spatialité et de durée. Chaque forme de vie invente son monde[...] et, avec ce monde, un espace et un temps spécifique. »¹⁴⁹. Il ajoute également que « [...] la virtualisation ne se contente pas d'accélérer des processus déjà connus, ni de mettre entre parenthèses, voire d'annihiler, le temps ou l'espace, comme le prétend Paul Virilio. Elle invente, dans la dépense et le risque, des vitesses qualitativement nouvelles, des espaces-temps mutants. »¹⁵⁰. A partir de ces sphères temporelles déterminées mais difficiles à délimiter de façon stricte, apparaissent des moments au cours desquels ces entités, dictées par des logiques propres, se rencontrent. Au croisement de deux dimensions temporelles se créent des temporalités hybrides qui sont difficiles à définir et à maîtriser. On ne peut pas affirmer qu'une temporalité fait une incursion dans une autre, mais il s'agit de brefs instants au cours desquels ces différentes sphères se touchent et se confondent. L'individu passe de l'une à l'autre de façon volontaire ou de manière davantage subie. Pourtant dans chacune de ces sphères, il ne prend que partiellement le contrôle de manière réelle ou purement illusoire, de ce temps qui passe et qui ne se rattrape pas, parce qu'il est par essence indomptable. Cette évidence est encore plus limpide lorsqu'on évoque les réseaux de télécommunication. La perte de repères et la difficulté de maîtriser le temps dans cet « espace des flux » apparaissent de manière encore plus évidente et importante. Les réseaux exacerbent davantage ce caractère insaisissable du temps, de l'espace mais également du flux informationnel continu. Manuel Castells, dans cette remarque, présente clairement les effets et les conséquences spatio-temporelles résultant de l'apparition des réseaux et de l'Internet. Il affirme notamment que « [...] le nouveau système de communication transforme radicalement l'espace et le temps, dimensions fondamentales de l'expérience humaine. [...]. Le temps lui-même est effacé lorsque le passé, le présent et l'avenir peuvent être programmés et interagir les uns avec les autres en un même message. L'espace des flux et le temps intemporel sont ainsi les fondements matériels d'une

¹⁴⁸ CASTELLS, Manuel, ref 145, p.521

¹⁴⁹ LEVY, Pierre, *Qu'est-ce que le virtuel ?*. Paris : La Découverte, 1995. *Qu'est ce que la virtualisation ? Nouveaux espaces, nouvelles vitesses*, p.20

¹⁵⁰ LEVY, Pierre, ref 149, p.21-22

nouvelle culture, laquelle transcende et intègre la diversité des systèmes de représentations transmis par l'histoire : la culture de la virtualité réelle où le simulacre de la réalité est en gestation. »¹⁵¹.

Dans cette nouvelle donne temporelle, L'écrit électronique accède à un statut différent. C'est un objet technique avec un support numérique. Etat paradoxal de cet objet puisque le support lui assure à la fois une pérennité plus importante mais sa malléabilité le rend peut-être sous certains aspects plus fragile. L'écrit électronique ne semble pas vieillir puisque son support ne se tarit pas. Le seul repère temporel que l'on puisse lui adjoindre c'est sa date de réalisation ou de mise à jour (la mise à jour efface toute trace de temps attribuée à la précédente version, on fait à chaque modification table rase de la notion d'âge de l'écrit). La date associée au fichier informatique permet de fournir des informations sur « l'âge » éventuel du contenu informationnel du document. Pour ce qui est des messages électroniques, chaque envoi est daté ainsi il est possible d'évaluer la « fraîcheur » de l'information transmise.

Comme nous l'avons vu, le temps se transforme et se multiplie. Il est appréhendé différemment et l'individu pénètre dans ces diverses sphères engendrées par les réseaux de télécommunications. Pour tenter d'échapper à ces flux permanents d'informations, l'e-mail symbolise l'outil de communication asynchrone par excellence.

3.1.2 L'e-mail : un outil de communication asynchrone.

Dans un article de *Libération* du vendredi 10 juillet 1998, intitulé *Le courrier électronique induit une reconfiguration de la communication : ce que l'e-mail change au quotidien* François Ascher affirme que « L'E-mail [...] est une technique « asynchrone » par excellence, c'est à dire qu'elle permet de décaler l'échange, de laisser un message à son interlocuteur, mais aussi de choisir le moment où l'on lui adresse une correspondance. C'est également une technique qui permet de feuilleter les messages que l'on a reçus, d'en lire certains tout de suite, de reporter la lecture des autres à plus tard, voire de les jeter directement à la poubelle. On peut enfin adresser des messages à n'importe quelle heure, sans crainte de déranger. De fait, le courrier électronique est en train de

¹⁵¹ CASTELLS, Manuel. *La société en réseaux : l'ère de l'information*. Paris : Fayard, 1998. Chapitre V : La culture de la virtualité réelle p.424

modifier les règles de politesse dans l'échange : il devient impoli de contacter par téléphone quelqu'un que l'on ne connaît pas. ». Sur ce dernier point, il est vrai que l'on ne fait plus irruption dans le temps de l'Autre. Cela permet de vivre des temporalités décalées. En ce qui concerne son caractère asynchrone, il est possible de constater que l'e-mail permet de communiquer plus vite et à tout moment. Toutefois ne nous méprenons pas, car même si le flux informationnel et communicationnel est constant, la captation ou l'envoi d'un message dépend uniquement du moment de connexion. Cette période de « on-line » est très variable mais souvent discontinue. Le flux n'est donc pas subi de manière continue. Le courrier électronique donne une impression de synchronie, mais détrompons-nous, ce caractère synchrone ne trouve une illustration que dans le cas des « chats », dialogues en direct. De même, l'idée d'instantanéité que l'on associe au mail renforce cette confusion. L'illusion de synchronie est donc à prendre avec précaution. Le possesseur d'une adresse électronique peut être « contacté » à tout moment mais parallèlement à cela, cet outil incarne une protection, une possibilité d'échapper au flux informationnel et communicationnel permanent. Ainsi la gestion des flux semble structurable et maîtrisable bien que le grand mal associé au courrier électronique trouve une illustration au travers de l'image d'une boîte à lettres postale pleine à craquer de correspondances souhaitées ou non. Les messages non désirés qui encombrant notre boîte à lettres électronique sont appelés « Spam ». Le caractère asynchrone de la messagerie électronique se manifeste à travers le fait que le moment de réception du message dépend du destinataire. En l'occurrence, s'il n'y a pas de rapatriement des messages et consultation de la boîte à lettres, l'acte communicationnel n'a pas lieu. La lettre est davantage subie, puisqu'on ne choisit pas le moment de sa réception. Il est toutefois possible de ne pas vider sa boîte à lettres postale ou de ne pas ouvrir l'enveloppe et ainsi refuser de prendre connaissance du courrier. Pour l'e-mail, cela passe avant tout par une volonté du correspondant d'aller consulter ou non sa boîte aux lettres et d'autoriser le « téléchargement » ou le transfert des messages. Le choix du terme dépend ici de la façon dont cette récupération des messages est vécue. Mais même si les messages sont rapatriés, leur consultation peut être reportée. De même, le fait de pouvoir choisir le moment de réception et de réponse aux messages, permet de décider du moment de « l'agir communicationnel » ou encore conduit l'individu « à reprendre l'initiative de la communication... », comme le souligne Pierre-Alain Mercier dans son article, *Dopo Ze*

*bip...Quelques observations sur les usages du répondeur téléphonique*¹⁵². On passe ainsi de l'asservissement à une maîtrise plus importante de l'acte de communication.

L'e-mail est donc un outil de communication asynchrone. D'ailleurs comme le souligne Manuel Castells dans *La société en réseaux : l'ère de l'information* « [...]les nouvelles technologies de la communication confèrent un sentiment d'immédiateté qui transcende les barrières du temps, comme le téléphone mais avec une plus grande souplesse, puisque les interlocuteurs peuvent s'interrompre quelques secondes ou minutes pour apporter de nouvelles informations, étendre le domaine de la communication, alors que le téléphone est mal adapté aux longs silences »¹⁵³.

Sa comparaison avec le téléphone n'est très évidente que dans le cas des « chats », qui autorisent un dialogue en direct. Mais ses caractéristiques porteraient à pencher davantage vers une comparaison avec un téléphone-répondeur. Le répondeur apporte en effet un caractère asynchrone à un média synchrone. Tout comme ce « péri-média », c'est ainsi que Pierre-Alain Mercier qualifie le répondeur dans son article *Dopo Ze bip...Quelques observations sur les usages du répondeur téléphonique*¹⁵⁴, l'e-mail permet d'établir un lien ou, au contraire, une rupture avec son environnement social. D'ailleurs comme le dit Pierre-Alain Mercier, à propos du répondeur, l'e-mail peut également jouer le rôle de « commutateur », autorisant un ajustement de l'individu par rapport à plusieurs temporalités. Cette temporalité est double : l'une est relative à la vie sociale de l'individu (elle-même déterminée par le rythme biologique et le découpage en heures), l'autre témoigne d'un flux informationnel continu. Cette prise de conscience du caractère permanent du flux informationnel, peut faire apparaître une attitude qui relèverait de la peur de ne pas être joint, de ne pas faire partie des « informés ». A l'autre bout de la chaîne, l'émetteur du message peut également ressentir un certain agacement lorsqu'il lui est impossible de joindre l'Autre à tout moment. Ces attitudes donnent quelques éclaircissements quant à l'essor de l'utilisation du téléphone portable et à la multiplication des moyens de communication pour être joignable. Grâce à l'usage du mail, il est possible de laisser au correspondant une trace du message envoyé et chaque

¹⁵² MERCIER, Pierre-Alain. *Dopo Ze bip...Quelques observations sur les usages du répondeur téléphonique*. *Réseaux* Mars-Juin 1997, n°82-83, p.43-61

¹⁵³ CASTELLS, Manuel. *La société en réseaux : l'ère de l'information*, Paris : Fayard, 1998. Chapitre VII : Au bord de l'éternité, le temps intemporel, p.516

¹⁵⁴ MERCIER, Pierre-Alain, ref 152

utilisateur du mail devient joignable, même sans être là. Comme le dit, Pierre-Alain Mercier, « L'échange concret ; non seulement en face à face mais aussi « en temps en temps », « de voix à voix », devient exceptionnel, au profit d'échanges incomplets, découpés et médiatisés par les outils techniques. » ¹⁵⁵. De même, il affirme que le répondeur peut permettre une « délégation de la présence ». Cette manifestation de la présence est plus forte en effet dans le cas du répondeur que dans le cas du mail. Un message d'annonce vise à indiquer à l'interlocuteur qu'il est chez le bon correspondant, mais cette instrumentalisation de la présence met également en avant son caractère « virtuel » et artificiel. En effet, la voix humaine enregistrée, qui est souvent celle du correspondant, apparaît dénuée de vie par son caractère systématisé et répétitif (à l'identique). Dans le cas de l'e-mail, il n'y a pas de réponse, pas de signes directs de la « présence », même « virtuelle », de l'interlocuteur. L'envoi par mail, peut s'apparenter davantage à une correspondance muette, en premier lieu (en ce sens il s'apparente plus à la fonction « enregistreur » du répondeur). Le seul élément de réponse qui peut parvenir à l'émetteur, c'est le retour éventuel d'un accusé de réception préalablement attaché au message lors de l'envoi initial. Dans ce cas, la seule information qui est donnée relève de la réception du message par le correspondant. Mais il n'y a pas de signes d'introduction ni d'intrusion dans l'espace de l'Autre. Le recours à l'e-mail permet donc d'échapper, en quelque sorte, à la communication en temps réel qui n'est pas toujours souhaitée. Son usage permet à l'individu de préserver une part plus importante de mystère. La communication écrite opère un clivage plus radical entre la cellule privée et l'environnement social (public) dans la mesure où aucun signe ne passe. Lors d'une communication téléphonique, par contre, des éléments sonores peuvent filtrer et donner des informations sur l'environnement de l'interlocuteur.

L'usage du mail, comme le répondeur, permet une mise à distance du flux incessant d'informations. Il autorise également un filtrage des communications. Filtrage qui s'opère de deux manières : il est possible de ne pas se connecter ou de ne pas consulter les messages reçus. Néanmoins, cet état de fait est assez gênant dans la mesure où l'émetteur sait que la correspondance a été envoyée et qu'elle laisse une empreinte incontournable. Le refus de communication est davantage perceptible dans ce cas. Certains logiciels de messagerie permettent la mise en place de barrière de filtrage. Ce filtrage s'exerce sur la base d'attributs ou d'informations relatives au message. Dans le cas d'un blocage du message, l'émetteur est prévenu du refus de sa

¹⁵⁵ MERCIER, Pierre-Alain, ref 152, p.46

correspondance. Contrairement à la communication téléphonique (sans l'usage du répondeur) qui, comme le souligne Pierre-Alain Mercier, « [...]pénètre directement dans les espaces sans avoir à se soumettre aux procédures qui s'appliquent aux autres types d'échanges. Il n'y a ni portier, ni code, ni Interphone, ni secrétaire, ni domestique ; il n'y a pas d'entrée, de hall, de salle d'attente. »¹⁵⁶, la technologie de l'e-mail permet d'établir des paliers relatifs à l'entrée d'une information dans l'espace du destinataire. Et comme il l'indique également, la notion de délimitation et de préservation se situe t-elle au niveau spatial ou temporel ? Selon Pierre-Alain Mercier, « Les formulations en termes de temps sont dominantes, et on peut ici se demander si une certaine tendance à la « délocalisation » (des modes de vie aussi bien que des moyens de télécommunication) ne tendrait pas à remplacer progressivement les représentations en termes d'espace de l'intime, du privé, du refuge, par des représentations en termes de temps. »¹⁵⁷. Il ne s'agit pourtant pas de choisir dans le cas du courrier électronique car l'e-mail autorise cette double protection de l'espace et du temps. L'espace est protégé par le flou laissé à la localisation de l'interlocuteur (une adresse électronique ne témoigne que partiellement de la localisation de l'interlocuteur, et en aucun cas elle ne permet de laisser filtrer les informations concernant son lieu de résidence réel). De même la préservation du temps s'exerce également parce que l'e-mail permet à l'utilisateur d'établir un choix entre l'acceptation ou le refus de communiquer, entre la connexion et la déconnexion à son l'environnement social. Pourtant en dépit de cette liberté de choix laissée à l'utilisateur, la notion d'attente est toujours très présente.

3.1.3 L'attente de la réponse : une angoisse très présente.

L'angoisse engendrée par l'attente de la réponse est aussi forte voire plus déstabilisante que dans le cas du courrier épistolaire. Benoît Mélançon qualifie cette attente, vécue comme une absence, un vide, de douloureuse à vivre. Sa réflexion se base presque exclusivement sur le cas de correspondances amoureuses. Il dit notamment, dans son ouvrage *Séigné @ Internet*, que « Jusqu'à hier, en effet, écrire, adresser et envoyer une lettre supposait un rapport particulier à l'absence et, par là, au temps. [...], l'absence constituait à la fois un thème de la lettre et sa condition d'existence. L'épistolier priait [...], pour que le présent dysphorique de l'absence soit

¹⁵⁶ MERCIER, Pierre-Alain, ref 152, p.50-51

¹⁵⁷ MERCIER, Pierre-Alain, ref 152, p.52

remplacé par le présent euphorique de la lettre. »¹⁵⁸. De même, il apparaît que ce phénomène d'attente génère l'apparition d'une temporalité particulière. L'attente est souvent vécue comme interminable. Cet autre rapport au temps est décrit par Benoît Mélançon lorsqu'il affirme que « La correspondance était faite d'intervalles de longueurs variées [...]. Ces intervalles, on les acceptait, car on prétendait passagère la nécessité de s'écrire : un jour, on pourrait s'en passer, l'absence cédant la place à la présence. Pour combler cette absence temporaire, pour atténuer la souffrance, l'on créait une nouvelle temporalité, épistolaire celle- là. »¹⁵⁹. Avec le courrier électronique, le degré de tolérance relatif à l'attente se compresse considérablement. Les délais d'attente de réponse trop longs sont ressentis comme frôlant l'intolérable. Ils peuvent également être vécus comme un signe d'impolitesse et de manque de courtoisie. La notion d'instantanéité qui colle à la peau du courrier électronique ajoutée au caractère synchrone qu'on lui associe faussement, créent une reconfiguration de la définition du délai d'attente tolérable. Marie-Claude Vittrano- Soulard dans son article *Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier électronique*¹⁶⁰ dit à propos de la tolérance de la durée d'attente de la réponse à un mail : « Dans les entreprises, le temps d'attente maximal admis pour la réponse à un e-mail est la journée alors que pour la télécopie, il est de 24 heures [...] et pour le courrier postal, une petite semaine. Dans le cas de l'utilisation privée, il convient d'être attentif à ne pas se faire déborder par les excès des autres qui souhaitent obtenir la réponse sitôt après l'envoi de la question. Cette pratique très développée que nous nous proposons de dénommer « dictature de l'émetteur » joue aussi sur le fait que chacun trouve un certain plaisir à être « branché » et que tout le monde « court après le temps »¹⁶¹. D'autre part, la nature et la source de l'angoisse sont également modifiées. C'est notamment ce qu'évoque Benoît Mélançon lorsqu'il dit que « Ces intervalles dont se nourrissait la lettre traditionnelle ont été « écrasés » par la quasi-instantanéité du courrier électronique, [...]. Or la souffrance de l'attente (de l'absence) change complètement de nature quand le temps change : l'épistolier traditionnel ne savait pas, avant de recevoir une réponse, écrite ou non, si sa lettre était parvenue à bon port, et l'attente de cette réponse pouvait être longue et, le plus souvent, elle le paraissait ; le communicateur électronique,

¹⁵⁸ MELANCON, Benoît, *Séigné @ Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent : Fidès, 1996. Deuxième remarque, p.21

¹⁵⁹ MELANCON, Benoît, ref 158, p.22

¹⁶⁰ VETTRAINO-SOULARD, Marie-Claude. Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier électronique. *Schéma et schématisation : Revue de schématisation et de bibliologie*-, 2^e trimestre 1998, n°48, p.106-111

¹⁶¹ VETTRAINO-SOULARD, Marie-Claude, ref 160, p.111

lui, au prix de manœuvres relativement simples, en quelques minutes, où qu'il soit sur la planète, peut s'assurer que son message a été reçu (s'il à été lu est un problème à part, autrement complexe sur le plan technique). »¹⁶². Il ajoute également que « Le premier personnage - l'épistolier traditionnel - vivait de doutes : ma lettre a-t-elle été reçue ? Si oui, pourquoi n'ai-je pas de réponse ? Sinon, que s'est - il passé, que se passe t-il ? Le second - le communicateur électronique - navigue du plaisir presque immédiat (ma lettre est arrivée à destination et on m'a répondu) aux interminables angoisses (ma lettre est arrivée à destination et on ne m'a pas répondu ; ou encore : il y a quelqu'un ou quelque chose qui a intercepté ma lettre avant qu'elle n'arrive à destination, ce qui fait que je n'aurai pas de réponse)... »¹⁶³. Dans cette dernière citation il évoque le cas d'un courrier électronique envoyé avec un accusé de réception, mais cet usage est très peu répandu dans le cadre des communications interpersonnelles à caractère privé. Comme cet élément est très peu usité, l'interrogation de l'émetteur du message porte à la fois sur la bonne réception de la correspondance mais également, du fait de la liberté de ton employée, sur l'interprétation et les conditions de réception du contenu informationnel transmis. Car comme nous l'avons vu, le risque d'une mauvaise interprétation des propos écrits est non seulement très présent dans le cas du courrier électronique mais il peut également être à l'origine d'une détérioration des rapports entre correspondants. Cette angoisse suscitée par l'attente de la réponse est donc double et bien présente. Après avoir posé les fondements, parfois hypothétiques, de la transformation de la notion de temps, c'est au lieu que nous allons dès à présent nous confronter.

3.2 La modification de la notion de lieu.

Dans l'espace constitué par la société reliée par réseau, il n'y a plus de délimitations physiques très nettes du lieu. Ainsi la tendance générale est à la « délocalisation ». Pourtant, les adresses Internet comportent un indicateur, une extension dans le nom de domaine, qui peut fournir un indice sur la localisation géographique de l'interlocuteur. De même, la forte prédominance des langues nationales, qui constituent sur le Net des entités très résistantes, diminue cette tendance à la délocalisation. La notion de lieu devient pourtant plus floue parce que géographiquement elle est moins précise. La notion d'espace est elle aussi enrobée dans « l'espace des flux » défini par

¹⁶² MELANCON, Benoît, ref 158, p.22

¹⁶³ MELANCON, Benoît, ref 158, p.22-23

Manuel Castells. Il dit dans *La Société en réseaux : l'ère de l'information*, que « Les lieux perdent la substance même de leur signification culturelle, historique et géographique, pour être intégrés dans des réseaux fonctionnels produisant un espace de flux qui se substituent à l'espace des lieux. »¹⁶⁴. Tout comme pour le temps, une impression de perte de contrôle et un sentiment d'imprécision viennent perturber notre conception de l'espace. Cette sensation est également renforcée par la possibilité de consulter un compte de messagerie de n'importe où. Cet état de fait accentue la perte de repères et la transformation de l'appréhension de la notion de lieu. Pourtant en dépit de ce que l'on pourrait croire, l'information, bien qu'embarquée dans un flux continu et consultable de n'importe quel lieu, est localisable par l'intermédiaire de l'adresse du site qui la diffuse, par exemple. Elle est certes plus difficile à situer du fait de cette tendance qui tend à provoquer la perte de repères spatiaux. La « déterritorialisation du texte » est selon Pierre Lévy à son apogée dans le cas de l'hypertextualité. Il dit d'ailleurs que « [les dispositifs hypertextuels] ont fait émerger un texte sans frontières nettes, sans intériorité définissable. [...] Le texte est mis en mouvement, pris dans le flux, vectorisé, métamorphique. »¹⁶⁵. Mais cette localisation reste très imprécise.

L'interrogation qu'il est nécessaire de soulever, porte sur l'existence d'une démultiplication de l'espace. Au même titre que le temps, sous l'effet de la « virtualisation » des flux et de l'émergence d'un « cyberspace », on distingue principalement deux dimensions spatiales. D'une part, on définit l'espace réel associé à la notion de géographie physique. Dans cette première dimension, la localisation d'un endroit s'opère par une détermination de coordonnées selon une échelle spatiale imposée et normalisée. On procède également, pour déterminer la position d'un lieu, par localisation en fonction d'un contexte géographique ou physique donné plus large. Cette démarche peut être menée en empruntant une logique arborescente : par exemple pour localiser une ville, on précise progressivement une zone délimitée. Ainsi, si l'on souhaite situer Lille, on commence par situer l'Europe, puis l'Europe de l'ouest, ensuite la France, la moitié Nord de la France, la région Nord Pas-de-Calais, le département du Nord et enfin la ville de Lille. Mais d'autre part, la notion d'espace déterminée par « l'espace des flux » ne peut pas être localisée de la

¹⁶⁴ CASTELLS, Manuel., *La société en réseaux : l'ère de l'information*. Paris : Fayard, 1998. Chapitre V : La culture de la réalité virtuelle, p.424

¹⁶⁵ LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*. Paris : O. Jacob, Conseil de l'Europe, 1997. 3. La virtualisation du texte, la déterritorialisation du texte, p.46

même manière. Comme nous l'avons déjà évoqué, la localisation géographique se limite généralement à une extension, (.fr, par exemple), à un nom d'organisme, à l'utilisation d'une langue, à la reconnaissance de traits culturels, à l'identification d'une micro-communauté constituée sur le réseau, etc. On distingue donc deux principales traductions de la notion d'espace, d'un point de vue géographique. Mais comme nous l'avons déjà dit, il existe une autre configuration possible dans la définition de l'espace, c'est la distinction entre espace public et espace privé. De son côté Manuel Castells affirme qu'en définitive « Les gens vivent donc encore en des lieux. Cependant, comme dans nos sociétés les fonctions et le pouvoir s'organisent dans l'espace des flux, la domination structurelle de sa logique modifie fondamentalement le sens et la dynamique de ces lieux. [...] La tendance dominante débouche sur un espace de flux en réseaux, hors de l'histoire, qui entend bien imposer sa logique à des lieux éparpillés et segmentés, de moins en moins raccordés les uns aux autres, de moins en moins capables de partager des codes culturels. »¹⁶⁶. Il ajoute également que « A moins que des ponts culturels et physiques ne soient délibérément jetés entre ces deux formes d'espace, nous finirons sans doute par vivre dans des univers parallèles dont les temps ne pourront se rencontrer, parce qu'ils s'infléchiront différemment dans l'hyperespace social. »¹⁶⁷. C'est là un risque, dans le cas où ce clivage persistait de manière si importante. Certains resteront exclus de cette dualité des espaces. Pourtant comme pour ce qui concerne le temps, il est possible de traverser l'un ou l'autre.

Mais pour aller à l'encontre de cette « délocalisation », une « résistance » humaine s'était déjà manifestée dans le cadre d'une communication électronique par Minitel. Aussi bien pour créer une rupture que pour reprendre la maîtrise de cette notion de lieu, des attitudes, visant à recréer une localisation, se sont inscrites tant pour transgresser que pour contourner cette difficulté et cet état de fait. Cette impression de délocalisation de l'échange engendre l'émergence d'attitudes visant, à un moment donné, de relocaliser une relation. Philippe Monot et Michel Simon dans *Habiter le cybermonde*, affirment, à propos du rapport au corps et au lieu que « [...] les utilisateurs se sont rendus compte que la communication par Minitel, même sous le masque d'un « pseudo » et toute érotique qu'elle soit, était très vite lassante. Le corps virtuel c'est bien, mais le corps réel c'est mieux ! Sont apparus alors des services Minitel des messageries roses et des rencontres

¹⁶⁶ CASTELLS, Manuel. *La Société en réseaux : l'ère de l'information*. Paris : Fayard, 1998. Chapitre VI : L'espace des flux, p.480

¹⁶⁷ CASTELLS, Manuel, ref 166, p.480

géographiquement localisés, « le plus proche de chez vous » nous dit la publicité. A la communication aterritorialisée que proposaient les premières messageries, s'est substituée une relocalisation, une nécessité de réintégrer une dimension géographique et de vraies rencontres en face à face. »¹⁶⁸. De même, Manuel Castells affirme que « [...]les communications électroniques à la maison étaient censées entraîner le déclin des zones urbaines à forte densité de population et réduire l'interaction sociale spatialement localisée. »¹⁶⁹. Pourtant comme il le précise également le Minitel est apparu dans des zones urbaines très peuplées et par communication électronique interposée, des individus sont parvenus à se réunir physiquement dans un même lieu géographique. Ainsi il est possible d'aller à l'encontre de cette double logique pas si imperméable aux modifications et aux transgressions que cela. Autre débat, autre incertitude, la notion de matérialité associée à l'écrit électronique est très controversée. Entre dématérialisation et nouvelle matérialité, il va falloir trancher.

3.3 Sur la matérialité de cet objet.

La notion de matérialité est une piste de recherche très discutée. Car effet, de la façon dont on qualifie cette transformation, découle toute une réflexion. Ainsi plusieurs questions apparaissent : faut-il dire dématérialisation ou plutôt parler de nouvelle matérialité ? De même la notion de mouvement associée à la transmission de l'écrit est-elle réelle ou n'est ce qu'une illusion ?

3.3.1 Dématérialisation de l'écrit électronique ou nouvelle matérialité ?

La matérialité du document électronique soulève de nombreuses questions. Elle est difficile à appréhender, parce que notre perception et notre définition de la matérialité sont assez limitées dans notre monde sensible. Elle repose principalement sur des critères physiques. On tend à porter cette « dématérialisation » vers le support en premier lieu. D'ailleurs Régis Debray dans *Cours général de médiologie* affirme que « La tendance générale, la plus ostensible, de l'évolution des

¹⁶⁸ MONOT, Philippe, SIMON, Michel. *Habiter le cybermonde*. Paris : Les Editions l'Atelier, Editions Ouvrières, 1998. Chapitre 4 : les conséquences des nouvelles technologies sur l'homme, La vraie vie : sur l'écran ou dans la vie ?, Comment se construit le sujet humain ? Pas de parole sans corps, p.158

¹⁶⁹ CASTELLS, Manuel, ref 166, p.426

supports de traces est la dématérialisation. [...]. Elle traduit et accompagne logiquement le mouvement général de désincarnation qui, par révolutions industrielles successives, aboutit à l'agriculture sans terre (hors sol), à la langue sans mots (les bits), [...]. Et, dans notre domaine, aux bibliothèques sans livres, modèle idéal futuriste où le document physique ne sera plus directement manié, mais consulté à distance, sur un écran, sous la forme d'un sosie numérisé.»¹⁷⁰. Il ajoute d'ailleurs que cette dématérialisation du support est allée de concert avec sa tendance à se miniaturiser et avec l'accélération du temps de transmission. Puis il dit à ce propos que « Dans les transmissions électroniques d'aujourd'hui, au demeurant, le support lui-même disparaît, confondu avec la donnée transmise »¹⁷¹. Cette idée apparaît certainement à cause du caractère malléable de la donnée électronique. On associe parfois faussement cette malléabilité à une perte de matérialité complète. Cette confusion vient peut être du fait que le corps ne reçoit aucun signe physiquement palpable de l'existence de cet écrit électronique. C'est d'ailleurs ce que précise Emmanuël Souchier dans son article, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique*, lorsqu'il écrit que « La première [raison qui favoriserait l'usage du papier] répond à un besoin de visualisation et de concrétisation de l'écrit caché. Attendu qu'il n'existe que par son support, lorsque l'écran est éteint, l'écrit réclame le papier, condition nécessaire à sa visibilité. Cette concrétisation, cette matérialisation marque la limite entre le brouillon d'écran et l'épreuve d'imprimante. La deuxième relève du corps, du geste et de la matière : par le papier, le corps retrouve le support matériel de ses idées ; il lui donne une existence. La troisième est un réflexe irrationnel, geste rassurant de l'homme du pixel, ce saint Thomas de l'ère informatique qui a besoin de voir, de toucher pour croire. Réflexe fétichiste vis-à-vis de la matière qui montre s'il en était besoin que les analyses annonçant un monde « immatériel » devront aussi tenir compte de l'homme en sa dimension corporelle. »¹⁷². Ainsi par rapport au papier et au sein de notre réalité tangible et palpable, cet écrit électronique ne fait apparemment pas le poids d'un point de vue sensible. Pourtant en tant qu'objets transformables, les écrits électroniques sont nécessairement matériels.

¹⁷⁰ DEBRAY, Régis. *Cours général de médiologie*. Paris : Gallimard, 1991. Septième leçon : La dynamique du support, Les enjeux de la dématérialisation, p.209

¹⁷¹ DEBRAY, Régis, ref 170, p.209

¹⁷² SOUCHIER, Emmanuël. *Écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique*. *Communication & Langages*, 1996, n°107 p.119

Ainsi on peut hésiter sur le terme à employer pour rendre compte de cette transformation. Faut-il parler de dématérialisation ou de virtualisation ? Le second terme semble moins discriminant parce qu'il n'exclut pas nécessairement la dimension matérielle de l'objet. L'écrit électronique est un écrit virtuel. Pierre Lévy dans *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*, définit ce concept comme témoignant, dans son sens habituel, d'une notion d'irréalité. Il dit d'ailleurs que « La « réalité » [...] suppose une effectuation matérielle, une présence tangible. »¹⁷³. D'ailleurs pour lui, le terme de « réalité virtuelle » ressemble à un oxymore, puisque à priori les deux termes sont antithétiques. Il ajoute également que pour être virtuelle une entité doit être « déterritorialisée » et doit être « capable d'engendrer plusieurs manifestations concrètes en différents moments et lieux déterminés, sans être pourtant attachée elle-même à un endroit ou à un temps particuliers. »¹⁷⁴. Mais pour Pierre Lévy, bien qu'on ne puisse pas associer de coordonnées tant spatiales que temporelles à cette entité virtuelle, ne la rend pas irréaliste pour autant. Puisque selon lui, notamment d'un point de vue plus philosophique, « Le virtuel ne s'oppose pas au réel mais à l'actuel : Virtualité et actualité sont seulement deux modes différents de la réalité. »¹⁷⁵. Il ajoute que Le « virtuel » existe sans pour autant être là. Pourtant il faut mettre un bémol à cette remarque. L'information même virtuelle est localisable puisqu'elle est nécessairement enregistrée à un endroit déterminé. Il reprend ensuite en disant que l'information numérisée s'apparente au virtuel puisque selon lui « Les codes informatiques inscrits sur les disquettes ou les disques durs des ordinateurs invisibles, aisément copiables ou transférables d'un nœud à l'autre du réseau sont quasiment virtuels puisqu'ils sont presque indépendants de coordonnées spatio-temporelles déterminées. Au sein des réseaux numériques, l'information est évidemment physiquement située quelque part, sur un support donné, mais elle est aussi virtuellement présente en chaque point du réseau où on la demandera. »¹⁷⁶. Par cette remarque il met en relief le caractère dual et paradoxal de l'information « virtualisée ».

Ainsi à partir de cette constatation, n'est-il pas possible d'affirmer l'existence d'une matérialité nouvelle relative à l'écrit électronique. Cette matérialité est justifiée et justifiable par l'existence d'opérations physiques qui peuvent être menées sur cet objet. Ainsi pour pouvoir par

¹⁷³ LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*. Paris : O. Jacob, Conseil de l'Europe, 1997. Chapitre III : Le numérique et la virtualisation de l'information, Du virtuel en général, p. 56

¹⁷⁴ LEVY, Pierre, ref 173, p.56

¹⁷⁵ LEVY, Pierre, ref 173, p.56

¹⁷⁶ LEVY, Pierre, ref 173, p.57

exemple manipuler un écrit électronique, n'est il pas nécessaire d'être en présence d'une véritable existence dans cette «réalité virtuelle». Même plus facilement structurable et transportable, un document électronique est présent et réel dans cette réalité virtuelle. Pierre Lévy expose une idée sur la nature physique des données informatiques lorsqu'il affirme que « Même si l'on parle souvent d'«immatériel» ou de « virtuel» au sujet du numérique, il faut insister sur le fait que les traitements en question se ramènent toujours à des opérations physiques élémentaires sur les représentants physiques des 0 et des 1 : effaçage, substitution, tri, arrangement, aiguillage vers tel ou tel lieu d'enregistrement ou canal de transmission. »¹⁷⁷. De même lorsqu'il expose l'exemple d'une image numérisée, il dit que « [...]la photo a été « dématérialisée » puisque la suite de nombres est une description très précise de la photo [...]. Cependant, la description elle-même ne peut subsister sans support physique : elle occupe une portion déterminée de l'espace, elle mobilise un matériau d'inscription, toute une machinerie qui coûte et qui pèse, elle demande une certaine énergie physique pour être enregistrée et restituée. [...] le codage numérique de l'image [...]n'est pas « immatériel » à proprement parler, mais il occupe moins d'espace et pèse moins lourd qu'une photo sur papier ; [...]. Plus fluide, plus volatil, l'enregistrement numérique occupe une position très particulière dans la procession des images, en amont de leur manifestation visible, non pas irréel ou immatériel mais virtuel. »¹⁷⁸. Cette dimension nouvelle de la matérialité est également soutenue par Yves Jeanneret et Emmanuël Souchier lorsqu'ils parlent d'écrit d'écran et également par Dominique Cotte, qui propose pour aller encore plus loin le concept d'« écrit dans l'écran ». Il dit notamment :« L'expression « écrit d'écran » a été exposée par Yves Jeanneret et Emmanuël Souchier. Il nous paraît juste de désigner par là une réalité sémiotique qui est spécifique, et de sortir ainsi de la simple opposition entre l'écrit (souvent employé pour « imprimé ») et l'écran, opposition rendue facile par la consonance des deux termes. Ce qu'il y a sur l'écran c'est aussi de l'écrit. On pourrait parler aussi de « l'écrit dans l'écran » pour désigner le passage d'un même écrit-matrice de son support papier à son support écran, et rendre compte de toutes les modifications que son passage induit. »¹⁷⁹. Ce concept renforce le fait que nous sommes bien en présence d'une

¹⁷⁷ LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe*. Paris : O. Jacob, Conseil de l'Europe, 1997. Chapitre III : Le numérique et la virtualisation de l'information, Le numérique, p.62

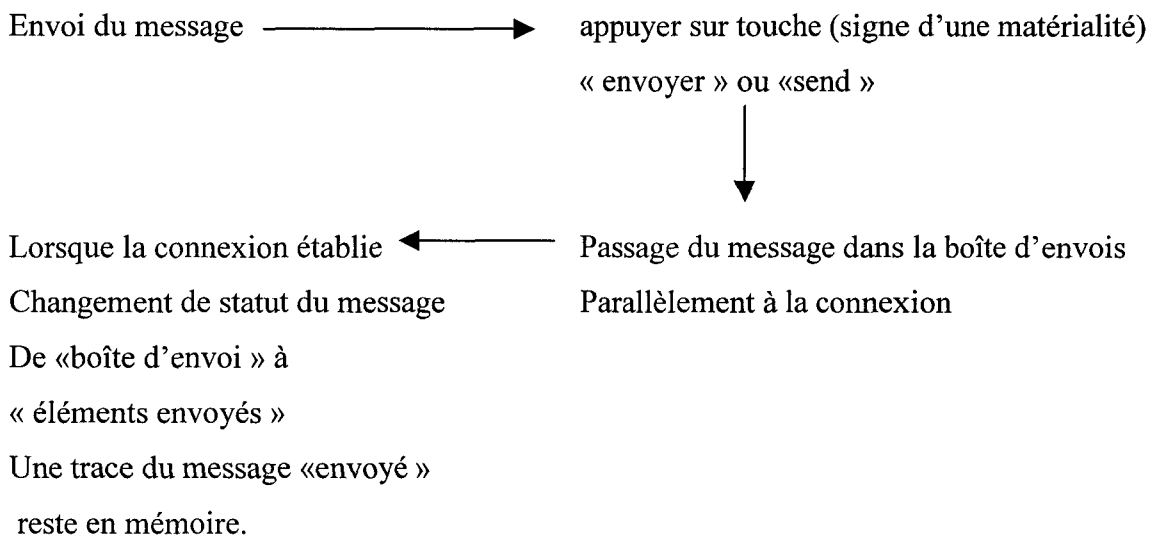
¹⁷⁸ LEVY, Pierre, ref 177, Chapitre III : Le numérique et la virtualisation de l'information, Dématérialisation ou virtualisation, p.64-66

¹⁷⁹ COTTE, Dominique. Thèse de doctorat : *Sauts technologiques et ruptures dans les modes de représentation des connaissances. Etude sur le texte numérique comme objet technique*, Université de Lille3, 1999, p.116

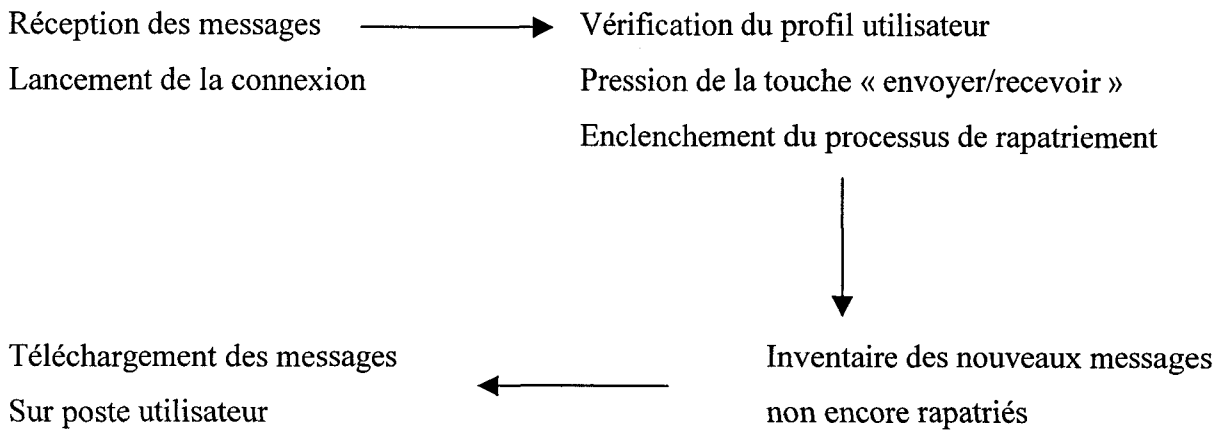
matérialité nouvelle qui s'applique non seulement à l'écrit lui-même mais également au support qui le reçoit. Ce concept « écrit dans l'écran » fait également penser à un acte d'écriture sur un support au delà de l'écran. Les caractères que l'on croit à tort immatériaux sont « gravés » dans ce nouveau matériau issu de la vidéosphère. La surface d'écriture n'est pas directement ni humainement palpable puisqu'elle est dans l'écran, mais existe néanmoins puisqu'il est possible d'y apposer des caractères ou de réaliser des manipulations sur cet écrit. En modifiant l'écrit on touche également au support puisqu'ils sont intimement liés. Le support existe, mais différemment. Il prend en compte les caractéristiques du virtuel, la nécessité d'une fluidité et d'une malléabilité plus importante pour accéder à une transmission plus rapide des documents.

3.3.2 La notion de mouvement : illusion ou réalité ?

Cette matérialité est également ressentie d'une autre façon : lors d'un envoi ou de la réception d'un message, le mouvement que l'on confère à cet objet est significatif. Plus précisément lorsqu'on envoie un message toute une procédure est mise en place. Ce schéma en fait l'inventaire.



Lors de la réception du message un phénomène similaire se produit. Le mouvement de réception est bien réel puisqu'il s'agit d'un rapatriement des messages à partir du serveur du provider qui gère le compte de messagerie.



Ces procédures sont assez similaires avec n'importe quel logiciel de messagerie. On mime le parcours « postal » du mail. A partir de la description schématisée de ces procédures, il est possible de mettre en avant plusieurs choses. Tout d'abord, dans les interfaces de logiciels, on trouve des « boutons ». Leur pression génère une action ou permet d'accéder à une autre fenêtre de dialogue, par exemple. Ces boutons miment une matérialité qui nous est connue et familière. Ensuite les notions de « boîte d'envoi » ou « boîte de réception » par exemple, sont des contenants matériels de notre réalité qui sont transposés dans la virtualité. La présence de ces signes témoigne d'une volonté de renforcer l'apparence matérielle de cette réalité parallèle. Dans la même lignée, la présence d'un contenant du message électronique symbolisé par l'enveloppe, elle-même contenant matérielle de la réalité tangible, ajoute non seulement une part matérielle mais également comme nous l'avons vu avec le schéma, mime habilement le parcours « postal » du mail. Alors illusion ou réalité ? Cette impression de mouvement n'en est pas seulement une puisqu'il existe un réel transfert de l'écrit électronique, d'un point à un autre. Après avoir questionné cette dimension matérielle de l'écrit électronique attardons nous à présent sur le positionnement du corps par rapport à cette nouvelle matérialité. Et voyons également comment, l'Autre parvient malgré tout à se manifester au travers de cet écrit particulier.

3.4 La présence à distance : mutation du rapport au corps.

Quel rapport le corps entretient-il avec cette nouvelle réalité ? C'est ce à quoi nous allons nous intéresser en abordant tout d'abord le problème de sa position et de sa transposition au sein de cette nouvelle donne matérielle, spatio-temporelle. Puis nous verrons comment se manifeste la présence de l'Autre au travers de ce nouveau moyen de communication écrite. C'est enfin sur le problème du fétichisme électronique que se portera notre interrogation.

3.4.1 Le corps et la virtualisation : nouveau rapport au monde et à l'écrit.

La part qui nous rattache au réel, à la réalité tangible et palpable s'amenuise avec la virtualisation. Pourtant le corps n'est pas absent de cette nouvelle réalité : il se transforme. Le corps humain devient pesant dans cette « réalité virtuelle ». Pour pouvoir y exister, l'esprit doit se séparer du corps pour se réincarner dans un corps « virtuel ». Sur le Web, dans certains cas, des lieux de rencontres « virtuels » sont créés pour permettre à ces « avatars », spirituellement incarnés, d'évoluer dans une temporalité et une spatialité qui leurs sont viables. On appelle « avatar » une sorte de corps « virtuel » capable de prendre une multitude de forme. Jean Louis Weissberg dit d'ailleurs que « La forme des entités déplacées, tels les « avatars virtuels », est strictement dépendant de ces sélections opérées. Tel « avatar » privilégiera la qualité graphique des costumes, un autre la qualité sonore, un autre la copie conforme d'un visage. C'est dire si ces transformations altèrent et redéfinissent les acteurs engagés ainsi que leur relation. »¹⁸⁰. L'écran détermine une limite physique entre le réel et le virtuel. Il peut être vécu comme une frontière plus ou moins fragile. Il peut également être perçu comme un miroir qui rend visible « l'autre côté, l'autre réalité ». Miroir également complaisant puisqu'il renvoie une image valorisante à l'individu dans la mesure où elle est choisie par lui (choix d'un avatar ou d'une identité). Le corps virtuel choisi est porteur d'une signification forte. Il est une transcription physique d'une personnalité. Le corps est, dans cette réalité, davantage le reflet d'une personnalité, et la limite imposée par l'apparence humaine est

¹⁸⁰ WEISSBERG, Jean-Louis. *Présences à distances : déplacement virtuel et réseaux numériques. Pourquoi ne croyons nous plus au pouvoir de la télévision.* Paris : L'Harmattan, 1999, 304 p.

transformée et évacuée. Tel un masque il peut tantôt incarner une protection ou sert à attirer l'attention et la fascination de l'Autre.

Comment s'effectue le lien entre cette double réalité, cette double dimension, cette double matérialité ? Le corps physique de la réalité tangible, n'accède et ne « touche » la seconde dimension que par l'intermédiaire d'un dispositif technique périphérique permettant une substitution, ou plutôt un prolongement du sens ou du membre dans l'autre réalité. Cet appareillage technique est constitué d'une souris, d'un clavier ou encore de tablette graphique, de joysticks. Ces instruments, relais d'un dialogue avec la « réalité virtuelle », autorisent la réalisation d'une action sur cet autre environnement. Ils permettent une communication et une manipulation au delà de la limite physique qui est imposée par l'écran à notre dimension humaine. Le toucher est instrumentalisé et se modifie sensiblement. De ce nouveau repositionnement du corps par rapport à son environnement, découle nécessairement un nouveau rapport à l'écrit et une transformation de l'acte d'écriture. De la même manière, s'engage une instrumentalisation de l'acte d'écriture qui met en avant une distanciation plus forte par rapport au support. C'est ce que nous avons partiellement évoqué dans la première partie de ce travail. Une impression de perte de maîtrise de cet acte peut renforcer le malaise. La modification du rapport et de la situation du corps par rapport à l'écrit engendre des actes particuliers visant à une réappropriation corporelle de l'écrit. Cette attitude peut trouver une illustration claire dans l'acte consistant à dédicacer un manuscrit dactylographié et imprimé. C'est d'ailleurs ce qu'évoque Daniel Bounoux lorsqu'il pose cette question, qui met clairement en évidence cette problématique et le rapport corporel paradoxal entretenu avec l'écrit imprimé. Il se demande « Pourquoi les auteurs se prêtent-ils à des signatures, sinon pour atténuer, en paraphant l'imprimé, la reproduction mécanique de leur œuvre par l'empreinte d'une trace physique et d'une relation « personnelle » ? »¹⁸¹. Cette attitude témoigne d'une volonté forte de la part de l'Homme d'afficher sa domination sur la machine. C'est également ce qu'évoque Emmanuël Souchier lorsqu'il écrit dans son article, *L'écrit d'écran, pratiques d'écriture et informatique* que « L'écrit est à son tour devenu un travail en miettes, le désir de renouer avec la trace exprimée par certains créateurs ou celui, plus banal, qui consiste à apposer une formule de politesse au bas d'un courrier imprimé ont pris tout leur sens. L'homme (anthrologique, social, psychologique...) s'exhibe en affirmant sa domination sur l'imprimé-machine. Etre de trace manuscrite, spatiale et

¹⁸¹ BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande*. Paris : La Découverte & Syros, 1998. 5. Les outils de la raison : la chaîne des inscriptions, le passage de l'écrit à l'imprimé, p.84

corporelle, l'homme revendique ainsi son existence au monde... »¹⁸². Cette volonté d'affirmer une suprématie humaine, se retrouve également dans le mail. Pourtant elle s'exerce de manière plus discrète parce que la lutte contre le dispositif technique pour l'appropriation de l'écrit est plus difficile à mener. Comme nous l'avons vu, en évoquant notamment les caractéristiques de l'écrit électronique, la « dictature » du dispositif technique apparaît plus difficile à déjouer. Les traces physiques que l'homme tente de laisser témoignent difficilement de sa domination néanmoins comme nous allons le voir, cette résistance à la « dictature électronique » s'exerce par le biais de différents subterfuges.

3.4.2 Les signes du corps dans l'écrit électronique : comment se manifeste la présence de l'Homme dans le courrier électronique ?

La manifestation de la présence de l'Autre, par une l'apparition de signes particuliers, est très réduite parce que les contraintes générées par le support électronique, la « dictature » du dispositif technique et celle du clavier, semblent parfois pesantes. A première vue, la manifestation de l'interlocuteur ne serait que textuel. Il serait identifiable par le biais de sa syntaxe, de son style d'écriture, de constantes remarquables au gré des messages envoyés. De même, il apparaît également que le corps s'efface davantage derrière le dispositif technique. En effet, l'investissement corporel est amoindri dans l'acte d'écriture. Ce changement est en partie dû à un éloignement physique entre le « scripteur » et le support d'écriture électronique. Le seul lien est fait par l'intermédiaire du clavier qui se substitue à la plume ou au stylo. D'autres outils périphériques, instruments de l'écriture, peuvent être mis à la disposition du « scripteur », comme par exemple la tablette graphique. L'utilisation de tel instrument d'écriture modifie la graphie : l'exemple est flagrant entre la tablette graphique et le clavier ou la souris. L'usage du terme « scripteur » est assez étrange dans ce contexte pourtant, il apparaît valable et justifié dans la mesure où l'individu se trouve en position d'écrivain sur ou dans une surface issue d'une nouvelle matérialité, comme nous l'avons vu. La tablette graphique permet de préserver davantage la forme de la trace manuscrite. Le tracé initial est conservé du point de vue formelle en dépit de la numérisation. Les signes porteurs de la présence de l'Autre sont assez peu nombreux mais il apparaît que des stratégies pour contourner ces difficultés émergent.

¹⁸² SOUCHIER, Emmanuël, ref 172, p.111

du corps de l'autre avec lequel effacer son absence, ce signe de son propre corps remis ; il s'agirait d'offrir et de recevoir symboliquement des corps. Ces corps, ces lettres incarnées, se substituaient au présent dysphorique de la séparation : nous ne sommes pas ensemble et nous souffrons de cela, mais nous pouvons nous toucher et lutter contre les outrages du temps, nous unir *par* le papier (il faut insister : pas seulement *sur* le papier) et rêver aux retrouvailles.»¹⁸³. Toutefois il est bon d'apporter une contre remarque à cette citation. L'e-mail n'est pas désincarné, s'il l'était chaque message serait identique et quasiment impersonnel. Or dans nos pratiques électro-épistolaires, force est de constater que le correspondant se manifeste d'une manière fort personnelle au travers de son écrit, par l'intermédiaire d'un apport de signes divers. De la même manière il symbolise un lien fort entre les deux correspondants dans le cadre d'une communication interpersonnelle. Bien que les signes de la présence de l'Autre soient moins nombreux et moins perceptibles, ils n'en sont pas moins très présents. Pour cette raison interrogeons nous sur le fait d'une dimension fétichiste associée à l'e-mail.

3.4.3 Du fétichisme épistolaire au fétichisme électronique : peut-on croire en l'émergence d'un nouveau rapport à l'écrit électronique ?

Le fétichisme d'un point de vue psychanalytique a été traité notamment par Freud. Il décrit notamment cet état pathologique dans *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Le fétichisme diffère de la perversion parce qu'il procède d'une analogie entre un objet et une partie du corps (ou du corps dans son ensemble). Le premier, en se substituant, symbolise l'Autre souvent absent. Le « désir sexuel », s'il en est, est reporté sur l'objet. Mais le fétichisme peut également résulter d'une substitution de l'objet sans aucune connotation sexuelle. Le substitut incarné par l'objet provenant de l'autre permet d'établir une relation avec lui, d'instaurer un lien. Mais il peut également porter sur une caractéristique physique (couleurs de cheveux par exemple), un vêtement, une attitude. Dans ce cas, cette condition doit être remplie pour que le but sexuel soit atteint. Le fétichisme impose à l'objet une dimension symbolique. Il n'est pas seulement lui-même mais il est également incarné par l'Autre. Il incarne à lui seul un relais entre celui qui possède le fétiche et la personne qu'il représente. Il construit dans ce cas un lien physique et charnel, ainsi sa nature propre et son

¹⁸³ MELANCON, Benoît. *Sévié @ Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent : Fidès, 1996. Deuxième remarque, p.23

essence même s'effacent pour être substitués par les traits et la corporalité de l'Autre. Sur un plan plus ethnologique, le fétichisme relève donc d'une tendance à accorder un pouvoir magique et une dimension sacrée à un objet. Une vénération de celui-ci s'exerce par la mise en place de rituels sacrés. Ainsi, après avoir défini ce qui caractérise le fétichisme, penchons nous sur le cas du fétichisme épistolaire et voyons s'il existe un prolongement jusqu'au fétichisme électronique.

Benoît Mélançon, dans son ouvrage *Séviigné @ Internet* et dans un article paru dans *Libération* du 15 janvier 1999 affirme que l'on ne peut pas avoir de comportement fétichiste à l'égard du message électronique. Il défend la thèse selon laquelle la différence essentielle qui séparerait radicalement l'e-mail de la lettre serait le fétichisme. Selon les idées qu'il développe dans son ouvrage, l'e-mail est dématérialisé et plus grave encore pour le fétichisme il est désincarné. Le fétichisme repose sur la vénération d'un objet palpable à qui l'on confère une dimension sacrée et symbolique. A travers l'objet, c'est l'autre qui transparait. Dans cette approche où le corps est très présent, l'e-mail apparaît si l'on prend en compte ces critères, dénué de toute dimension symbolique et affective. De même, la ritualisation qu'il est possible de construire autour de l'objet épistolaire, prend une toute autre dimension dans le cas du courrier électronique. Comme il l'évoque, on ne peut pas déchirer un e-mail, ni le brûler (dans le cas où il passe du statut électronique au statut papier par voie d'impression) d'une manière aussi symbolique. La lettre fait partie de l'ordre du palpable, un contact physique direct peut s'effectuer avec cet objet, qui dans le cas du fétichisme, peut devenir source de fantasme et de sacré. Il dit notamment que « Le fétichisme qui caractérise la lettre n'a pas cours électroniquement : on ne saurait reconnaître la calligraphie dans une adresse électronique ; le message ne vient recouvert d'aucune enveloppe troublante de parfum ou mystérieuse par la surcharge de ses timbres exotiques, transmettre un objet que l'autre a touché le premier... »¹⁸⁴.

Benoît Mélançon associe au fax une valeur, une part de fétichisme. Il dit notamment qu'il n'y a plus un mais deux objets fétiches. Or, si nous prenons en compte cette idée, le message électronique, une fois imprimée, ne pourrait-il pas avoir la même valeur ? On confère à la télécopie un caractère sacré alors que l'autre n'a en sa possession qu'une copie de l'original qui reste aux mains de l'émetteur. De même comment peut-elle être le signe d'une quelconque incarnation de

¹⁸⁴ MELANCON, Benoît, ref 183, Première remarque, p.14

l'Autre puisque l'émetteur n'a eu aucun contact physique avec l'objet. Alors même insaisissable, même intouchable, l'e-mail ne pourrait-il pas acquérir une part de fétichisme lui aussi ? Benoît Mélançon tend à associer cette dimension symbolique à la notion de matière. Ce point de vue est très logique mais n'est-il pas envisageable de transposer cette notion dans un autre rapport au monde. La nouvelle matérialité de l'écrit ne pourrait-elle pas engendrer une nouvelle forme de fétichisme : le fétichisme électronique ?

Il y a par évidence, une part de fétichisme dans la façon de gérer les courriers électroniques. A l'envoi il paraît essentiel d'ajouter une part de soi dans le message. Cela se fait de manière plus ou moins visible mais la « griffe » personnelle est pourtant toujours présente. Cette manifestation personnelle peut se manifester par l'apposition d'une signature électronique, par exemple, mais pas seulement. De même à la réception des messages, le simple fait de conserver des écrits dont le contenu informationnel est obsolète, par exemple, témoigne d'une volonté, peut être pas nécessairement consciente, d'accorder aux e-mails reçus une dimension sacrée. Le choix de conserver ou non un écrit électronique dépasse dans ce cas précis la notion d'information, l'identité du destinataire devient un critère essentiel qui domine tout le reste. C'est l'autre qui rend cet objet fétiche, parce que son nom y est apposé et parce qu'il est destiné nominativement et de façon personnelle à un individu. Cet écrit peut être tout comme une lettre associé à un événement particulier, un souvenir d'un moment d'existence et cette dimension de mémoire très prégnante dans le cas de l'écrit électronique, apporte au message une connotation particulière qui l'érige au rang de fétiche. Dans les listes de diffusion cette relation à l'écrit est un peu plus difficile à imaginer puisque les envois ne sont pas personnellement destinés à un interlocuteur particulier. Il peut avoir lieu dans le cas où l'auteur du message impersonnel représente un intérêt pour le destinataire. Cette seconde version du fétichisme laisse présager que cette attitude ne dépend pas uniquement de la dimension matérielle de l'objet. La matérialité peut être différente mais réelle même si elle est imperceptible par les sens humains qui associent nécessairement la matérialité au toucher. Or, comme nous l'avons déjà précédemment évoqué, le toucher n'est pas un sens sollicité dans le cas de l'écrit électronique. Pourtant le fétichisme électronique ne peut être uniquement textuel comme l'affirme Benoît Mélançon dans cette remarque extraite de Sévigné @ Internet. Il dit que « Le fétichisme épistolaire est textuel (dans la lettre, on parle d'objets fétichisés) et matériel (la lettre est un fétiche auquel, de plus, on peut adjoindre un autre fétiche, sous la forme d'un objet

l'accompagnant) : si tant est qu'un fétichisme électronique soit concevable, il ne saurait être que textuel. »¹⁸⁵.

De même, comme nous l'avons vu, c'est un nouveau rapport au corps qui s'instaure. Plus éloigné de notre conception humaine du corps, le fétichisme électronique ouvre de nouvelles portes et donne au fétichisme un nouveau statut et de nouvelles propriétés. Nous l'avons évoqué, en dépit des attaques faites au courrier électronique sur son caractère faussement « immatériel », ou « dématérialisé », une nouvelle donne s'installe dans les critères définissant la notion de matérialité. Ce n'est plus cette réalité palpable et tangible qu'il faut aujourd'hui prendre en considération dans le cas de l'écrit électronique. Dans cette nouvelle donne communicationnelle, il faut en faire le deuil, pour permettre à l'homme une projection extra-corporelle. L'e-mail n'est pas immatériel, il est matériellement nouveau. Une matérialité neuve, qui exclut le toucher direct, le contact charnel et palpable avec l'objet écrit. L'ensemble constitué de bits informatiques, peut être sacralisé au même titre qu'une lettre manuscrite. Même si dans sa dimension symbolique, la destruction d'un courrier électronique dans un but de catharsis, est moins spectaculaire, la portée du geste engendre un résultat identique. Lorsqu'un mail est définitivement détruit il n'y a plus la moindre trace de son existence, pas même quelques résidus ou quelques cendres. La portée dramatique et passionnelle associée à ce geste de destruction physique de l'objet sacralisé, est sans doute plus intense dans le cas de la lettre puisque la destruction est unique et irrémédiable. Tandis que pour le message électronique sacrifié, lorsqu'il est supprimé une première fois, il reste une trace stockée dans les « éléments supprimés ». Le geste perd un peu de son poids symbolique puisque pour détruire un message électronique, dans la plupart des cas, il faut renouveler l'acte de suppression deux fois successives. Cela laisse un sursis à l'écrit électronique et cela permet une reconsidération de l'acte : cela autorise l'erreur ou l'emportement.

¹⁸⁵ MELANCON, Benoît, ref 184, p.19

4 Analyse méthodologique : genèse d'une première action de recherche, récit d'un parcours initiatique.

La quête d'un objet d'étude et construction d'une réflexion :

L'aventure a débuté par un intérêt et aussi une fascination pour l'écrit électronique et plus généralement par les nouvelles formes d'écrit et d'écriture que l'Internet et des réseaux de télécommunication numériques ont fait émerger . Fascination pour le texte numérique mais surtout pour l'e-mail tant pour la richesse sémiologique qu'il présente que pour les usages particuliers qu'il génère. De plus le dispositif technique mis en place autour de cet outil de communication m'était complètement inconnu au début de la réflexion. Aussi, c'est à un apprivoisement de l'objet technique qu'il fallut procéder parallèlement au travail d'investigation et de questionnement de l'objet. Après avoir porté mon choix sur cet objet d'étude, la première étape du travail consista en une mobilisation d'idées. Cette méthode permet de mettre à plat et de faire l'inventaire des connaissances (très faibles) que j'avais sur l'objet mais également elle fit resurgir des pistes préalablement occultées. Cet objet est relativement nouveau et il a jusqu'à présent été très peu traité. Pourtant il est d'un intérêt très important tant sur le plan de l'écrit qu'il génère que pour la mythologie qui se crée autour de lui. Le choix de l'objet d'analyse réalisé, il fallut engager des recherches documentaires pour constituer une bibliographie sur laquelle allait s'appuyer l'étude.

La recherche documentaire, recherche multisupport et multiplication des difficultés:

Parallèlement à la recherche de pistes pertinentes, un travail d'investigation fut entrepris à la fois dans les méandres documentaires dont regorge la bibliothèque mais il fallut également apprendre à naviguer sur le Web sans couler ou boire la tasse au milieu de cet océan informationnel. La difficulté principale rencontrée sur le Web est liée à l'utilisation optimale des moteurs de recherche. Le choix du descripteur, du mot clé est assez difficile parce que déterminant pour la sélection des sources et discriminant pour l'apparition des réponses à la requête. Par exemple si l'on cherche « emoticons » on tombe en général sur des sites francophones et si on écrit « binette », les sites québécois sont davantage ciblés. Pour accéder à des sites anglophones et pour ratisser large, il fallait préférer le terme « smiley ». Cet exemple anodin, a le mérite de fournir une illustration claire

de la particularité de la recherche sur Internet. Elle détruit également le mythe selon lequel, il est possible d'accéder à toutes les informations de façon transparente. On peut certes y avoir accès mais encore faut-il savoir comment. De plus un choix doit ensuite s'opérer à l'affichage des réponses à notre requête. Il s'agit de déceler le document pertinent parmi la masse informationnelle présélectionnée. Le mode de classement imposé par le moteur de recherche, « par degré de pertinence » ne porte pas toujours ses fruits. De plus en plus dans certains moteurs de recherche, ce sont les sites commerciaux qui apparaissent en tête de liste. Ainsi la pertinence n'est plus le seul critère mais on assiste à une surenchère du prix à payer pour être sûr d'être bien classé dans la liste des sites « élus ». Une seconde difficulté assez voisine apparut lors de la recherche de documents au sein de la bibliothèque. Le peu de littérature existant sur l'e-mail ajouté à la difficulté de trouver la bonne vedette matière lors de la recherche sur OPAC (On-line Public Access Catalog) et sur les outils de recherche bibliographiques (Electre, etc.) ne firent que compliquer la démarche. Le moyen de contourner les difficultés relatives au titre pas toujours explicite, au descripteur pas toujours parlant, en un mot confronté au silence et au bruit documentaire, je pris la décision d'entreprendre parallèlement une sélection d'ouvrages repérés par leur cote et directement sur les rayons en accès libre. A ce moment, les enseignements dispensés en maîtrise me guidèrent dans mon choix. L'association de cette double démarche de recherche documentaire porta ses fruits. Pour ce qui est des articles, il fallut procéder au dépouillement de bon nombre de périodiques qui ne comportaient pas d'index cumulatifs consultables sur le lieu de recherche. De plus, le nombre assez restreint de banques de données appliquées à ce genre de problématique m'obligea à engager une lecture des sommaires d'un certain nombre de revues. Après la constitution d'une bibliographie assez importante, du fait de la multiplicité des pistes exploitables, il fallut procéder à un « désherbage » documentaire. Certaines références furent évacuées de la liste des ouvrages sur lesquels se baserait ce travail. Cette élimination restrictive et critique ne put se faire qu'en passant par une manipulation du document lui-même et par l'analyse du paratexte (index, sommaire, auteur, statut de l'auteur, date, etc.). Une liste de références se constitua mais pas de façon définitive. Car tout comme la réflexion, la bibliographie est en mutation jusqu'à ce que le point final de la rédaction soit apposé. Toutes les étapes sont interdépendantes car en effet au gré des lectures la réflexion mûrit et au gré de l'avancée du travail de recherche, l'ajout ou la suppression de documents « élus » s'effectuent.

La construction du plan, une étape charnière :

L'étape de l'élaboration du plan fut la plus longue et la plus compliquée. La difficulté de structurer davantage la problématique, alliée à l'orientation que l'on choisit de donner au travail et à la recherche de points d'ancrage dans la réflexion, sont autant de problèmes à surmonter. A cet instant les conseils du directeur de mémoire sont essentiels et déterminants pour la suite du travail. C'est un moment charnière dans l'élaboration du mémoire. Le plan incarne le squelette du travail, de lui découle toute la pertinence et l'orientation de la réflexion menée. Au départ, le plan était assez pauvre parce qu'il ne prenait en compte qu'un nombre limité d'éléments ne permettant pas de parvenir à l'élaboration d'un travail suffisamment consistant. Trop précis, pas suffisamment ancré dans une perspective historique, après maints remaniements et restructurations successives, ce travail put enfin démarrer. La structure était posée, libérée de cette préoccupation organisationnelle, la réflexion put s'approfondir et prendre de l'ampleur. Ce travail aurait pu prendre plusieurs directions. Une approche ne prenant en compte qu'un aspect particulier de l'objet, comme par exemple le langage, un point de vue plus technique ou davantage porté vers la sémiologie, aurait pu être choisie. Mais compte tenu du peu d'écrits réalisés autour de cet objet, c'est une réflexion plus généraliste qui fut préférée. Ainsi, cette approche permit une recontextualisation de l'objet dans des environnements historiques, sémiologiques, psychologiques, linguistiques, culturels et sociologiques. De même une étude d'e-mails aurait également pu être entreprise mais là encore il fallait constituer un corpus à partir de correspondances électroniques extérieures, car étudier ses propres correspondances n'est jamais très neutre ni très objectif. L'inscription à des listes de diffusion et à des forums, me permit de prendre un peu de recul par rapport à mes propres pratiques et sans pour autant servir de base à ce travail, cette consultation de correspondance extérieure engendra la prise de conscience de certains usages récurrents sur le Net.

CONCLUSION :

Ce travail, à travers les nombreuses perspectives abordées, a permis de mettre en lumière certaines caractéristiques de l'e-mail. Loin d'être un objet isolé, le-mail s'inscrit dans une continuité par rapport à ce qui a précédé, tant du point de vue de l'évolution technologique que des changements formels de l'écrit. Générateur de nouveaux usages et d'une nouvelle façon de communiquer, c'est aussi sur l'aspect syntaxique et plus généralement linguistique, que ce nouveau moyen de communiquer agit. Ecrit nouveau, sa métamorphose a également été engendrée par la transmutation des supports d'écriture. Riche, c'est un objet à multiples facettes qui regorgent d'une abondance de signes, ce qui en fait un écrit intéressant sur le plan sémiologique. De même son usage au sein du « Cyberspace », crée des transformations dans les pratiques de communication, rendant plus fragiles les notions d'espace privé et d'identité. La possibilité de diffusion d'une correspondance à grande échelle, accroît par contre la notion de responsabilité dans l'écriture des propos. Mais au delà de cette dimension, c'est également à un nouveau rapport au temps et à l'espace qu'il faut aujourd'hui se confronter pour vivre et communiquer. Dans ce flux quasi permanent, l'E-mail brille par son caractère asynchrone. Egalement, comme nous l'avons vu, il est aujourd'hui envisageable de soutenir la thèse de la matérialité de l'écrit électronique. Matérialité différente et nouvelle à partir de laquelle s'établit une reconfiguration de la position du corps. Notre enveloppe charnelle n'échappe pas non plus à ces avatars. Ce nouveau rapport au corps et le lien qu'il entretient avec l'écrit, a permis de proposer une hypothèse sur la notion de fétichisme électronique. Les nombreuses perspectives soulevées par l'intermédiaire de ce travail, mériteraient un approfondissement, pour permettre d'aller au delà de certaines pistes à peine ébauchées. Dans une prochaine approche, l'idéal serait de concentrer la recherche sur un point de vue très précis, à l'inverse de ce travail qui s'est volontairement inscrit dans une perspective généraliste. La richesse de cet écrit est grande et de nombreuses pistes restent encore à explorer...

BIBLIOGRAPHIE :

LES LIVRES

BALLE, Francis, EYMERY, Gérard. *Les nouveaux médias*. Paris : PUF, 1984. 127 p. (Que sais – je ; 2142). ISBN 2-130383157

BELIS Marianne. *Communication : des premiers signes à la télématique, essai*. Paris : Eyrolles, 1989. 190p. ISBN 2-

BOYER, Henri. *Eléments de sociolinguistique : langue, communication et société*. Avec la collab. de Gloria Bayo. 2^e ed. revue et corrigée. Paris : Dunod, 1996. 147 p.. ISBN 2-10-003255-0.

BOUGNOUX, Daniel. *La communication par la bande : introduction aux sciences de l'information et de la communication*. Paris : La Découverte & Syros, 1998. 280 p. (La Découverte / Poche, Sciences humaines et sociales). ISBN2-7071-2867-8.

BRETON, Philippe. *L'utopie de la communication : le mythe du village planétaire*. Paris : La Découverte, 1997. 171 p. (La Découverte Poche ; 29, Essais). ISBN 2-7071-2702-7.

CASTEL, François du. *La révolution communicationnelle : les enjeux du multimédia*. Paris : L'Harmattan, 1995. 186 p. . (Dynamiques d'entreprises). ISBN 2-7384-3348-0.

CASTELLS, Manuel. *La société en réseaux : l'ère de l'information*. Trad. De l'anglais par Philippe Delamare. Paris : Fayard, 1998. 613 p. . ISBN 2-213-60041-4.

DEBRAY, Régis. *Cours général de médiologie*. Paris : Gallimard, 1991.395 p.. ISBN 2-070722929.

ESCARPIT, Robert. *L'écrit et la communication*. 5^e Ed. Paris : PUF, 1993.128 p. (Que sais-je ? ; 1546). ISBN 2-13-038819-1.

- FLICHY, Patrick. *Une histoire de la communication moderne : espace public et vie privée*. Paris : Ed. La Découverte, 1991. 281 p. ISBN 2-7071-2074-X.
- GOODY, Jack. *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*. Paris : Armand Colin, 1986. 197 p. . ISBN 2-200-36114-9.
- GOODY, Jack. *La raison graphique : domestication de la pensée sauvage*. Paris : Editions de Minuit, 1986. 274 p. . ISBN 2-7071-1676-9.
- GRISSET, Pascal. *Les révolutions de la communication XIXe-XXe siècle*. Paris : Hachette, 1991. 255p. .ISBN 2-01-015958-6
- HANOTTE, Christophe. *Les messageries électroniques : systèmes et techniques*. Paris : PUF, 1998. 128p. .(Que sais-je ;3412). ISBN 2-13-049472-2.
- JEAN, Georges. *Langage de signes, l'écriture et son double*. Paris : Gallimard, 1989. 207p.. (Découvertes Gallimard, Archéologie).ISBN 2-07-053084-1
- LEVY, Pierre. *Cyberculture : rapport au conseil de l'Europe dans le cadre du projet des Nouvelles Technologies, coopération culturelle et communication*. Paris : O. Jacob, Conseil de l'Europe, 1997, 313 p. ISBN 2-7381-0512-2.
- LEVY, Pierre. *Qu'est-ce que le virtuel ?*. Paris : La Découverte, 1995. 156 p. . ISBN 2-7071-2515-6.
- MARCHAND, Marie. *La grande aventure du...Minitel*. Paris : Larousse, 1987. 197 p. . ISBN2-03-518237-9.
- MATHIAS, Paul. *La cité Internet*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997. 134 p. (La bibliothèque du citoyen). ISBN 2-7246-0729-5.

MATTELART, Arnaud. *La mondialisation de la communication*. Paris : PUF, 1996. 127 p. (Que sais-je ? ; 3181). ISBN 2-130479456.

MELANCON, Benoît. *Séigné@Internet : remarques sur le courrier électronique et la lettre*. Saint Laurent : Fides, 1996. 57 p..(Les grandes conférences). ISBN 2-7621-1918-9.

MONOT, Philippe, SIMON, Michel. *Habiter le cybermonde*. Paris : Les Editions de l'Atelier/ Editions Ouvrières, 1998. 188 p. . ISBN 2-7082-3343-2.

NEVEU, Erik. *Une société de communication ?*. 2^e ed. . Paris : Ed. Montchrestien, E.J.A., 1997. 160 p. . (Clefs/ Politique). ISBN 2 7076-0789-4.

RAABE, Christian, VOSS, Andrea, STOLL Céline, trad., HUBERT, Bertrand, trad.. *Dictionnaire de l'informatique et de l'Internet 1999*. Paris : Micro Application, 1998. 722 p.. ISBN 2-742910158.

RAPP, Lucien. *Le courrier électronique (E-mail)*. Paris : PUF, 1998. 128p. (Que sais-je ;3409). ISBN 2-13-049461-7

RINCE, Jean-Yves. *Le Minitel*. Paris : PUF, 1990. 127p.(Que sais-je ? ; 2539). ISBN 2-13-043233-6

RUDOLPH, Mark Torben. *E-mail, courrier Internet*. Paris : Micro Application, 1997. 350p. . ISBN 2-7429-0819-6.

WEISSBERG, Jean-Louis. *Présences à distance : déplacement virtuel et réseaux numériques. Pourquoi ne croyons nous plus à la télévision*. Paris : L'Harmattan, 1999. 304 p.

WOLTON, Dominique. *Internet et après ? : une théorie critique des nouveaux médias*. Paris : Flammarion, 1999. 240 p. . ISBN 2-08-211807-X.

LES ARTICLES

CIVARD-RACINAIS, Alexandrine. Marshall Mac Luhan : l'explorateur des médias. *Sciences Humaines*, février 1994, n°36

FLICHY, Patrice. Utopies et innovations, le cas Internet. *Sciences Humaines*, mars-avril 1997, hors-série n°16

GHITALLA, Franck. NTIC et nouvelles formes d'écriture. *Communication et langages*, 1^e trimestre 1999, n°119, p.91-105.

GOURNAY, Chantal de. « C'est personnel » : la communication privée hors les murs, *Réseaux*, mai-juin 1997, n°82/83, p.23-38.

LUCRON, Xavier. Expédier des e-mailings malins ! *Marketing direct*.

LEVISALLES, Nathalie. Pèle-Mail. *Libération*, vendredi 15 janvier 1999

LARCHER, Stéphane. L'e-mail, support universel de communication ? *Internet professionnel*, avril 1999, n°30, p. 70-75.

MATTELART, Armand. Vers la Communication –Monde. *Sciences Humaines*, juin-juillet 1997, hors –série n°17

MERCIER, Pierre-Alain. Dopo Ze bip...Quelques observations sur les usages du répondeur téléphonique. *Réseaux*, Mars-Juin, 1997, n°82/83, p.43-61.

SOUCHIER Emmanuël . L'écrit d'écran, pratiques d'écriture & informatique. *Communication & Langages*, 1996, p.105-119.

TENIN, Eric. *E-mail, ce que ça change pour vous*. *L'Essentiel du Management*, août 1999, p.33-44.

VETTRAINO SOULARD, Marie-Claude. Quelques remarques sociologiques sur l'utilisation du courrier électronique. *Revue de bibliologie : schéma et schématisation*, 2^e trimestre 1998, p.106-111.